

EN ESPRIT ET EN VÉRITÉ:

UNE ÉTUDE SUR LE THÈME BIBLIQUE DU CULTE

YANN OPSITCH

CHAPITRE I

LE CULTE ET LA VÉRITÉ

LE CRITÈRE DE LA VÉRITÉ

Un culte selon la vérité doit être fondé sur la Bible. C'est Je Christ lui-même qui nous apprend où se trouve la vérité:

"Je ne te prie pas de les ôter du monde, mais de les préserver du mal. Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde. Sanctifie-les par ta vérité: ta parole est la vérité." (Jean 17:15, 16)

la Bible n'est pas une série de dictons épars ou l'énoncé de pensées abstraites, purs fruits de la réflexion et du langage de l'homme. Cette Bible, qui est la Parole de Dieu, la vérité, a été donnée dans le cours et dans le cadre de l'histoire. Pour l'Ancien Testament: histoire des premiers hommes, histoire des pères d'Israël, histoire du peuple d'Israël; pour le Nouveau Testament: histoire du salut accompli par le Fils de Dieu (Messie d'Israël venu en chair.) et histoire du salut se manifestant et se propageant à travers les sauvés, l'Église.

Parce que l'Écriture s'inscrit dans une histoire plus vaste que celle de ma propre vie ou de celle de l'Église, tel ou tel passage biblique n'est pas toujours personnellement adressé ou ne concerne pas les chrétiens, bien que l'Écriture leur soit utile dans sa totalité (2 Timothée 3:16, 17). La notion de testament - ou plutôt d'alliance - permet de distinguer la personne (ou les personnes) directement concernée par tel ou tel passage. Cette distinction vaut également pour la doctrine chrétienne du culte. C'est le Nouveau Testament, pris dans sa totalité, qui traite directement de la doctrine du culte chrétien. Toutefois, rejetons-nous pour autant tout principe ou tout exemple tiré des Écritures de l'ancienne alliance? Non, car l'Écriture toute entière nous est utile et nécessaire (cf. 2 Timothée 3:16,17; Romains 15:4; 1 Corinthiens 10:6). Mais nous devons toujours prendre garde à faire judicieusement la distinction entre les deux alliances, c'est-à-dire, d'une part, l'alliance concernant spécifiquement le peuple d'Israël et, d'autre part, l'alliance qui gouverne l'Église du Christ.

En ce qui concerne le culte, le contraste entre les deux testaments est évident et souligné à maintes reprises par Jésus, ses apôtres et ses prophètes. Mais contraste ne signifie pas contradiction ou opposition. S'il y a un contraste, c'est parce que l'ancienne alliance, par rapport à la nouvelle, est l'ombre ou le type de la réalité, le pédagogue qui conduit l'enfant au maître. Ainsi, le ministère de la loi (celui de l'ancienne loi) a été passager. Il est aujourd'hui remplacé par un ministère bien plus glorieux (Hébreux 8:1-6; Galates 3:24,25; 2 Corinthiens 3:4-11).

Puisque l'ancienne alliance préparait la nouvelle, il n'est pas surprenant que l'on retrouve la seconde dans la première et vice versa (Un peu comme l'on retrouve l'enfant dans le père et le père dans l'enfant.). Il est donc utile non seulement de contraster, mais encore de comparer les deux alliances. C'est à cette condition seulement que l'on pourra avoir une vue d'ensemble juste et harmonieuse de toute la Parole de Dieu, de toute la vérité.

Le critère du culte qui doit être rendu à Dieu est donc la Bible toute entière interprétée en fonction des doctrines qui sont définitivement établies par Jésus-Christ, ses apôtres et ses prophètes et qui sont contenues dans le Nouveau Testament (cf. Hébreux 9:1ss).

SINCÉRITÉ ET VÉRITÉ

"Car mes pensées ne sont pas vos pensées, et vos voies ne sont pas mes voies, dit l'Éternel." (Ésaïe 55:8)

Dans l'étude que nous entreprenons il est bon, avant tout, de considérer les principes éternels et fondamentaux de la vérité biblique, tels qu'ils sont énoncés et développés par ceux qui ont parlé alors qu'ils étaient "poussés par le Saint-Esprit" et qui doivent demeurer le cadre à l'intérieur duquel il faut toujours replacer tout thème ou toute question biblique. La mission première des prophètes, c'est-à-dire des porte-parole de Dieu, consistait, avant tout, à confirmer ces vérités éternelles auxquelles l'homme doit sans cesse se référer s'il veut connaître le Dieu qui ne change point. C'est sur cette base qu'ils ont été les messagers de l'avenir, les dispensateurs de ces choses "qui nous sont maintenant annoncées par l'Évangile" (1 Pierre 1:10-12). Ésaïe, par exemple, exhorte le peuple à retourner "à la loi et au témoignage" (Ésaïe 8:20). Jésus vient non pour abolir mais pour accomplir la loi et les prophètes. Le "sermon sur la montagne" est en réalité un sermon de prophète car il vise l'accomplissement par l'homme, de la loi de Dieu; il exige une justice qui dépasse celle des scribes et des pharisiens; il demande qu'on soit parfait dans l'amour comme le Père céleste est parfait (Matthieu 5:17, 20,48). Cette double exigence d'un retour à la loi et au témoignage et d'un regard vers ce qui est parfait (c'est-à-dire accompli) doit prévaloir en toutes choses.

En ce qui concerne le culte, les hommes s'écartent volontiers de cette double exigence. Ils s'accrochent alors aux habitudes ancestrales (qu'ils appellent traditions et qui leur tiennent lieu de loi (cf. Ézéchiel 20:18)) tout en donnant libre cours à l'imagination (qu'ils appellent le cœur et qui leur tient lieu de sincérité). Le premier péché de l'homme après la triste expérience du jardin d'Éden fut non pas un meurtre mais un acte d'adoration. En l'occurrence, un sacrifice non conforme à la volonté divine (Genèse 4:1ss). Le meurtre ne vient qu'après. Dès l'histoire de Caïn nous voyons l'importance du culte dans la vie individuelle et dans la vie collective. Caïn, puis plus tard Israël, durent apprendre qu'il ne suffit pas d'adorer un seul Dieu. Le culte est d'abord une question d'obéissance:

"Car la désobéissance est aussi coupable que la divination, et la résistance ne l'est pas moins que l'idolâtrie et les théraphim." (1 Samuel 15:22, 23)

Saül voulait bien adorer le Dieu unique, mais à sa façon à lui et non selon la volonté de l'Éternel.

La sincérité est un sentiment humain. On a raison de croire qu'elle est essentielle pour adorer Dieu. Mais comme tout autre produit du sentiment humain, la sincérité ne saurait se passer d'une direction: celle de la vérité.

Nous avons vu que la Bible est la vérité. Mais derrière les phrases et les mots il faut voir celui qui parle. La Bible n'est la vérité qu'en vertu de Celui qui parle dedans. La vérité n'est pas simplement dans un livre: elle est dans un livre qui rapporte la Parole vivante de Dieu (Et le mot "parole" en hébreu signifie plus que "mot"; l'hébreu "dabar" signifie aussi "cause, raison d'être"). La question de Pilate: "Qu'est-ce que la vérité?" ne mérite pas de réponse car c'est une question mal posée. Qui est la vérité? Qui parle avec vérité? Qui agit avec vérité? sont les questions essentielles car la vérité ne peut être réduite à la catégorie d'une chose. Ce qui est moral et spirituel a sa source dans une personne morale et spirituelle: l'Éternel. La vérité ne peut donc jamais être dissociée de l'unique personne qui en soit la cause et le modèle: le Dieu de vérité (cf. Ésaïe 65:16).¹ Du plus profond de lui-même à la plus infime de ses œuvres, Dieu est Vérité. Il agit donc avec vérité. Ce qu'il dit est la vérité. Le Fils de Dieu, celui qui fait connaître le Père, manifeste aussi la vérité: 1) Il est la vérité (Jean 14:6); 2) Il agit pour rendre témoignage à la vérité (Jean 5:33; 18:57); 3) Il parle avec vérité (Jean 8:46; Marc 12:14).

La vérité existe donc en Dieu et dans ce qu'elle révèle de Dieu. Elle existe donc indépendamment de nous. Nous n'avons pas à la produire mais à la recevoir comme nous recevons la vie. Et lorsque nous recevons la vérité celle-ci nous change:

"C'est en lui que vous avez appris à vous dépouiller, eu égard à votre vie passée [...] à être renouvelés dans l'esprit de votre intelligence, et à revêtir l'homme nouveau, créé selon Dieu dans une justice et une sainteté que produit la vérité." (Éphésiens 4:22-24)

Adorer Dieu selon la vérité, c'est donc, tout d'abord, imiter Dieu (et nous le pouvons car nous sommes créés à son image). Nous obéissons à la vérité lorsque les paroles de Dieu deviennent nôtres et que les actions de Dieu deviennent nos actions.

À QUOI SE RÉFÈRE LE MOT CULTE?

Le Nouveau Testament décrit à l'aide de plusieurs termes ce que nous appelons (parfois dans un sens restreint) le culte ou l'adoration. Il n'est pas erroné de dire qu'en s'assemblant les disciples de Jésus rendent un culte à Dieu. Mais il ne faut pas restreindre le culte, l'adoration, à cette expression collective. Le culte n'est pas, dans le Nouveau Testament, circonscrit à une expression communautaire; il n'est pas non plus circonscrit à quelques actes tels que la prière ou le chant; enfin, il n'est pas circonscrit par le temps ou par l'espace.

1 En hébreu "vérité" "foi" ou "croire" proviennent de la même racine. La vérité: amen; croire: aman (qui signifie s'appuyer). Le Dieu de vérité dont parle Ésaïe est celui en qui l'on peut croire, c'est-à-dire celui sur qui l'on peut s'appuyer. Dieu est celui qui porte et soutient (Nombres 11:12), celui qui garde (Ruth 4:10), celui qui est solide et ferme (1 Samuel 2:35; 25:28; Ésaïe 7:9), celui en qui l'on peut se fier et sur qui l'on peut bâtir (Deutéronome 7:9; Ésaïe 49:7; Osée 12:1).

Mais alors, est-ce que cela signifie qu'il y a pas une norme, une doctrine précise, de ce qui constitue un culte agréable à Dieu? Nullement. Seulement, dans la nouvelle alliance, le culte a rapport à la totalité de la vie de l'enfant de Dieu, à la totalité de la vie du peuple de Dieu. La vie toute entière de l'Église (et de chacun de ses membres) doit se modeler sur la vérité, et c'est la Bible qui constitue pour nous cette vérité. Or, selon la Parole de Dieu, ce n'est pas uniquement le dimanche matin à "l'heure du culte" qu'on adore Dieu et qu'on doit prendre garde à l'adorer en esprit et en vérité. Ce n'est pas uniquement lorsqu'on veut vénérer Dieu par la musique qu'on doit se conformer à la révélation divine. Nous devons croire que chaque geste, chaque pensée, chaque prière, chaque louange prend la dimension d'un culte à Dieu. Et c'est partout et en tout temps -au travail, à la maison, entre amis -que le chrétien adore (ou n'adore pas) le Seigneur.

Mais alors, diront encore certains, les chrétiens n'ont plus besoin de s'assembler. Ils n'ont plus besoin de venir ensemble pour rompre le pain, pour persévérer dans l'enseignement des apôtres ou dans les prières. Le premier jour de la semaine n'a plus un sens particulier. Ceux qui réagissent ainsi ignorent sans doute la raison d'être des assemblées de l'Église. Par ailleurs, ils ignorent la signification toute particulière du premier jour de la semaine et du pain qu'ils doivent rompre en ce jour.

lorsqu'on parle du culte comme se rapportant à la totalité de la vie chrétienne on prend donc en considération une norme, une doctrine sous-jacente. Cette étude n'a pas pour but de développer une théorie ou une "théologie" originale du culte. Nous recherchons non l'originalité mais la fidélité. Que croyaient, que pratiquaient les premiers chrétiens sous la direction des apôtres? C'est cela que nous voulons faire ressortir au long de ces pages.

CHAPITRE II

LE SENS DU MOT CULTE

Lorsque nous lisons le Nouveau Testament grec nous rencontrons un certain nombre de verbes ou de substantifs qui, tous, sont liés au concept de culte, d'adoration. Il est important d'avoir à l'esprit le sens précis de tous ces termes et la façon dont ils sont employés dans l'original.

1. SE PROSTERNER: PROSKUNEO

a) Ce verbe est employé 59 fois dans le Nouveau Testament (et 90 fois dans la Septante, traduction grecque de l'Ancien Testament).

b) En grec classique PROSKUNEO décrit l'adoration envers les divinités païennes (Eschyle, Pers. 499; Sophocle, Oed. Col. 1654). Il signifie "se jeter face contre terre" (pour certains étymologistes KUNEO est de même origine que l'allemand KUSS, embrasser; voir Kit tel, Theological Dictionary of the New Testament Vol. VI p. 759).

c) PROSKUNEO signifie, plus généralement, "se courber, s'incliner, se prosterner". Chez les tragédiens grecs, ce verbe décrit aussi une prosternation de la pensée et du cœur (Sophocle, Phil. 656f). Dans la Septante PROSKUNEO traduit deux mots hébreux qui signifient "s'incliner, se courber": hishetawah (verbe au hithpaël) et sagad ou segid. Dans le texte de l'Ancien Testament, ces verbes s'accompagnent d'expressions qui en précisent encore le sens: "en terre"(Genèse 18:2; 24:25) ou "face contre terre" (Genèse 19:1).

Dans l'Ancien Testament (en l'occurrence dans la Septante) le verbe PROSKUNEO n'a pas dans tous les cas un sens religieux; il décrit parfois une simple marque de respect ou de soumission envers des supérieurs, hommes ou anges (1 Samuel 24:9; 1 Rois 1:16,23, 31; 28:14; 2 Rois 2:15; etc.).

d) Celui ou celle qui se prosterne devant l'Éternel reconnaît, ce faisant, la supériorité de la nature divine. Dans le Nouveau Testament PROSKUNEO prend un sens exclusivement religieux et n'est plus une simple marque de respect envers un personnage supérieur, homme ou ange. C'est ainsi, par exemple, que l'apôtre Pierre relève Corneille qui se prosternait (PROSKUNEO) devant lui, et qu'il lui dit: "Lève-toi, moi aussi je suis un homme" (Actes 10:25). A deux reprises un ange de Dieu reprit l'apôtre Jean qui se prosternait (PROSKUNEO) devant lui, et dit: "Garde-toi de le faire! [...]Adore Dieu." (Ce qui pourrait être traduit: "Garde-toi de le faire...prosterner-toi devant Dieu!") (Apocalypse 19:10; 22:8,9).

Seul Dieu mérite d'être adoré, ainsi qu'en témoigne la réponse de Jésus destinée à Satan: "Il est écrit: tu adoreras (PROSKUNEO) le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras lui seul." (Luc 4:8). On peut ajouter néanmoins que Jésus accepta d'être ainsi adoré et que ceci constitue une preuve de sa divinité. Les anges eux-mêmes se prosternent devant le Fils de Dieu (Hébreux 1:5-14).

e) PROSKUNEO: "en esprit et en vérité".

De tous les termes que le Nouveau Testament emploie pour parler d'adoration, PROSKUNEO est le plus courant. On le retrouve notamment dans le discours à la femme samaritaine où Jésus définit en quoi consiste une adoration agréable à Dieu. Nous citons ce texte avec la forme du verbe PROSKUNEO chaque fois qu'il est employé: "Seigneur, lui dit la femme, je vois que tu es un prophète.

Nos pères ont adoré (PROSKUNESAN) sur cette montagne; et vous dites, vous, que l'endroit où il faut adorer (HO TOPOS HOPOU PROSKUNEIN DEI) est à Jérusalem. Femme, lui dit Jésus, crois-moi, l'heure vient où ce ne sera ni sur cette montagne, ni à Jérusalem que vous adorerez le Père (PROSKUNESETE TOI PATRI). Vous adorez (PROSKUNEITE) ce que vous ne connaissez pas; nous, nous adorons (PROSKUNOUMEN) ce que nous connaissons, car le salut vient des juifs. Mais l'heure vient, et c'est maintenant, où les vrais adorateurs adoreront (HOI ALETHINOI PROSKUNETAI PROSKUNESOUSIN) le Père en esprit et en vérité (EN PNEUMATI KAI ALETHEIA) car ce sont de tels adorateurs (PROSKUNOUNT AS) que le Père recherche. Dieu est Esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité. (KAI TOUS PROSKUNOUNTAS EN PNEUMATI KAI ALETHEIA DEI PROSKUNEIN)." (Jean 4:19-24)

Les Juifs disaient que l'endroit où il faut adorer est Jérusalem (cf. Actes 8:27, 28). Comme devait le faire plus tard l'apôtre Paul, Jésus confirme la place et les privilèges des Juifs dans le plan divin de la rédemption ("car le salut vient des juifs"), mais il montre que quelque chose est dorénavant modifié, qu'avec sa venue la vraie adoration ne sera plus, comme dans le passé, circonscrite à Jérusalem car elle se fera alors "en esprit" et "en vérité". Voici le "lieu" de l'adoration sous la nouvelle alliance. Il n'y a plus d'endroit géographique, c'est l'état spirituel seul qui compte. Et il s'agit pour Jésus d'une nécessité spirituelle: il dit, en effet, "Il faut que ceux qui l'adorent..."

Dieu veut des adorateurs véritables (traduit "vrais adorateurs" par Segond: ALETHINOI PROSKUNETAI), c'est-à-dire des adorateurs qui se prosternent en esprit devant l'Éternel, des adorateurs qui s'inclinent intérieurement devant la majesté divine. C'est d'ailleurs le sens original de PROSKUNEO. L'adoration, indépendamment du lieu où nous nous trouvons, consiste à se plier devant la supériorité divine. Pour adorer Dieu véritablement il faut s'incliner, s'abaisser, s'humilier devant le Père. Cela peut se faire n'importe où car le temple de Dieu n'est plus, dans la nouvelle alliance, à Jérusalem. Ce temple de Dieu, c'est chaque enfant de Dieu, chaque assemblée des enfants de Dieu (Dans les textes suivants on peut, en effet, comprendre l'enseignement de Paul sur ce point comme ayant trait tant à l'individu qu'à la collectivité: 1 Corinthiens 3:16,17; 6:19,26; 2 Corinthiens 6:14-18.).

Ainsi, sans l'accomplissement de la toute première béatitude, il ne peut y avoir de vraie adoration ni de vrais adorateurs...!

2. SERVIR: LATREUO

a) LATREUO est employé 21 fois dans le Nouveau Testament. On trouve le substantif LATREIA 5 fois. Ce mot est fréquent dans la Septante (90 fois environ) où il traduit l'hébreu abad qui signifie "servir" (dans un sens général; ce peut être un bon ou un mauvais service; fait envers Dieu, des hommes ou des idoles). R.C. Trench fait remarquer que LATREIA est plutôt un service en vue d'un salaire ou un service volontaire; alors que DOULEIA est le service obligatoire de l'esclave (R.C. Trench, Synonymes of the New Testament, p.125). Pour Augustin le latin cultus ne peut rendre le sens exact du grec LATREIA (S. Augustin, Con. Faust. 3 XX, 21).

b) LATREUO, c'est donc servir Dieu d'une manière générale. Ce mot, contrairement à son synonyme LEITOURGEO, n'est pas rattaché à des ministères, à des services particuliers. Dans la Septante LATREUO décrit donc ce service envers Dieu qui est la responsabilité de tout homme. Ainsi, ceux qui font partie du peuple de Dieu ne sont pas tous appelés à certains services (ou ministères) mais ils sont tous, par contre, appelés à servir l'Éternel d'une manière ou d'une autre, d'une manière générale. La Septante fait ressortir cette distinction en utilisant LA TREUO lorsque le peuple d'Israël tout entier est concerné par un ministère à accomplir (Exode 4:23; Deutéronome 10:12; Josué 24:31; cf. Matthieu 4:10; Actes 7:7; Hébreux 12:28). De même, l'apôtre Paul écrit que le culte (LATREIA) appartient à tous les Israélites (Romains 9:3) alors que certains ministères spécifiques n'étaient pas du ressort de tous les Israélites.

c) LATREUO et PROSKUNEO

Ces deux verbes, qui décrivent chacun un aspect de l'adoration, sont souvent liés dans le texte biblique. Ainsi, dans l'Ancien Testament, nous lisons que le fait de se prosterner devant les étoiles constitue un culte (service) qu'on rend à l'armée des cieux (Deutéronome 4:19; 5:19). Un texte du Nouveau Testament montre aussi ce lien entre les deux concepts (se prosterner/servir): "Il est écrit: tu adoreras (PROSKUNESEIS) le Seigneur, ton Dieu, et, à lui seul tu rendras un culte (LATREUSEIS)." (Luc 4:8; Deutéronome 6:13).

Celui donc qui s'incline, qui se prosterne devant une idole est, du même coup, disposé à la servir; il en va de même pour l'adoration rendue à Dieu. Lorsqu'un homme est disposé à s'incliner devant l'Éternel, il sera, du même coup, disposé à le servir. Sans humilité, il n'y a pas de service, donc pas de culte.

d) Dans la nouvelle alliance le service à Dieu se fait par l'esprit de Dieu; ainsi, le chrétien n'est pas en mesure de mettre sa confiance en la chair (Philippiens 3:3). C'est un service qui a son origine dans la foi en Christ et dans une communion à ses souffrances et à sa mort (Philippiens 3:4-11; cf. Colossiens 3:1-11; Galates 2:20; 6:15; Romains 6:3-23). Il faut être conduit par l'Esprit de Dieu pour pouvoir rendre un culte par l'Esprit de Dieu (Éphésiens 5:18; Romains 8:14). Le corps peut devenir l'instrument de ce service (ou culte) si, toutefois, nous ne vivons pas selon la chair mais selon l'Esprit; si, par l'Esprit, nous faisons mourir les actions du corps (Romains 12:1,2; 8:12,13; Jacques 2:27). Celui qui sert (DOULEUEIN) Christ en ayant "la justice, la joie et la paix par le Saint-Esprit" est agréable à Dieu et approuvé des hommes (Romains 14:17, 18). On peut inclure dans le service (ou culte) à Dieu celui qui est décrit par le verbe DOULEUEIN que nous trouvons, notamment, en Romains

6:15-21 et qui décrit le service de l'esclave. Car adorer Dieu c'est aussi le prendre pour seul maître (Voir Matthieu 6:24; Romains 6:6; 12:12; Colossiens 3:23, 24; 1 Thessaloniens 1:9; Éphésiens 6:6.).

3. SERVIR (dans un sens spécifique): LEITOURGEO

a) Le verbe LEITOURGEO (servir) est employé 15 fois dans le Nouveau Testament. Il signifie "servir publiquement". Il décrit, en grec classique, tout service que l'on accomplit pour la cité ou pour la nation (Kit tel, Vol. IV, p. 216).

b) Dans la Septante on trouve LEITOURGEO environ 100 fois. En général il traduit l'hébreu *shereth* quand il faut l'entendre dans un sens religieux (*Shereth* est le plus souvent appliqué au service des prêtres dans le tabernacle ou dans le temple: Nombres 8:22; 16:9; 18:21,23; Exode 28:35; 35:19; Nombres 3:31; 4:3; Deutéronome 10:8; 2 Rois 25:14; Jérémie 52:8; Ézéchiel 42:14; 44:17.). D'autres cas où *shereth* est employé dans le texte: Genèse 40:4; Ésaïe 60:10.

Le substantif LEITOURGIA (d'où nous avons le français liturgie) est généralement appliqué, dans la Septante, au service des lévites dans le sanctuaire (il traduit l'hébreu *abodah*: Nombres 16:19; 18:4, 6; 1 Chroniques 9:13, 29; 2 Chroniques 31:4; 35:16). Dans la Septante LEITOURGEO et LEITOURGIA sont donc des termes techniques qui décrivent le travail des prêtres (on peut noter que LEITOURGIA est traduit une seule fois par "culte" chez Segond, et cela en Hébreux 9:21).

c) LEITOURGEO, c'est donc servir Dieu publiquement; ce service public constitue un culte à Dieu. On peut en noter plusieurs cas dans le Nouveau Testament:

I. Actes 13:1, 2. Les cinq docteurs et prophètes servaient (LEITOURGONTON) le Seigneur par le jeûne, par la prière et en remplissant leurs ministères respectifs. Ce service était en rapport avec la vie de l'Église d'Antioche ainsi que le montre le contexte.

II. Romains 15:27; 2 Corinthiens 9:12. La collecte en faveur des saints est un service (LEITOURGIA) tant à l'égard de l'Église qu'à l'égard de Dieu.

III. Romains 15:16. Celui qui annonce l'Évangile accomplit, ce faisant, un service pour Dieu (cf. Romains 15:16; 1 Corinthiens 9:13,14).

Le service de l'évangéliste, nous dit Paul, est un travail au même titre que le travail (ERGAZOMENOI) effectué par les prêtres de l'ancienne alliance; et Dieu a ordonné que celui qui accomplit un tel travail puisse en vivre.

IV. Le travail de l'évêque est décrit, dans l'Église primitive, comme un service public qu'il rend à l'Église locale ("Lin, depuis douze ans évêque de l'Église des Romains, laisse sa charge (LEITOURGIA) à Anaclet" Eusèbe, Histoire Ecclésiastique III, 13 cf. 1 Timothée 3:1 où le travail de l'évêque est une charge et une belle tâche (KALON ERGON, un beau travail).

d) Le service de Christ est contrasté à celui des prêtres de l'ancienne alliance. Pour ces derniers, le "culte" (service) consistait à offrir des sacrifices d'animaux, alors que Christ s'est offert lui-même (Hébreux 10:11,12; 8:6).

4. AUTRES TERMES LIÉS AU CONCEPT DE CULTE DANS LE NOUVEAU TESTAMENT

a) La vénération: THRESKEIA Traduit "religion" ou "culte" par Segond, THRESKEIA décrit plutôt l'aspect cérémonial, rituel ou extérieur de la religion par lequel les hommes démontrent une vénération pour Dieu (R.C. Trench, Synonyms of the New Testament, p.175). Ce terme n'est employé que 2 fois dans le Nouveau Testament pour parler du culte chrétien, et ce par Jacques:

"Si quelqu'un croit être religieux (THRESKOS), sans tenir sa langue en bride, mais en trompant son cœur, la religion (THRESKEIA) de cet homme est vaine. La religion (THRESKEIA) pure et sans tache, devant Dieu notre Père, consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leurs afflictions, et à se préserver des souillures du monde." (Jacques 1:26,27; cf. Michée 6:7, 8)

b) La crainte: EULABEIA

Traduit "piété" ou "crainte" par Segond, EULABEIA décrit le respect et la crainte à l'égard du Tout-Puissant. Ce mot s'applique à ceux qui, par crainte de l'Éternel, se soucient d'être fidèles à ses prescriptions (cf. Luc 1:6). Trench fait remarquer que sans une volonté d'être fidèle au Seigneur dans ses prescriptions, il ne peut y avoir de culte acceptable à Dieu (R.C. Trench, p. 174).

Avoir de la piété (EULABEIA) c'est chercher à adorer Dieu en se conformant à sa volonté. Adorer Dieu en se fiant ou en se référant à des préceptes humains, c'est démontrer une incapacité à lui rendre un culte qui lui soit agréable (cf. Marc 7:6-13).

On trouve le substantif EULABEIA en Hébreux 5:7 et 12:28. Dans le second passage, nous apprenons qu'un culte (LATREUO) se voulant agréable à Dieu doit être rendu avec piété (EULABEIA) et avec crainte. car Dieu est aussi un feu dévorant (le contexte montre qu'il faut rendre à Dieu un culte qui soit conforme à sa Parole: "Prenez garde! Ne repoussez pas celui qui vous parle..." (Hébreux 12:25). En Hébreux 5:7 la piété (EULABEIA) de Jésus fut cause de son obéissance à Dieu. Nous devons à notre tour, ajoute l'épistolier, obéir à notre souverain sacrificateur pour pouvoir bénéficier du salut (Hébreux 5:8).

C'est cette "crainte" de l'Éternel qui poussa Noé à construire une arche par la foi:

"C'est par la foi que Noé, divinement averti de ce qu'on ne voyait pas encore et saisi d'une pieuse crainte (EULABEIA) construisit une arche pour sauver sa famille." (Hébreux 11:7)

Celui qui est baptisé pour être sauvé agit comme Noé; il est, lui aussi, "saisi d'une pieuse crainte" (1 Pierre 3:21). Les Juifs qui, en Actes 2, obéirent, le jour même, à l'injonction de se repentir et d'être baptisés étaient tous des Juifs pieux (EULABES): Actes 2:5.

c) La piété: EUSEBEIA, SEBOMAI, SEBAZOMAI EUSEBEIA est un synonyme du mot précédent et signifie "piété, crainte, respect de Dieu" (M. Carrez, Dictionnaire grec/français du Nouveau Testament, p. 108). C'est ce mot qu'emploient les traducteurs de la Septante en Proverbes 1:7: "La crainte de l'Éternel est le commencement de la science."

Tout en ne connaissant pas le Dieu d'Israël, les Athéniens éprouvaient cette crainte. Ils l'éprouvaient envers un Dieu qui leur était inconnu (Actes 17:23). (Le verbe EUSEBEO est traduit par Segond "vénérer".) Corneille, lui aussi, avait cette qualité de craindre Dieu (Actes 10:2).

EUSEBEIA est employé dans les épîtres à Timothée pour décrire une qualité indispensable de l'évangéliste et de l'enseignement qu'il dispense (cf. 1 Timothée 6:3).

Le verbe SEBOMAI décrit aussi la crainte respectueuse de Dieu par laquelle nous le vénérons et l'honorons. Lydie est décrite (Actes 16:14) par ce terme. Littéralement, Lydie était une "craignante de Dieu" (SEBOMENE TON THEON). Cette femme, parce qu'elle craignait Dieu, était disposée à accepter les paroles de Paul et à se faire baptiser, elle et sa maison (Actes 16:15). Les prosélytes sont souvent décrits par ce terme dans le Nouveau Testament. (Voir l'appendice: "Emplois du mot culte dans le Nouveau Testament".)

Dans l'Écriture il est aussi question d'une crainte de Dieu (ou vénération, culte, adoration) qui est vaine et inutile. On le voit, par exemple, dans la célèbre controverse de Jésus avec les pharisiens au sujet de la tradition (Matthieu 15:9 et Marc 7:7). Jésus déclare aux pharisiens que leur culte (SEBOMAI) est vain (MATEN: sans

résultat) parce qu'ils enseignent "des doctrines qui ne sont que des préceptes humains". Et, conformément à la prophétie d'Ésaïe, ils enseignent des préceptes humains parce que leur cœur est éloigné de Dieu (Matthieu 15:8 et Ésaïe 29:13). Par leur attachement aux traditions humaines (celles de leurs pères), les pharisiens (a) transgressent le commandement de Dieu; (b) annulent la Parole de Dieu; (c) adorent, vénèrent Dieu en vain (Matthieu 15:3, 6, 9). En d'autres termes l'adoration étant une démonstration de notre crainte de l'Éternel, comment peut-elle être sincère et comment peut-elle aboutir si nous annulons les commandements divins par des traditions humaines? Encore une fois, le culte est une question d'obéissance. On craint l'Éternel véritablement lorsqu'on respecte sa volonté.

d) Le sacrifice (ou l'offrande): THUSIA, PROSPHORA THUSIA est employé 23 fois dans le Nouveau Testament et c'est un mot très courant de la Septante (de Genèse 4:3 à Malachie 3:3,4). Le mot "sacrifice" est présent à travers la totalité du canon de la Bible hébraïque.

En Malachie 3:3, 4^e prophète annonce les temps messianiques où l'offrande (ou sacrifice) de Juda et de Jérusalem sera agréable à l'Éternel. (Dans le contexte l'offrande du peuple de Dieu sera, à la venue du Messie, agréable à Dieu parce que le peuple lui-même aura été purifié et épuré en vertu de l'œuvre du Messie et des promesses de la nouvelle alliance.)

En Hébreux 11:4 Abel fut déclaré juste car son offrande (THUSIA) se fit par la foi.

Dans la nouvelle alliance le peuple de Dieu est composé de sacrificateurs (ou prêtres: HIEREUS) qui offrent des sacrifices à l'Éternel (cf. 1 Pierre 2:5; Apocalypse 1:6; 5:9; 20:6). Les sacrifices (ou offrandes) qu'offrent le chrétien ne sont pas des sacrifices sanglants car ils n'ont pas pour but d'obtenir l'expiation des péchés (cf. Hébreux 9:22). Le sang du Christ fut répandu une fois pour toutes à cet effet et "il n'y a plus d'offrande pour le péché" (Hébreux 10:4, 5, 14, 18; dans ces versets, l'auteur emploie deux mots synonymes: THUSIA et PROSPHORA).

Il n'y a donc plus d'offrande pour les péchés (Hébreux 10:18) mais il y a toujours des offrandes. Et ces offrandes sont d'abord les personnes elles-mêmes qui se donnent entièrement à Dieu: "... afin que les païens lui soient une offrande (PROSPHORA) agréable, étant sanctifiée par l'Esprit Saint." (Romains 15:16).

Les sacrifices (ou offrandes) de la nouvelle alliance peuvent être comparés aux sacrifices d'actions de grâce sous l'ancienne alliance: ils sont l'expression de notre reconnaissance envers Dieu le sauveur de son peuple, et ils sont faits d'une manière toute volontaire. Paul souligne ce fait en Romains 12:1, où il écrit: "Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice (THUSIA) vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte (LATREIA) raisonnable." Ici, il n'est pas question de devenir des martyres. C'est un corps vivant qu'il faut offrir, c'est-à-dire notre vie dans toutes ses activités.

L'épistolier aux Hébreux, qui parle tant des sacrifices sanglants de l'ancienne alliance, contraste ces derniers aux sacrifices de la nouvelle alliance qui sont, entre autres, la "louange, c'est-à-dire le fruit de lèvres qui confessent son nom [...] la libéralité et la bienfaisance." (Hébreux 13:8,15, 16).

Les Philippiens soutenaient Paul dans son œuvre d'évangélisation et l'apôtre leur écrit que cette assistance constitue "un parfum de bonne odeur, un sacrifice (THUSIA) que Dieu accepte, et qui lui est agréable." (Philippiens 4:8).

Les sacrifices qui plaisent à Dieu sont étroitement liés à notre comportement envers autrui, donc au suprême commandement de l'amour (cf. Amos 4:4; 5:21ss). Ainsi, l'exercice de la miséricorde est supérieur à n'importe quel sacrifice (même les sacrifices chrétiens tels qu'ils sont définis en Hébreux 13:8,15, 16 ou Philippiens 4:8; voir Matthieu 9:13; 12:7). Nous avons été appelés à la lumière: nos sacrifices doivent être conformes à cet appel c'est-à-dire qu'ils doivent être des sacrifices spirituels (1 Pierre 2:4-9).

CONCLUSION

De tous les termes qu'emploie le Nouveau Testament pour décrire la réalité du culte, deux thèmes ressortent: Le thème de la soumission (ou de l'obéissance) et le thème du service. PROSKUNEO, c'est se prosterner, s'abaisser devant la majesté divine. LA TREUO, c'est servir l'Éternel et lui seul. LEITOURGEO, c'est servir l'Éternel en accomplissant les tâches qui nous sont respectivement dévolues en cette vie et au sein de l'Église. THRESKEIA, c'est l'expression de notre hommage, de notre vénération. EULABEIA, EUSEBEIA, SEBOMAI décrivent la crainte respectueuse de Dieu qui engendre la conformité à ses commandements. THUSIA, c'est l'offrande à Dieu de toute notre vie, de notre corps et de notre esprit.

Prenons note que tous ces termes sont aussi appliqués à la fausse adoration. Certains se prosternent devant de faux dieux, servent de faux dieux, vénèrent les anges (Colossiens 2:18; Romains 1:25). On peut vénérer Dieu, mais en vain (Matthieu 15:9). On peut être pieux, servir Dieu, tout en persécutant le peuple de Dieu (Actes 13:50; Jean 16:2). On peut être pieux tout en étant perdu (Actes 10:2; 11:14; 2:5). On peut considérer la piété comme une source de gain ou n'avoir de la piété qu'une forme extérieure (1 Timothée 6:5; 2 Timothée 3:5).

Nous devons donc être attentifs non seulement au sens du mot culte mais aussi à son contenu spirituel. C'est ce contenu spirituel du culte que nous voulons rappeler dans les chapitres qui suivent.

CHAPITRE III

LE CULTE EST D'ABORD INDIVIDUEL

Il est toujours important de souligner la responsabilité individuelle de chaque disciple de Jésus-Christ. Cette remarque vaut tout particulièrement pour l'adoration qui est une expression de soumission et de service.

Une étude du culte à travers les Écritures montre que l'adoration met en jeu "ma" volonté, "mes" pensées, "mes" décisions, "mes" actions, "mon" attitude.

Tout d'abord, l'accès à Dieu ne peut être qu'individuel. La collectivité chrétienne n'a pas à ma place accès à Dieu par le sang de Jésus-Christ. Et nul ne peut avoir accès à Dieu par le sang de Jésus au bénéfice de la collectivité chrétienne. Jésus souligne à maintes reprises l'importance de la foi et de l'engagement personnels (Jean 3.16; 3:36; 7:37 -39). L'Église est composée de ceux qui ont accès à Dieu par l'œuvre médiatrice de Jésus:

"... puisque nous avons un souverain sacrificateur établi sur la maison de Dieu, approchons-nous avec un cœur sincère, dans la plénitude de la foi, les cœurs purifiés d'une mauvaise conscience et le corps lavé d'une eau pure." (Hébreux 10:21,22)

Ce dixième chapitre d'Hébreux montre que la conséquence d'un plus grand privilège (l'accès à Dieu), c'est une plus grande responsabilité (veiller sur les autres, ne point abandonner l'assemblée). Mais si le privilège est d'abord individuel, il en va de même de la responsabilité.

Les trois expressions de l'adoration -être prosterné, servir, craindre -ont leur origine dans le cœur de chacun et de chacune.

1. LA PROSTERNATION EST UN ACTE INDIVIDUEL

L'acte de s'incliner devant l'Éternel tient, tout d'abord, à notre disposition d'esprit. Ainsi, les vrais adorateurs se prosternent "en esprit" devant le Père (Jean 4:24). Le chrétien doit donc chercher à être personnellement soumis à Dieu, faute de quoi il ne peut être l'adorateur que le Père recherche (Jean 4:23). Le vrai adorateur n'est donc pas, et ne peut pas être, quelqu'un qui se rebelle contre Dieu, qui conteste ses œuvres ou qui met en question sa volonté. Peut-on se moquer de Dieu? (cf. Galates 6:7) Peut-on se mettre à genoux devant Dieu dans une église, courber la tête devant les hommes et faire retentir des louanges... tout en lui offrant un cœur profondément rebelle? Le premier pas vers Dieu peut-il consister en autre chose qu'une entière soumission à ses

commandements, ses desseins, sa volonté? (cf. Psaumes 34:23; 51:12, 19; Ésaïe 2:9; Matthieu 5:3; 23:12; Romains 8:9; Jacques 4:10; 1 Pierre 3:4,5; 5:5). Dans la soumission à Dieu il faut inclure un refus de se glorifier -que ce soit ouvertement ou en pensée -par rapport aux frères en Christ (cf. Galates 6:3-5; Romains 12:16; 1 Corinthiens 12:24-26). Celui qui se glorifie au-dessus de ses frères, comment peut-il prétendre qu'il se prosterne devant l'Éternel?

2. LE SERVICE EST UN ACTE INDIVIDUEL

Prosternés devant Dieu, c'est alors que nous sommes prêts à le servir. En effet, comme nous l'avons dit, ces deux aspects de l'adoration ne peuvent être dissociés (cf. Luc 4:8).

Servir Dieu son site en priorité, à ne plus mettre sa confiance en la chair: "Car les vrais circoncis, c'est nous qui rendons à Dieu un culte (service) par l'Esprit de Dieu, qui nous glorifions en Jésus-Christ et qui ne mettons pas notre confiance en la chair." (Philippiens 3:2, 3)

L'allusion à la circoncision montre que Paul voit un contraste entre le culte sous l'ancienne alliance et le culte sous la nouvelle alliance. L'apôtre contraste dans son expérience personnelle le culte que rendait un Juif avant sa conversion au Christ et le culte qu'il rend après sa conversion au Christ. Dans le contexte il s'oppose surtout à ceux qui voulaient se glorifier de leurs attaches avec le judaïsme. Il regarde lui-même ces choses "comme une perte à cause de Christ". Il rejette notamment une justice basée sur l'ancienne loi et rappelle que seul Christ mérite d'être glorifié. Et puisque Jésus seul doit être glorifié, un culte authentique passe par une identification, une communion avec Jésus-Christ.

L'apôtre Paul a donc conscience du fait que le culte (service) qu'il rend à Dieu n'a de valeur qu'en fonction de sa foi personnelle en Jésus-Christ et non en vertu de ses attaches avec le judaïsme. C'est cette pensée qui fait de l'apôtre un chrétien qui court à la perfection (Philippiens 3:12-16). Paul est mort- et veut continuellement mourir avec Christ, et c'est dans cet esprit qu'il sert Dieu (cf. Galates 2:20,21; 5:24; Romains 6:2-11).

L'apôtre sert Dieu par l'Esprit de Dieu. En effet, le Saint-Esprit est donné à tous dans la nouvelle alliance (Actes 2:38,39). Ceux qui sont morts et ressuscités avec Christ ont reçu l'Esprit afin de vivre et de marcher selon l'Esprit (Romains 8:1-17).

Servir Dieu "par l'Esprit de Dieu" c'est le servir en fonction de ce que dicte l'Esprit (cf. Galates 5:13-22). Et ce que dicte l'Esprit a pour but de nous amener à "accomplir la justice prescrite par la loi" (Romains 8:4). Il est clair, en effet, que la loi est accomplie en nous lorsque règnent dans notre vie l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bienveillance, la fidélité, la douceur, la maîtrise de soi (Galates 5:19-24). L'Esprit est donc donné à l'enfant de Dieu pour l'amener à accomplir la justice de Dieu prescrite dans la loi (cf. Galates 5:16-18; Éphésiens 4:30; 5:18-21).

Rendre un culte à Dieu "par l'Esprit de Dieu" ne peut consister à tomber dans la frénésie ou l'exaltation (contraire à la maîtrise de soi, fruit de l'Esprit!). Le désordre est plutôt une œuvre de la chair (Galates 5:19).

Un service (ou culte) par l'Esprit de Dieu consiste en ceci: "je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, [...] ce qui sera de votre part un culte (service) raisonnable." (Romains 12:1)

Un "culte (service) raisonnable", c'est un culte qui est conforme à la parole (TEN LOGIKEN LATREIAN). On ne retrouve l'adjectif LOGIKOS qu'en 1 Pierre 2:2 où son sens est évident: "le lait non frelaté de la parole," (TO LOGIKON ADOLON GALA).

Pour servir Dieu d'une manière qui lui soit agréable, je dois donc lui offrir mon corps. Et ce corps, sous la nouvelle alliance, est le temple du Saint-Esprit. Ce corps est un membre de Jésus-Christ (1 Corinthiens 6:15,19). Ne dois-je pas prendre le plus grand soin du temple de Dieu, d'une partie de Jésus-Christ? Puis-je impunément

livrer mon corps le temple de Dieu, un membre de Christ-à l'impudicité, à l'ivresse et à toutes sortes de mauvais traitements? Si nous voulons servir Dieu nous devons donc commencer par apprendre à traiter nos corps avec respect.

Le culte (ou service) à Dieu consiste aussi à le servir en nous acquittant du ministère particulier qui nous est dévolu (LEITOURGEO). Ce peut être un ministère civil (Romains 13:6) ou ayant un rapport avec l'Église (Romains 15:16; Actes 13:2).

Il y a aussi le service à Dieu de celui qui sert les hommes, et même de celui qui est esclave des hommes. Il s'acquitte de sa tâche non comme pour servir des hommes mais comme servant Dieu (Éphésiens 6:5-7; Colossiens 3:22-25). Il en va de même pour les maîtres qui demeurent aussi des serviteurs de Dieu du fait qu'ils devront rendre compte à Dieu (Éphésiens 6:9).

3. LA CRAINTE DE DIEU EST PERSONNELLE

Rendre un culte à Dieu consiste, de surcroît, à le vénérer, à l'honorer, à le respecter, à le craindre (THRESKEIA, EU LABEIA, THUSIA, SEBOMAI, SEBAZOMAI). La crainte de l'Éternel est une disposition d'esprit et de cœur; l'Écriture nous avertit donc qu'elle ne doit pas se réduire à une simple forme (2 Timothée 3:5).

Qu'est-ce qui caractérise une crainte respectueuse de l'Éternel se situant au niveau de l'esprit et du cœur? Qu'est-ce qui fait que cette piété n'est pas uniquement une apparence ou encore une émotion, proie de tous les "vents de doctrine" (cf. Éphésiens 4:14,15)?

Le meilleur exemple de crainte envers l'Éternel, de cette disposition respectueuse et humble envers la divinité, est celui de Jésus-Christ lui-même. Sa piété, nous est-il dit, consistait à apprendre l'obéissance (Hébreux 5:7). Il y a aussi l'exemple de Noé qui "saisit d'une pieuse crainte construisit une arche par la foi" (Hébreux 11:7). La piété est donc liée à la foi et à l'obéissance. Toute expression de piété (ou de culte) qui n'est pas le fruit de la foi et de l'obéissance n'est point acceptable à Dieu. Ainsi, par exemple, Ésaïe et Jésus rejettent la piété de ceux qui enseignent des doctrines qui ne sont que des préceptes d'hommes (Matthieu 15:8; Ésaïe 29:13). Une doctrine conforme à la piété est une doctrine qui souligne et provoque la crainte respectueuse de l'Éternel et l'obéissance à sa volonté (1 Timothée 6:3). Un culte acceptable doit donc être rendu "avec piété et avec crainte" (Hébreux 12:28).

La primitive Église est ainsi décrite: "Elle s'édifiait, marchait dans la crainte du Seigneur, et progressait par l'assistance du Saint-Esprit." (Actes 9:31)

Les Corinthiens devaient se sanctifier par la crainte du Seigneur: "Puisque nous avons de telles promesses, bien-aimés, purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit, en réalisant la sainteté dans la crainte de Dieu." (2 Corinthiens 7:1)

La crainte du Seigneur caractérise la véritable repentance (2 Corinthiens 7:10,11). La soumission mutuelle entre chrétiens est aussi un produit de la crainte de Dieu: "Soumettez-vous les uns les autres dans la crainte de Christ." (Éphésiens 5:21)

Enfin, la crainte doit caractériser ceux qui ne sont que de passage sur cette terre et qui doivent mourir un jour: "Conduisez-vous avec crainte pendant le temps de votre séjour sur la terre." (1 Pierre 1:17; cf. 2:18; 3:2,15)

C'est le mot grec PHOBOS qui est employé dans tous les passages cités au paragraphe précédent. L'apôtre Jean semble contredire ces exhortations lorsqu'il écrit ceci:

"Voici comment l'amour est parfait en nous, afin que nous ayons de l'assurance au jour du jugement; tel il est lui, tels nous sommes aussi dans ce monde. Il n'y a pas de crainte dans l'amour, mais l'amour parfait bannit la

crainte, car la crainte implique un châtement, et celui qui craint n'est point parfait dans l'amour." (1 Jean 4:17-19)

Dans ce passage, Jean montre l'idéal vers lequel s'achemine le chrétien: la perfection dans l'amour (cf. Matthieu 5:47, 48). Celui qui est parfait (ou complet, accompli) dans l'amour a dépassé le stade de la simple crainte. La crainte est bannie lorsque quelque chose de plus grand, de plus parfait et de plus puissant est venue la remplacer: cette chose c'est l'amour.

Nous touchons ici à un aspect de la doctrine chrétienne qui est assez souvent méconnu. Il y a dans "la doctrine de Christ" ce qui est élémentaire et ce qui est parfait (Hébreux 6:1). L'exhortation du Nouveau Testament, pris dans sa totalité, c'est que nous recherchions à remplacer ce qui est élémentaire par ce qui est parfait (ou accompli). Il y a donc un aspect progressif à la vie chrétienne impliquant un aspect progressif à la doctrine chrétienne. Une fois le fondement posé, nous devons rechercher l'édification. Une fois semée, la plante doit être arrosée, puis croître (1 Corinthiens 3:4-9).

Bien entendu, une question essentielle demeure: qu'est-ce qui est parfait aux yeux de Dieu? Nous n'avons pas besoin d'inventer la réponse à cette question car celle-ci nous est donnée par les apôtres dans le Nouveau Testament. La perfection revient toujours à l'accomplissement du commandement qui englobe tous les autres, de la loi royale: l'amour. La perfection, c'est aimer Dieu de toute son âme, de tout son esprit et de toute sa force et d'aimer son prochain comme soi-même (C'était vrai sous l'ancienne alliance et c'est encore vrai sous la nouvelle: Matthieu 22:37; Marc 12:30; 1 Corinthiens 8:3; Romains 13:10.).

L'amour ne consiste pas en une plus grande connaissance mais, comme le stipule le commandement de la Torah, en une disposition de l'être tout entier à l'égard de son Dieu et à l'égard de son prochain. Celui qui aime ainsi est connu de Dieu:

"Si quelqu'un croit connaître quelque chose, il n'a pas encore connu comme il faut connaître. Mais si quelqu'un aime Dieu, celui-là est connu de lui." (1 Corinthiens 8:2, 3)

La perfection ne consiste pas non plus à posséder des dons surnaturels (qu'on appelle à tort, d'une manière restrictive, des "dons spirituels"). Un véritable "renouveau charismatique" consiste, aux yeux de l'Éternel, à manifester le charisme (c'est-à-dire le don) parfait de l'amour qui seul peut édifier parfaitement et spirituellement. A l'instar de ceux qui se glorifient de leur connaissance et s'imaginent, ainsi, avoir atteint la perfection, ceux qui se glorifient de leurs nombreux "dons spirituels", n'ont pas encore connu comme il faut connaître. Ceci est clair dans le treizième chapitre de 1 Corinthiens.

Lisez 1 Corinthiens 13:1-7 et vous comprendrez pourquoi l'amour ne passera jamais (alors, par exemple, que les prophéties et les langues sont destinées à passer!). Ces sept versets ne nous donnent-ils pas une description parfaite de l'attitude du vrai disciple de Jésus? Lisez encore et vous comprendrez pourquoi Paul déclare que les prophéties seront abolies, que les langues cesseront, que la connaissance sera abolie. Avec l'amour, écrit Jean, la crainte elle-même n'a plus de raison d'être. Il en va de même des prophéties, des langues, de la connaissance. Paul nous dit qu'ils seront abolis (grec KATARGEO; le verbe est au futur passif indiquant que ces dons cesseront sous l'effet d'un acte extérieur venant de Dieu lui-même; de même, le verbe cesser- PAUO -employé pour les langues n'est pas à l'actif mais au moyen, indiquant une action subie). L'apôtre Paul anticipe sur l'avenir, le rend encore plus proche, en disant: "MAINTENANT ces trois choses demeurent (et non demeureront): la foi, l'espérance, l'amour." (1 Corinthiens 13:13). C'est maintenant qu'il faut tendre à ce qui est parfait. C'est maintenant que l'Église doit s'édifier et rechercher ce qui est parfait.

Mais nous devons revenir au sujet qui nous préoccupe: la crainte du Seigneur qui est un aspect de l'adoration. Le Nouveau Testament nous enseigne que pour les femmes chrétiennes la piété envers Dieu (ou crainte) consiste à se soumettre à leurs maris. Le mot employé par Paul (THEOSEBEIA) ne se trouve nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament. Il indique que c'est d'abord envers Dieu lui-même que la femme doit être soumise. Et ce fait interdit toute attitude despotique de son mari. La femme se doit d'abord à Dieu à qui l'homme lui-

même a l'obligation de se soumettre. Cette soumission de la femme chrétienne à Dieu, puis à son mari, doit lui dicter un certain comportement, notamment à propos de l'enseignement dans l'Église (1 Timothée 2:12).

Pour Jacques la manifestation essentielle de notre crainte de Dieu consiste à savoir nous taire:

"Si quelqu'un croit être religieux, sans tenir sa langue en bride, mais en trompant son cœur, la religion (crainte) de cet homme est vaine." (Jacques 1:26)

Il n'y a donc pas que les femmes qui doivent apprendre le silence en certaines circonstances... tous ont cette responsabilité (cf. 1 Timothée 2:12; 1 Corinthiens 14:35). Jacques dit aussi que la crainte de l'Éternel consiste à prendre soin des veuves et des orphelins dans leurs afflictions et à se préserver des souillures du monde (Jacques 1:27). Voilà encore un aspect du culte qui est d'abord, et avant tout, une chose personnelle. En effet, comme nous l'avons déjà dit, le vrai culte met en question "mes" rapports avec autrui. Oui, il y a une religion (THRESKEIA) pure et sans tache: elle consiste aussi à ne point faire de distinction de personnes, à parler et à agir en hommes qui doivent être jugés selon une loi de liberté "car le jugement est sans miséricorde pour qui n'a pas fait miséricorde." (Jacques 2:1-13). Une religion (ou culte) dépourvue de miséricorde sera une religion jugée sans miséricorde lorsque Dieu la jugera (cf. Matthieu 7:1,2).

Pour V épistolier aux Hébreux nous manifestons notre vénération pour Dieu lorsque nous confessons son nom et lorsque nous pratiquons la bienfaisance (Hébreux 13:15; cf. Philippiens 4:18). Dans ce texte d'Hébreux la louange est un véritable sacrifice (ou offrande). Dans l'Écriture le mot louange a plusieurs significations (en hébreu ce peut être la confession du péché "yadah"; la bénédiction "barak"; la louange "halai"; la glorification "shabach"). Dans l'épître aux Hébreux nous apprenons que la louange est d'abord le fruit de lèvres qui confessent le nom du Seigneur. En effet, ce qui sort de la bouche de l'homme est la véritable expression de ce qui réside en son cœur (Marc 7:17-22; Romains 10:10,11; Éphésiens 5:19).

L'Église primitive est décrite comme "louant Dieu et trouvant grâce auprès de tout le peuple" (Actes 2:47). La louange glorifie Dieu seul:

"Tandis que les païens glorifient Dieu pour sa miséricorde, selon qu'il est écrit: C'est pourquoi je te confesserai parmi les nations, et je chanterai la gloire de ton nom." (Romains 15:9)

Une exhortation de Paul aux Romains souligne la place de la louange comme démonstration d'unité: "Afin que d'un commun accord, d'une seule voix, vous glorifiiez le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ." (Romains 15:6)

Les disciples, après le départ de Jésus, étaient continuellement dans le temple louant et bénissant Dieu (Luc 24:53). Les chrétiens doivent aussi avoir cette habitude:

"Instruisez-vous et avertissez-vous les uns les autres, en toute sagesse, par des psaumes, des hymnes, des cantiques spirituels; sous l'inspiration de la grâce, chantez à Dieu de tout votre cœur." (Colossiens 3:16)

CHAPITRE IV

LE CULTE ET L'ASSEMBLÉE

Ce que nous venons d'étudier démontre que l'assemblée ne constitue pas, dans un sens exclusif, le culte chrétien. En fait, il conviendrait de dire ceci: les disciples s'assemblent non pas pour devenir des adorateurs (par le simple fait de s'assembler), mais pour devenir de meilleurs adorateurs (parce qu'individuellement ils le sont déjà). Il importe donc pour l'apôtre Paul que les disciples s'assemblent "pour devenir meilleurs" (cf. 1 Corinthiens 11:17); il faut que tout se fasse "avec bienséance et avec ordre", que "tout se fasse pour l'édification" (1 Corinthiens 14:26,40) (1).

Lorsqu'ils s'assemblent les chrétiens doivent donc se conformer à un ordre établi par Dieu. Il y avait des choses à mettre en ordre, à régler, dans certaines assemblées du Nouveau Testament, et c'est sous cette réserve que nous pouvons prendre ces assemblées pour modèle (cf. 1 Corinthiens 11:34; Tite 1:5). Il serait bien étrange qu'on ne corrige plus aujourd'hui ce qui méritait correction du vivant des apôtres, ou pire, qu'on encourage aujourd'hui ce qui était découragé par les apôtres (sous prétexte que cela se faisait dans l'Église primitive)!

IMPORTANTANCE ET SIGNIFICATION DES ASSEMBLÉES

"Ainsi donc, frères, puisque nous avons, au moyen du sang de Jésus, une libre entrée dans le sanctuaire par la route nouvelle et vivante qu'il a inaugurée pour nous au travers du voile, c'est-à-dire de sa chair, et puisque nous avons un sacrificateur établi sur la maison de Dieu, approchons-nous avec un cœur sincère, dans la plénitude de la foi, les cœurs purifiés d'une mauvaise conscience, et le corps lavé d'une eau pure. Retenons fermement la profession de notre espérance, car celui qui a fait la promesse est fidèle. Veillons les uns sur les autres pour nous exciter à la charité et aux bonnes œuvres. N'abandonnons pas notre assemblée comme c'est la coutume de quelques-uns, mais exhortons-nous réciproquement, et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour. Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles." (Hébreux 10:19-27)

C'est donc dans l'épître aux Hébreux que l'on trouve l'un des textes les plus clairs quant à l'importance des assemblées et quant à la gravité de les abandonner. Notons, en passant que la coutume (ou l'habitude) d'abandonner les assemblées ne peut être mise en parallèle qu'avec la coutume (ou l'habitude) de se joindre aux assemblées! Ce n'est donc pas l'habitude qui est un problème spirituel pour le chrétien... mais plutôt quelle sorte d'habitude!

Mais, à la réflexion, n'est-il pas significatif de trouver un tel texte dans une épître dont l'objet principal n'est pas, à première vue, de nous présenter des doctrines sur l'Église ou le culte? En effet, c'est surtout de Jésus-Christ et de son œuvre médiatrice dont il est question dans cette épître. Mais l'apôtre Paul ne dissocie pas entre le Christ et son Église, entre le salut et les assemblées, entre le pardon et le culte. Ceci est particulièrement évident lorsqu'on lit ce texte dans sa version originale. On constate, par exemple, qu'entre les versets 19 et 26 il n'y a aucune ponctuation; les copistes du texte ponctué ont donc compris qu'il y avait ici une continuité de pensée. Cette ponctuation dépend d'ailleurs de la syntaxe. L'exhortation de ne pas abandonner l'assemblée dépend grammaticalement des premiers mots du verset 19: "Ainsi donc, frères, puisque nous avons au moyen du sang de Jésus, une libre entrée dans le sanctuaire [...] n'abandonnons pas notre assemblée..."

C'est aussi le contexte qui montre une continuité de pensée chez l'auteur. Dans les versets 22 à 25 plusieurs exhortations dépendent des affirmations qui précèdent. La première affirmation (verset 19) nous assure que nous avons une libre entrée dans le sanctuaire par l'offrande de Jésus. La seconde affirmation (verset 21) nous rappelle que nous avons un souverain sacrificateur établi sur la maison de Dieu. En d'autres termes, le sacrifice et Jésus et son rôle médiateur nous garantissent l'accès direct à Dieu.

Les exhortations qui suivent viennent compléter ces deux affirmations. Étant donné que nous avons un accès direct à Dieu, approchons-nous de lui, continuons à espérer, veillons les uns sur les autres, exhortons-nous réciproquement. L'exhortation de ne pas abandonner notre assemblée est liée à celle de veiller les uns sur les autres. En effet, il est évident que si les chrétiens ne s'assemblent pas ils ne seront pas en mesure de veiller les uns sur les autres et de s'exhorter.

Enfin, l'avertissement du verset 26 constitue une conclusion à tout ce qui précède. Si nous voulons ne pas pécher volontairement (2) nous devons nous approcher de Dieu, nous devons persévérer dans notre espérance, nous devons veiller les uns sur les autres (N'est-il pas ici question, comme c'est souvent le cas chez Paul, de la foi, de l'espérance et de l'amour?) (cf. Jacques 4:7ss; Colossiens 1:23; Jacques 5:13-20).

Voici ce que donnerait Hébreux 10:19ss dans une traduction littérale: " Ayant donc, frères, une pleine assurance pour entrer dans le sanctuaire par le sang de Jésus, qui a dédié pour nous un chemin nouveau et vivant par le voile, c'est-à-dire sa chair, et ayant un grand prêtre sur la maison de Dieu, approchons-nous avec un cœur sincère, dans une plénitude de foi, ayant eu les cœurs purifiés d'une mauvaise conscience, et ayant été lavés selon le corps avec une eau pure; tenons fortement la confession de notre espérance sans fléchir, car il est fidèle celui qui a promis, et veillons les uns sur les autres pour provoquer l'amour et de bonnes œuvres, ne délaissant pas le rassemblement de nous-mêmes, comme c'est l'habitude pour certains, mais nous exhortant; et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour. En effet, si nous péchons de bon gré après avoir obtenu la connaissance de la vérité, il n'y a plus en réserve un sacrifice pour les péchés..."

QUELQUES REMARQUES SUR CE TEXTE

1) Un caractère exclusif des réunions chrétiennes ressort de ce passage. Se réunissent pour s'exhorter ceux qui ont déjà accès à Dieu, qui ont eu le cœur purifié d'une mauvaise conscience et qui ont eu le corps lavé d'une eau pure (le baptême). Il faut certes accueillir, dans les assemblées chrétiennes, tout visiteur (cf. 1 Corinthiens 14:23; notez comment Paul présente ces visiteurs: "et qu'il survienne des hommes du peuple ou des non-croyants..."). Mais les Églises primitives considéraient-elles les assemblées comme un moyen d'évangélisation?

2) Le but des réunions chrétiennes c'est que chaque disciple puisse se parfaire. Nous nous assemblons pour devenir meilleurs, pour grandir dans l'amour et progresser dans les bonnes œuvres. Nous voulons sortir de l'assemblée désireux de faire de bonnes œuvres, de manifester l'amour de Jésus envers tous ceux qui nous entourent. Tout ce qui se dit ou se fait dans les assemblées devrait concourir à ce but. Le but des assemblées est donc d'ordre moral et spirituel (et non d'ordre artistique ou esthétique).

3) Les verbes d'exhortation: "approchons-nous", "retenons", "veillons", "n'abandonnons pas", "exhortons-nous" sont des subjonctifs d'ordre ou d'exhortation comme on en trouve en grec classique. Le subjonctif exprime une relation de dépendance, c'est-à-dire que ces exhortations prennent toute leur valeur par rapport à ce que Christ (cf. v. 19) accomplit pour nous (par conséquent, la notion catholique du prêtre qui "actualise" le sacrifice de Christ par la messe n'a pas de raison d'être). En outre, le subjonctif ayant ici valeur d'impératif il exprime aussi un ordre. (3)

4) Le sens du mot assemblée dans ce texte. En grec nous avons TEN EPISUNAGOGEN EAUTON (littéralement, le rassemblement de nous-mêmes). L'auteur a donc employé le substantif SUNAGOGE et non EKKLESIA (assemblée, église). Mais SUNAGOGE ou SUNAGO (4) (d'où nous avons "synagogue") décrit souvent les réunions de disciples. Voyez Actes 14:27: "Ils convoquèrent (SUNAGO) l'Église (EKKLESIA)." Jacques parle, vraisemblablement d'une réunion de l'Église en Jacques 2:2: "Supposé, en effet, qu'il entre dans votre assemblée (SUNAGOGE) un homme avec un anneau d'or..." Le verbe SUNAGO décrit la réunion des disciples le premier jour de la semaine, jour de la résurrection de Jésus: "Le soir de ce jour, qui était le premier de la semaine, les portes du lieu où se trouvaient (SUNAGO) les disciples étant fermées..." (Jean 20:19); "Le premier jour de la semaine, nous étions réunis (SUNAGO) pour rompre le pain..." (Actes 20:7). Dans ces deux textes les disciples ne se trouvaient pas ensemble comme par hasard (ce que laisse entendre Segond en Jean 20:19): ils étaient réunis dans un but précis. En outre, la régularité d'une telle réunion le premier jour de la semaine est indiquée en Jean 20:21: "Huit jours après, les disciples de Jésus étaient de nouveau dans la maison..." C'est encore le premier jour de la semaine que Jésus rompt le pain avec les disciples d'Emmaüs, et qu'il retrouve ses disciples assemblés à Jérusalem (Luc 24:13-35).

4 Le grec SUNAGOGE et SUNAGO est employé environ 55 fois dans le Nouveau Testament en particulier dans les Évangiles et en Actes. En Hébreux 10:25 le substantif est précédé du grec EPI. Or, EPISUNAGOGE ne se trouve que dans ce passage et en 2 Thessaloniens 2:1. Certains érudits pensent que la présence du EPI implique une idée de répétition (Liddel & Scott: ce mot décrit une réunion répétée au même endroit).

(1) Paul utilise un mot qui était employé dans le domaine militaire; le grec TAXIN signifie "arrangement" "mise en ordre", "bonne disposition".

(2) Le verbe HAMARTANO est au participe actif, indiquant une continuité dans le péché plutôt qu'un péché isolé (cf. 1 Jean 3:4-10). L'adverbe traduit "volontairement" signifie "de bon gré" (cf. 1 Pierre 5:2; Philémon 14).

(3) Sur l'emploi du subjonctif à la première personne et sur les propositions volitives, voir A. Kaegi "Grammaire abrégée de la langue grecque" p. 159.

CHAPITRE V

LE CULTE ET LE DIMANCHE

Les quatre Évangiles mettent le premier jour de la semaine en relation avec les faits suivants:

1) La résurrection de Jésus: Matthieu 28:1; Marc 16:2; Luc 24:1; Jean 20:1,19 (et de tous les faits relatés dans la Bible, la résurrection de Jésus est sans conteste le plus important!).

2) L'apparition de Jésus ressuscité à Marie et Marie de Magdala (Matthieu 28:9; Marc 16:9; Jean 20:11-18), à Jeanne et à d'autres femmes (Luc 24:1, 10), aux onze apôtres (Marc 16:14; Luc 24:36; Jean 20:19-39). Qu'il y ait eu tant de témoins à rencontrer le Christ ressuscité le premier jour de la semaine est aussi un fait important (ces témoignages constituant l'essentiel de la preuve historique à la résurrection de Jésus.).

3) La réunion des disciples en ce jour: Jean 20:19-25; Luc 24:36. La mention particulière de ce jour dans le Nouveau Testament en fait un jour à part pour tous ceux qui se trouvent sous la nouvelle alliance. Les faits les plus importants de l'histoire humaine et les événements les plus cruciaux de la rédemption ont eu lieu en ce jour.

1) C'est en ce jour que s'est accompli ce qu'avaient annoncé d'avance les Écritures:

"Je vous ai enseigné avant tout, comme je l'avais aussi reçu que Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures, qu'il a été enseveli, et qu'il est ressuscité le troisième jour selon les Écritures." (1 Corinthiens 15:3)

"Après le sabbat, à l'aube du premier jour de la semaine, Marie et l'autre Marie allèrent voir le sépulcre." (Matthieu 28:1)

"Jésus étant ressuscité le matin du premier jour de la semaine," (Marc 16:9)

"Alors, il leur ouvrit l'esprit afin qu'ils comprissent les Écritures. Et il leur dit: Ainsi il est écrit que le Christ souffrirait, et qu'il ressusciterait des morts le troisième jour." (Luc 24:46)

"Dès lors, Jésus commença à faire connaître à ses disciples qu'il fallait qu'il allât à Jérusalem, qu'il souffrît beaucoup de la part des anciens, des principaux sacrificateurs et des scribes, qu'il fût mis à mort, et qu'il ressuscitât le troisième jour." (Matthieu 16:21)

2) C'est en ce jour (le premier de la semaine) que Dieu a choisi de démontrer au monde la vérité du témoignage rendu à son Fils dans sa Parole.

En ce jour Jésus de Nazareth fut proclamé Christ et Seigneur (Actes 2:36), prince de la vie (Actes 3:15), sauveur du monde (Actes 4:12), juge des vivants et des morts (Actes 10:42; 17:31), Fils de Dieu (Romains 1:4).

En ce jour la victoire sur la mort devint effective pour tous ceux qui croiraient: Romains 6:9; 8:10,11; Hébreux 2:14; 1 Corinthiens 15:54-57.

En ce jour fut rendue possible une vie nouvelle pour tous ceux qui croient et sont baptisés (Romains 6:11; Colossiens 2:12).

En ce jour fut proclamée la résurrection à venir de ceux qui croient: 1 Thessaloniens 4:14.

En ce jour fut établi le fondement historique de l'espérance chrétienne: 1 Corinthiens 15:12-19.

En ce jour fut proclamée la puissance de Dieu et l'autorité de son Fils, chef de l'Église: Éphésiens 1:19-23.

La résurrection n'est pas l'œuvre d'un homme. C'est un acte divin, un acte de victoire et de délivrance. Cet acte réalisé par Dieu devait, ensuite, être commémoré par les disciples le jour même où Dieu l'avait accompli. Il en fut de même avec la Pâque, jour où Dieu délivra son peuple de la servitude d'Égypte et qui devait aussi être commémoré par un repas (cf. Exode 12:41,42; Marc 14:12ss; 1 Corinthiens 5:8). Le premier jour de la semaine, jour au cours duquel les disciples commémorèrent la mort et la résurrection du Christ par le repas du Seigneur (voir pages 34-36), jour de fête, de victoire, de délivrance. Ce jour rassemble les enfants de Dieu autour de la table du Seigneur qui est une table de bénédictions et d'actions de grâces. C'est aussi en ce jour-là que les disciples de Corinthe et de toutes les Églises de Galatie furent instruits à participer à la collecte qui est une offrande volontaire, une offrande de reconnaissance (1 Corinthiens 16:1-4; 2 Corinthiens 9:6,7). (1)

- (1) Au deuxième siècle, on considère universellement l'importance du premier jour de la semaine dans la chrétienté et l'on associe ce jour à la résurrection du Seigneur ainsi qu'à la fraction du pain. Voir Ignace, Magn. 9:1; Barnabas 15,9; Justin, Apologie 1,17.

CHAPITRE VI

LE CULTE ET LE REPAS DU SEIGNEUR

L'importance, la signification et le mode d'observance du repas du Seigneur ressortent des considérations suivantes.

1) La maison et la table du Seigneur

Jésus a parlé à Israël en lui présentant Dieu comme Père, le Royaume comme la maison du Père et les bénédictions comme la table (ou le repas) du Père. La vie spirituelle, enseigne Jésus, se nourrit à la table de Dieu et s'abreuve à l'Esprit de Dieu.

"A combien plus forte raison votre Père qui est dans les cieux donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui le lui demandent." (Matthieu 7:11; cf. Matthieu 5-7; 10:29; Marc 14:36; Luc 6:36; 15:12; Jean 1:18; 4:23; 6:32,37; 8:42; 14:23; etc.)

"Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père." (Jean 14:2; cf. Luc 12:35-40)

"Or, je vous déclare que plusieurs viendront de l'Orient et de l'Occident, et seront à table avec Abraham, Isaac et Jacob, dans le royaume des cieux." (Matthieu 8:11; cf. Luc 14:15,16; Marc 7:27, 28; Luc 22:30)

2) Jésus est lui-même nourriture et breuvage spirituels

La vie spirituelle s'alimente et ne peut subsister qu'en Jésus lui-même qui a reçu du Père la vie éternelle (Jean 5:26).

"Car le pain de Dieu, c'est celui qui descend du ciel et qui donne la vie au monde. [...] je:suis le pain de vie. Celui qui vient à moi n'aura jamais faim, [...] et le pain que je donnerai, c'est ma chair que je donnerai pour la vie du monde." (Jean 6:33,35, 51)

Scandalisés par des paroles dont ils ne comprenaient pas la véritable portée et l'application spirituelle, ceux-là même qui avaient suivi Jésus le quittèrent, en disant: "Cette parole est dure, qui peut l'écouter?" (Jean 6:60). Avec les Juifs qui étaient présents ils se demandaient: "Comment peut-il donner sa chair à manger?" (Jean 6:52). Or, le fait de rechercher une signification matérielle à ces paroles manifestait l'incrédulité des auditeurs. Jésus répond donc: "C'est l'Esprit qui vivifie; la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont Esprit et vie. Mais il en est parmi vous qui ne croient pas." (Jean 6:63,64; cf. Matthieu 16:11,12; Jean 6:26-29).

3) Accomplissement des promesses faites aux pères

En instituant le geste de la fraction du pain, Jésus voulait, tout d'abord, enseigner une vérité spirituelle (il enseigne dans ce cas par des paroles mais aussi par un geste). Assis à table avec ses disciples, il brise le pain. Ceci veut dire: "C'est par mon corps brisé que vous pouvez être assis à la table des bénédictions divines avec Abraham, Isaac, Jacob et avec moi. La promesse faite aux pères est accomplie."

Lorsqu'il dit du pain rompu: "Prenez, mangez, ceci est mon corps.", il annonce sa mort prochaine et la participation que les disciples peuvent déjà avoir à cette mort. Et lorsqu'il dit: "Buvez-en tous: car ceci est mon sang, le sang de l'alliance, qui est répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés.", il annonce aussi sa mort prochaine qui scellera la nouvelle alliance (alliance dans laquelle Dieu offre la rémission des péchés).

Le repas est donc une préfiguration avant même de devenir une commémoration. Ce repas, plus que tout autre chose, marque le lien qui unit, par la croix, ceux qui reçoivent le pardon en étant encore sous l'ancienne alliance et ceux qui reçoivent le pardon sous la nouvelle alliance. En d'autres termes, dans ce repas, la nouvelle alliance n'est encore que préfigurée lorsque Jésus l'institue. Ainsi, Dieu rassemble à une même table et à un même repas spirituel Abraham, Isaac, Jacob, les apôtres, puis finalement toute l'Église. La table (ou le repas) du pardon divin est enfin préparée pour tous ceux qui veulent être disciples de Jésus. La promesse faite aux pères est enfin réalisée: "Et c'est pour cela qu'il est le médiateur d'une nouvelle alliance, afin que, la mort étant intervenue pour le rachat des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis." (Hébreux 9:15). Le repas du Seigneur proclame que la promesse du pardon est accomplie pour tous ceux à qui elle était destinée, c'est-à-dire les patriarches et leur postérité spirituelle (cf. Matthieu 8:11).

4) Rupture avec l'ancienne alliance faite au Sinaï

En instituant le geste de la fraction du pain, Jésus voulait enseigner une autre vérité spirituelle. Puisque le repas du Seigneur déclare l'accomplissement des promesses faites aux pères (promesses faites avant le Sinaï; cf. Galates 3:15-17), il marque, du même coup, une rupture avec l'alliance conclue au Sinaï et qui fut donnée temporairement.

Le repas du Seigneur entame et célèbre déjà la rupture définitive avec l'ancienne alliance, sous laquelle on célébrait un culte (LATREUO) qui n'était que l'image et l'ombre des choses à venir (Hébreux 8:5). Nous avons maintenant accès dans le très saint lieu, au-delà du voile, à la table dressée par le Seigneur lui-même (Hébreux 10:10; cf. 1 Corinthiens 10:21). Ceux qui n'étaient pas d'Israël-les païens, les incirconcis -sont dorénavant concitoyens de la maison de Dieu (Éphésiens 2:22; Hébreux 3:6). L'Église est la maison de Dieu (1 Timothée 3:15) et dans cette maison nous trouvons la table du Seigneur et sur cette table la coupe et le pain auxquels tous participent (et ce pain est sans levain de même que Christ fut sans levain et que l'Église elle-même doit être sans levain: cf. 1 Corinthiens 5:6-8).

Toutes ces choses ne constituent pas de vagues analogies ou de simples emblèmes. L'apôtre Paul parle gravement du repas du Seigneur à une assemblée qui doit être mise en garde et corrigée, à une assemblée qui

oublie ce qu'elle est aux yeux du Seigneur: le temple et la maison de Dieu. Dans la maison du Seigneur, la table (et non l'autel) a une place prépondérante car c'est un lieu qui réunit les disciples: "Nous formons un seul corps car nous participons tous à un même pain." (1 Corinthiens 10:18). Quand l'Église oublie ce qu'elle est, et comment elle doit vivre, elle se condamne elle-même lors même qu'elle participe au pain et à la coupe du Seigneur (1 Corinthiens 11:27-34).

5) Le pain est rompu

Dans l'institution du repas, le fait de rompre le pain est souligné (Matthieu 26; Marc 14; Luc 22; 1 Corinthiens 11). Dans tous ces textes le pain est rompu après une action de grâces, puis il est distribué à tous les disciples. Ainsi, dès le jour de la Pentecôte, les nouveaux convertis persévéraient dans "la fraction du pain" (TE KLASEI TOU ARTOU; Actes 2:42). (1)

6) Le premier jour de la semaine (dimanche)

Lorsque Jésus institua la fraction du pain; il ne donna aucune précision quant au lieu ou au jour de son observation future. Comme nous l'avons dit, la fraction du pain, lors de son institution, n'était pas encore une commémoration, mais une préfiguration. Avant que les disciples ne puissent commémorer la mort et la résurrection du Seigneur, il fallait que le Seigneur meure et qu'il ressuscite!

Lors de l'institution du repas, Jésus rassura ses disciples en leur annonçant qu'ils pourraient à nouveau partager avec lui le pain rompu et le fruit de la vigne (Matthieu 26:29; Marc 14:25; Luc 22:30). Or, comme il l'avait annoncé, et cela le jour même de sa résurrection, le Seigneur rompit à nouveau le pain avec ses disciples; ce fut d'ailleurs par ce geste précis que les disciples d'Emmaüs le reconnurent (Luc 24:30; cf. 22:19). Jésus demeura parmi ses disciples pendant quarante jours (pratiquement jusqu'au jour de la Pentecôte: Actes 1:3; 2:1). Pendant ces quarante jours, il leur parla du royaume de Dieu (qui allait bientôt se manifester avec puissance au jour de la Pentecôte: Actes 2). Au bout de ces quarante jours, il fut enlevé au ciel du milieu d'eux (Actes 1:11).

Environ trois mille personnes se convertirent le jour de la Pentecôte suite à la prédication de Pierre. L'auteur des Actes nous représente ces convertis comme formant aussitôt une Église et comme persévérant "dans l'enseignement des apôtres, dans la communion (ou participation, partage) fraternelle, dans la fraction du pain et dans les prières."

Nous savons donc que Jésus promit de rompre à nouveau le pain avec ses disciples après sa mort; ce qu'il fit le jour même de sa résurrection. Nous savons, en outre, que les disciples persévéraient dans la fraction du pain dès l'établissement de l'Église. (2)

À la fin du troisième voyage missionnaire de Paul (53 à 57 après J.-C.) l'apôtre et ses compagnons durent passer à Troas. A cette occasion, Luc rapporte ce fait: "Le premier jour de la semaine, nous étions réunis pour rompre le pain." (3)

Nous voyons, par ce texte, que les disciples de Troas, ainsi que Paul et ses compagnons s'assemblèrent pour la fraction du pain le premier jour de la semaine. (4) Lorsqu'il vint à Troas, l'apôtre Paul était pressé d'arriver à Jérusalem: "Car il se hâtait pour se trouver, si cela lui était possible, à Jérusalem, le jour de la Pentecôte." (Actes 20:16). Malgré cette hâte, l'apôtre demeura sept jours à Troas et ne repartit que le lendemain du premier jour de la semaine (Actes 20:6,7). Cette attente confirme l'importance que revêtait ce jour aux yeux de l'apôtre (importance confirmée par le fait que les collectes se faisaient aussi ce jour-là: Corinthiens 16:3).

7) Repas du Seigneur ou eucharistie?

Dans la théologie catholique traditionnelle le repas du Seigneur (appelé l'Eucharistie) est avant tout une action personnelle du prêtre par laquelle il affirme son rôle sacerdotal. Lorsqu'il institua la fraction du pain, le Christ (dans cette optique) établissait, en fait, les prêtres du Nouveau Testament.

Dans le concile de Trente, le pouvoir d'absoudre les péchés va de pair avec le pouvoir de consacrer, et ces deux se trouvent entre les mains du prêtre. Ce même concile prononce l'anathème à l'encontre des hérétiques (qu'on appelle aujourd'hui les "frères séparés") qui ne voient pas de sacerdoce visible et extérieur dans le Nouveau Testament et pour qui la coupe et le pain ne sont pas le sang et le corps véritables du Seigneur. (5) Les décrets du concile Vatican II vont aussi dans ce sens: les prêtres appliquent, dans le sacrifice de la messe, l'unique sacrifice du Nouveau Testament. (6)

C'est dire qu'en dehors du prêtre et de l'eucharistie il ne peut y avoir ni pardon ni rémission des péchés.

Dans le catholicisme, l'eucharistie n'est pas seulement le sacrement le plus important pour les fidèles, il est le moyen de réconcilier les infidèles à Dieu, il est "le sommet et la source de toute l'évangélisation." (7)

Et pour Paul VI "il n'est pas de messe qui ne soit offerte pour le salut du monde entier et non seulement pour le salut de quelques personnes." (8) Ainsi, l'eucharistie est la source même du salut et de l'unité des chrétiens. Elle est "la fontaine de vie où nous trouvons de quoi nous purifier et nous fortifier" et c'est par l'observation de la "dévotion eucharistique" qu'il pourra y avoir un retour à l'unité de la foi et de la charité (toujours selon la même encyclique).

Tant que l'on croit à une fonction purificatrice ou expiatrice du pain ou de la coupe, tant que l'on accorde une place sacrée à celui qui distribue le pain ou la coupe, c'est qu'il demeure en nous un fond de catholicisme romain. Les disciples rompent le pain et boivent la coupe en reconnaissance du pardon qu'ils ont reçu dès leur conversion et non pour être lavés de leurs péchés. (9) En effet, les Écritures associent le pardon (ou la rémission) des péchés uniquement à la conversion ou aux phases de la conversion que sont la foi, 'a repentance et le baptême en Christ (Marc 16:16; Actes 2:38; Romains 10:9, 10; Actes 22:16; cf. 1 Corinthiens 6:11; Éphésiens 5:25-27; Tite 3:4-7). Ceux qui ont été baptisés (c'est-à-dire immergés, plongés dans l'eau) ont revêtu Christ, ont été transportés dans le royaume de Christ (Galates 3:27; Colossiens 1:13, 14). Et pour ceux qui sont en Jésus-Christ "il n'y a donc maintenant aucune condamnation" (Romains 8:1).

C'est par la rémission des péchés, accessibles en Jésus-Christ, et accordée à la conversion, que se manifestent la richesse de la grâce de Dieu et la puissance de la croix:

"En lui nous avons la rédemption par son sang, la rémission des péchés, selon la richesse de sa grâce que Dieu a répandue sur nous..." (Éphésiens 1:7)

"Rendez grâce au Père, qui vous a rendus capables d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière, qui nous a délivrés de la puissance des ténèbres et nous a transportés dans le royaume du Fils de son amour, en qui nous avons la rédemption, la rémission des péchés." (Colossiens 1:13, 14)

Dès lors, tout acte d'adoration, de service, ne peut être en vue d'obtenir la rémission des péchés, la justification, la réconciliation avec Dieu, puisque ceux-ci sont déjà accordés en Jésus-Christ (d'ailleurs, le mot "eucharistie" signifie action de grâce; par le repas du Seigneur on rend grâce pour le fait que Dieu nous a remis et nous remet tous nos péchés en Christ). (10)

"C'est pourquoi, recevant un royaume inébranlable, montrons notre reconnaissance en rendant à Dieu un culte qui lui soit agréable, avec piété et avec crainte, car notre Dieu est aussi un feu dévorant." (Hébreux 12:28,29)

L'erreur qui consiste à attribuer une valeur expiatoire, purificatrice, au pain est très ancienne. Ignace, évêque d'Antioche (1er siècle) parle déjà d'un autel dans l'Église sur lequel le sang de Jésus est offert par l'évêque. (11) D'ailleurs, et toujours selon Ignace, l'évêque doit être suivi comme Jésus-Christ, et les prêtres (PRESBUTEROI, anciens) comme les apôtres. Celui qui honore l'évêque honore Dieu; celui qui agit à l'insu de l'évêque fait un sacrifice au diable. (12)

La question de l'eucharistie est liée à celle du sacerdoce. On constate, dès les premiers siècles de l'Église, une tendance à considérer les anciens (PRESBUTEROI, qu'on choisit de plus en plus jeunes) comme des prêtres, et à dresser un autel dans l'église sur lequel, croit-on, Christ est à nouveau offert en sacrifice. Vu sous cet angle le repas du Seigneur exige la présence d'une prêtrise dans l'Église. Renoncer à une conception sacrificielle de l'eucharistie reviendrait à renoncer à une conception sacerdotale des ministères. C'est en tout cas l'avis de Thomas d'Aquin: "Puis donc qu'il appartient au prêtre de consacrer le corps du Sauveur, c'est aussi à lui qu'il appartient de le dispenser. Ensuite, parce que le prêtre est constitué médiateur entre Dieu et les hommes [...]. Pour la raison que nous venons de donner, la dispensation de l'eucharistie appartient à celui-là même qui a le pouvoir de la consacrer. De même que le diacre participe à quelque degré à la puissance illuminatrice du prêtre, puisqu'il dispense le sang du Seigneur, le prêtre participe aussi à la puissance que possède l'évêque de dispenser les choses qui perfectionnent le chrétien, en tant qu'il distribue le sacrement, lequel perfectionne l'homme en lui-même, dans ses rapports avec Jésus-Christ. Quant aux choses qui perfectionnent l'homme relativement aux autres hommes, la dispensation en est réservée à l'évêque." (13)

La pratique quotidienne de l'eucharistie n'est que l'aboutissement logique de cette relation entre le "sacrement" et la rémission des péchés (relation envisagée très tôt dans la chrétienté), ainsi qu'en témoigne l'enseignement d'Ambroise (évêque de Milan, 4e siècle): "O Chrétien, reçois chaque jour ce qui doit être pour toi l'aliment de chaque jour. Celui qui n'est pas digne de le recevoir tous les jours sera-t-il digne davantage de le recevoir une fois l'an? Quoi! Job offrait chaque jour le sacrifice pour ses enfants, et vous qui savez bien que le divin sacrifice, toutes les fois qu'on l'offre, renouvelle la mort, la résurrection, l'ascension du Seigneur, la rédemption du péché, vous refusez de prendre le pain quotidien de votre vie? Ah! quand on est blessé, on appelle le remède. Tous, pécheurs que nous sommes, nous portons une blessure; allons chercher le remède dans l'auguste sacrement." (14)

Ajoutons qu'il est impossible que les consciences ne restent longtemps marquées par de telles conceptions. C'est pourquoi, dans les pays empreints de catholicisme, il est important d'enseigner avant toute chose la valeur éternelle et suffisante du sacrifice et du sacerdoce de notre grand prêtre et médiateur Jésus-Christ (Hébreux 7, 8, 9, 10).

(1) La fraction du pain est décrite comme un acte spécial par l'adjonction de l'article défini; il ne s'agit pas, dans ce cas, d'un simple repas mais d'une occasion spéciale. On peut ainsi comparer Actes 2:42 et 46. Dans le verset 42 nous lisons: "la fraction du pain" (TE KLASEI TOU ARTOU); dans le verset 46 nous lisons: "rompant du pain dans les maisons" (KLONTES TE KAT OIKON ARTON). Le premier verset se rapporte à la fraction du pain, le second aux repas pris en commun par les disciples (en 1 Corinthiens 10 et 11, les deux choses sont associées). La même remarque peut être faite à propos d'Actes 20:7 et 11. Le verset 7 se réfère à la fraction du pain (TOU KLASAI ARTON); le verset 11 au fait de rompre du pain pour manger un repas (KAI KLASAS ARTON).

(2) "Ils persévéraient", du grec PROSKARTEREO, tenir fermement à, adhérer à, persister dans, persévérer dans (Arndt & Gingrich, Greek English lexicon).

(3) "Le premier jour de la semaine" (TEI MIEAI TON SABBATON): placé en début de phrase, ce membre de la phrase revêt, en grec, une valeur emphatique.

"Nous étions réunis pour rompre le pain." Littéralement "les disciples s'étant assemblés pour rompre le pain." (SUNEGMENON TON MATHETON TOU KLASAI ARTON).

(4) Paul fut le premier à visiter cette ville et dut enseigner cette pratique: cf. Actes 16:8 et 2 Corinthiens 2:12; 1 Corinthiens 11:23.

(5) Concile de Trente, 23e session, chapitre 1

(6) Lumen Gentium, chapitre 3.

(7) Presbyterorum ordinis, Nos. 13 et 14.

(8) Lettre encyclique "Sur la doctrine et le culte de la Sainte Eucharistie" septembre 1965.

(9) Il semble que certains protestants ne diffèrent pas de la position catholique sur ce point: "Selon la promesse du Christ, chaque croyant membre de son corps reçoit dans l'eucharistie la rémission de ses péchés et la vie éternelle, et il est nourri dans la foi, l'espérance et l'amour." ("Vers une même foi eucharistique?" Accord entre catholiques et protestants, page 42, Les presses de Taizé, 1972).

(10) A moins de comprendre la rémission des péchés, la justification, la réconciliation non comme une déclaration formelle du pardon divin (cf. Romains 4:7,8,23-25) mais comme une œuvre renovatrice intérieure; non comme un acte de justification mais comme une œuvre de sanctification; non comme une chose imputée mais comme une chose méritée;. Pour le concile de Trente (qui voulait contrer les enseignements de la Réforme) l'homme n'est pas déclaré juste par l'offre divine de la rémission des péchés, mais il est rendu juste par une œuvre de rénovation intérieure, c'est-à-dire par la sanctification ("Décret sur la justification" 6e session du concile de Trente. Dans ce décret l'anathème est prononcé à 33 reprises à l'encontre de ceux qui n'adhèrent pas à cette conception du salut.).

(11) Ignace, épître aux Philadelphiens, IV.

(12) Ignace, Épître aux Éphésiens VI, 1; aux Smyrniens VIII, 1 et IX, 1. Dans les écrits d'Ignace on constate déjà une distinction entre l'évêque et les anciens (qui, plus tard, deviendront les prêtres).

(13) "Somme théologique de saint Thomas d'Aquin" Traité de l'Eucharistie; F. Lachat, Tome XIII, Édition Louis Vivès, Paris 1859.

(14) Ambroise, De sacra. Lib. V, cap. 4 cité dans "Histoire de Saint Ambroise" par l'abbé Baunard, Paris 1827, page 89. Comme nous pouvons le constater dans cette citation, la conception sacramentelle du repas du Seigneur a eu pour conséquence qu'on l'observa trop peu (une fois l'an) ou trop souvent (tous les jours, et même plusieurs fois par jour). De nos jours encore certains craignent d'observer le repas du Seigneur chaque dimanche et l'observent une fois par mois ou encore moins souvent.

CHAPITRE VII

LE CULTE ET LES DONNS

1) Importance des dons dans la religion d'Israël

Le soutien des nécessiteux et l'assistance des prêtres par le moyen des offrandes étaient des éléments essentiels de la religion d'Israël dans l'Ancien Testament.

En Israël, c'est tout d'abord la notion d'offrande collective qui est fondamentale:

a) On le voit lors de la construction du tabernacle: "Qu'ils m'apportent une offrande; vous la recevrez pour moi de tout homme qui la fera de bon cœur..." (Exode 25:1ss). Plus loin, il est écrit: "Tous ceux dont le cœur était disposé à contribuer à l'œuvre que l'Éternel avait ordonnée [...] apportèrent des offrandes volontaires" (Exode 35:29). En outre, Exode 36:5, 6 montre la part d'initiative personnelle dans l'offrande collective: il n'était pas nécessaire d'offrir autant qu'un autre ou même tout ce que l'on possédait -l'important était d'offrir avec un cœur bien disposé.

b) Les sacrifices constituaient eux-mêmes une offrande à Dieu (en hébreu "sacrifier" signifie, tout d'abord, offrir): voir Lévitique, chapitre 1. L'holocauste représentait l'offrande, la consécration totale de soi-même.

c) Les fêtes: il n'y avait pas de fêtes en Israël sans l'élément du sacrifice ou de l'offrande.

d) La dîme: le dixième des revenus d'Israël devait être offert: -à l'Éternel (Lévitique 27:30); -pour ceux qui exerçaient "le service" (les lévites; Nombres 18); -cette dîme était considérée comme le salaire des prêtres (Nombres 18:31; cf. 1 Corinthiens 9:13).

2) La préoccupation pour les nécessiteux (surtout les pauvres, les veuves, les orphelins et les étrangers).

a) Les pauvres: Exode 23:10, 11. Tous les sept ans, les champs étaient laissés aux pauvres et aux bêtes des champs. Il y aura toujours des pauvres en Israël affirme Deutéronome 15:10. Mais, par contre, Deutéronome 15:4 dit qu'il ne pourra pas y avoir d'indigents en Israël (cf. Marc14:7). Selon Deutéronome15:4, Dieu bénit ceux qui assistent les pauvres. Selon Exode 22:25 l'argent prêté à un pauvre doit être prêté sans intérêt (cette règle s'appliquait d'ailleurs d'une manière générale, entre tous les Israélites: Ézéchiel 18:8, 12).

b) Les veuves, les orphelins et les étrangers. Selon Exode 22:21,22, il est grave d'affliger ou de maltraiter cette catégorie d'Israélites. Selon Deutéronome 14:28, 29, la dîme (et ce tous les trois ans) devait être mise à la disposition des veuves, des orphelins et des étrangers. Tout ce qui n'était pas moissonné revenait de droit aux étrangers, aux veuves et aux orphelins: Deutéronome 24:19ss.

3) La préoccupation pour les nécessiteux dans le Nouveau Testament.

a) Jésus a enseigné et démontré la compassion pour les pauvres (Matthieu 19:21). Zachée donnait aux pauvres la moitié de ses biens (Luc 19:8-10). Jésus et les disciples avaient une bourse pour divers besoins et usages (voir Jean 12:3-8; 13:27-29).

Jésus enseigne qu'il faut prendre garde à ce que l'aumône se fasse sans hypocrisie (surtout, en vue d'être glorifié par les hommes): Matthieu 6:1-4. Selon Matthieu 10:8-10, les disciples qui enseignent et prêchent la Parole ne doivent pas avoir honte de recevoir une assistance; et selon Luc 8:1-4, les disciples et Jésus lui-même recevaient une assistance.

b) Comme la religion d'Israël, la religion chrétienne est toute entière basée sur la notion d'offrande: Jean 3:16, cf. 2 Corinthiens 8:5; 5:15; 1 Jean 3:16,17.

c) La foi sans les œuvres est inutile et ne peut justifier, nous dit Jacques. Or, les œuvres dont parle Jacques sont liées d'abord à l'assistance des nécessiteux: "Si un frère ou une sœur sont nus et manquent de la nourriture de chaque jour, et que l'un d'entre vous leur dise: Allez en paix, chauffez-vous et vous rassasiez! et que vous ne leur donniez pas ce qui est nécessaire au corps, à quoi cela sert-il?" (Jacques 2:15ss; voir aussi Jacques 1:27; 1 Timothée 6:17-19; Tite 3:13, 14; Éphésiens 2:10).

d) Il ne doit pas y avoir d'indigents dans l'Église: Actes 2:45; 2 Corinthiens 8:13,14 (cependant, on ne doit pas assister ceux qui refusent simplement de travailler: 2 Thessaloniens 3:11, 12; cf. 1 Thessaloniens 5:14). Le secours aux chrétiens nécessiteux constitue "une obéissance dans la profession de l'Évangile" (2 Corinthiens 9:13). Selon Matthieu 25:40, tous ceux qui reçoivent les disciples et leur portent assistance agissent ainsi à l'égard de Jésus lui-même et reçoivent une récompense (cf. Marc 10:42).

4) L'assistance aux nécessiteux et le soutien de l'évangélisation au niveau des Églises locales.

a) Les veuves: les veuves au-dessus de soixante ans, et qui n'ont pas de famille pour les assister, peuvent être inscrites sur "le rôle" (1 Timothée 5:9 "le rôle" signifie simplement "liste").

b) Les Églises de Galatie et d'Achaïe ont fait des collectes pour les besoins des saints ("l'assistance destinée aux saints..." 2 Corinthiens 9:1). On doit exceller dans l'assistance comme dans toute autre bonne œuvre (2

Corinthiens 8:7). L'assistance doit être le fruit d'un cœur bien disposé; elle n'est donc pas imposée (comme le serait une règle morale): "je ne dis pas cela pour vous donner un ordre..." (2 Corinthiens 8:8).

c) A l'égard des dons et des offrandes il n'y a que deux comportements possibles: la libéralité ou l'avarice (2 Corinthiens 9:5). Lorsque les chrétiens donnent par contrainte et sans que leur cœur y soit disposé, ils font un acte d'avarice (cf. Actes 5:4).

d) Il y a toujours une récompense pour celui qui donne de bon cœur et selon ses moyens: 2 Corinthiens 9:6; cf. Actes 20:35.

e) Le premier jour de la semaine (dimanche) fut choisi comme jour pour collecter les dons au niveau des assemblées: "Pour ce qui concerne la collecte en faveur des saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux Églises de la Galatie. Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons." (1 Corinthiens 16:1-3). (1)

f) Une collecte (des collectes) en prévision d'un besoin futur: l'argent de ces collectes fut employé plus d'une année plus tard (2 Corinthiens 9:2).

g) Mettre en règle les collectes. Nous pouvons "mettre en règle" (ou en ordre) la question des collectes en suivant cet exemple apostolique. La collecte (1 Corinthiens 16:1) est appelée une KOINONIA, c'est-à-dire une "participation", ou "libéralité". Or, ce terme désigne aussi le soutien de la prédication de l'Évangile: Philippiens 1:5; (cf. Philippiens 2:25; 4:15) Romains 15:26, 27; Romains 12:13; Galates 6:6.

Les évangélistes, de même que les anciens, doivent remplir certaines qualifications pour pouvoir accomplir leur ministère. -Ils doivent démontrer leur fidélité en toutes choses et des capacités pour exercer leur ministère: 2 Timothée 2:2.

-Ils doivent avoir la capacité d'enseigner: 2 Timothée 2:25. -Ils doivent connaître les Écritures: 2 Timothée 3:15.

-Ils doivent suivre de près l'enseignement apostolique: 2 Timothée 3:10.

-Ils doivent s'appliquer à la lecture, à l'exhortation, à l'enseignement: 1 Timothée 4:13, 15.

Les anciens peuvent eux aussi être soutenus dans leur œuvre (1 Timothée 5:17, 18) et leurs qualifications se trouvent en 1 Timothée, chapitre 3 et Tite, chapitre 1.

h) Les collectes sont une LEITOURGIA (voir page 10) donc un acte de culte dans le sens d'un service: 1 Corinthiens 9:12.

Il y a donc quatre grands objectifs aux collectes de l'Église:

1) l'assistance des saints nécessiteux,

2) l'assistance de tous les nécessiteux qui peuvent faire appel à l'Église (même s'ils ne sont pas chrétiens),

3) l'assistance à la prédication de l'Évangile,

4) l'assistance des anciens qui se consacrent pleinement à l'enseignement.

(1) Dans ce texte, il faut remarquer que les ordres donnés par Paul l'ont été à des Églises ("comme je l'ai ordonné aux Églises de la Galatie...") et non à des individus, ce qui montre que Paul a en vue les dons au niveau des assemblées locales. Le verbe "ordonner" (DIATASSO) est souvent employé dans le Nouveau Testament et

signifie "mettre en ordre, en règle"; il est traduit "donner des instructions" en Matthieu 11:1 et est employé en Tite 1:5 pour ce qui concerne les anciens.

"Le premier jour de la semaine" (KATA MIAN SABATOU) serait mieux traduit par "chaque premier jour de la semaine" (traduit ainsi dans Darby et la version de Jérusalem). "Que chacun mette à part chez lui" (PAR EAUTOI) ne veut pas dire "dans sa maison" (comme le laisserait supposer le français) mais signifie simplement "par soi-même, de soi-même). Mettre à part (THESAURIZO) comporte l'idée de trésor, de grande quantité d'argent (cf. Luc 12:21; Jacques 5:3).

CHAPITRE VIII

LE CULTE ET LA PRIÈRE

Une diversité d'aspects à la prière

Plusieurs verbes décrivent, en grec, l'acte de prier: PROSEUCHOMAI: c'est le verbe le plus fréquemment employé dans le Nouveau Testament; il signifie "demander quelque chose à Dieu" (En Luc 11:1 les disciples disent: "apprends-nous comment demander à Dieu...").

EUCHOMAI: exprimer un souhait, un désir, un vœu ("Cependant nous prions Dieu (un souhait) que vous ne fassiez rien de mal." 2 Corinthiens 13:7; cf. Actes 26:29; 27:29).

EROTAO: demander (ce verbe est aussi utilisé dans les relations humaines: voir Matthieu 16:13; Jean 14:16; Luc 5:3; dans ce verbe, il y a l'idée de supplication).

DEOMAI: supplier, demander (Matthieu 9:38; Luc 8:28; Actes 4:31; il s'agit d'une demande pressante, d'une supplication). ENTUCHANO: intercéder, plaider pour quelqu'un (Romains 8:27; Élie en Romains 11:2). (1)

EUCHARISTEO: remercier, rendre grâces (Matthieu 15:36; Luc 22:17ss; Éphésiens 1:16; 5:20).

La prière peut donc être une demande à Dieu (PROSEUCHE); l'expression d'un souhait, d'un désir (EUCHE) ou d'un besoin; une supplication (DEESIS); une pétition ou une intercession (ENTEUCHIS); une expression de gratitude (EUCHARISTIA).

La prière que Jésus enseigne à ses disciples (appelée le Notre Père: Matthieu 6:7-15; cf. Luc 11:3,4) constitue un modèle et comporte tous ces aspects: elle est une demande à celui qui n'est pas uniquement notre Dieu, mais qui est aussi notre Père; elle exprime nos besoins fondamentaux et quotidiens; elle tient compte des relations avec les autres (qui doivent être fondées sur le pardon; le pardon étant la base de notre propre relation avec le Père); elle exprime une gratitude filiale pour celui qui nous bénit et à qui appartiennent toutes choses.

Différents mots qui décrivent l'acte de prier se trouvent réunis en 1 Timothée 2:1: "J'exhorte donc avant toutes choses à faire des prières, des supplications, des requêtes, des actions de grâces pour tous les hommes..."

1) L'expression physique de celui ou de celle qui prie

a) La prière peut être audible ou inaudible (2) (certains disent "mentale"). En tout cas, elle doit venir du cœur (cf. Éphésiens 6:18). Voir Actes 4:24; Matthieu 6:9; 1 Corinthiens 14:15.

b) Face contre terre, à genoux, debout... Dans l'Écriture diverses positions sont adoptées par ceux qui prient: voir Matthieu 26:39; Marc 11:25; Luc 22:41; Actes 9:40; 20:36; 21:5.

c) En n'importe quel lieu: Matthieu 14:23; Marc 1:35; Luc 18:10; Actes 10:9; etc.

2) Importantes vérités bibliques sur la prière

a) La prière est une priorité de la vie chrétienne: "J'exhorte avant toutes choses, à faire des prières, des supplications, des requêtes, des actions de grâces pour tous les hommes..." 1 Timothée 2:1ss.

L'apôtre Paul ne se contente pas d'affirmer la priorité de la prière dans la vie chrétienne (et donc dans la vie de l'Église), il s'en explique. Premièrement, notre propre bonheur en dépend; deuxièmement, le salut de tous les hommes en dépend (1 Timothée 2:3-7).

Nous voyons, en outre, dans ce texte, que la prière qui doit être faite "avant toutes choses" est, de par sa nature, une prière d'intercession: "Pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité..." (3)

Par ailleurs, il ressort de ce texte (1 Timothée 2:1ss) qu'il y a toujours un contenu intelligent et intelligible à toute vraie prière. (4) L'idée que la prière constitue, en soi, une œuvre de justice (indépendamment du pourquoi de la prière et de la façon qu'elle est faite) est une idée étrangère à l'enseignement des Écritures. (5) La prière, en fait, n'est qu'un vain exercice lorsqu'elle est dissociée de la foi ou de l'obéissance (cf. Matthieu 6:33; Jean 15:7; 1 Jean 5:14).

b) La prière peut être individuelle ou collective

Dans le Nouveau Testament, tout comme dans l'Ancien, la prière peut être une expression de foi individuelle ou collective, une demande individuelle ou collective, une action de grâce individuelle ou collective. (6) Il faut toutefois souligner l'importance de la prière individuelle dans l'enseignement de Jésus: "Mais quand tu pries, entre dans ta chambre, ferme ta porte, et prie ton Père qui est dans le lieu secret; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra." (Matthieu 6:6). Pour ce qui est de la prière collective, il semble qu'elle corresponde toujours à un besoin collectif, à l'expression d'une volonté ou d'une demande collective. Israël, par exemple, devait s'adresser collectivement à Dieu lorsque le sort de la nation toute entière était en jeu: (7) "Quand le ciel sera fermé et qu'il n'y aura point de pluie, à cause de leurs péchés contre toi; s'ils prient dans ce lieu et rendent gloire à ton nom, et s'ils se détournent de leurs péchés..." (2 Chroniques 6:26).

Ainsi, la prière collective n'est pas un substitut à la prière individuelle. Rien ne peut remplacer le principe exposé par Jésus en Matthieu 6:6 et qui souligne l'importance du dialogue personnel, secret même, avec le Père. Il se peut, toutefois, qu'une prière collective concerne une personne particulière (cf. "L'Église ne cessait d'adresser pour lui des prières à Dieu..." Actes 12:5; cf. 1 Thessaloniens 5:25). Il est clair que dans le contexte de l'assemblée locale, la prière n'est pas l'occasion, dans le Nouveau Testament, pour que chacun dialogue personnellement avec Dieu pour des préoccupations toutes personnelles. En fait, dans le Nouveau Testament, la prière collective au niveau d'une assemblée de disciples est chose relativement rare. (8)

La prière collective a une portée si les participants sont d'accord sur une même chose et que leur vie est placée sous l'autorité du Seigneur (Matthieu 18:15-20). Cet accord de tous pour demander une même chose a, bien entendu, une incidence au niveau pratique. En effet, il n'est pas nécessaire que tous prient individuellement (ce devait être difficile dans le cas des 120 en Actes 1:15 ou de plus larges assemblées) si tous ont un même esprit, une même pensée, un même sentiment, Il faut aussi qu'ils aient des relations justes les uns avec les autres; voir Jean 14:14,15,21; 15:7; cf. Matthieu 5:23s.

On peut dire que la prière collective est une expression de foi de l'assemblée dans une situation exceptionnelle. C'est le cas en Actes 1:24; 12:22; 13:3; 14:23.

c) La prière d'action de grâces

S'il existe une prière qui convient à toute occasion, et qui peut être aussi bien une expression collective qu'individuelle, c'est bien l'action de grâces (la prière de reconnaissance). Elle accompagne toujours, dans

l'Écriture, les repas des fidèles (y compris le repas du Seigneur): Matthieu 15:36; Jean 6:11; 1 Timothée 4:4; Luc 22:17, 19.

C'est qu'on peut être, et qu'on doit être, reconnaissant à Dieu continuellement et pour toutes choses: "Rendez continuellement grâces pour toutes choses à Dieu le Père, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ." (Éphésiens 5:20).

La reconnaissance est d'ailleurs la base même d'un culte agréable à Dieu: "Montrons notre reconnaissance en rendant à Dieu un culte qui lui soit agréable." (Hébreux 12:28).

d) Prière et responsabilité

La prière est d'autant plus indispensable qu'on a de plus grandes responsabilités, en particulier au niveau d'une famille ou de l'assemblée. Il est parfaitement inconcevable que les anciens (ou évêques), que les évangélistes ou simplement les hommes qui sont chefs de famille, ne soient pas à cet égard des modèles et des conducteurs. Ainsi, il n'était pas convenable que les apôtres ne puissent se consacrer pleinement à la Parole et au ministère de prière (Actes 6:4).

Par conséquent, dans l'assemblée, comme en tout autre lieu, les hommes, d'une manière générale, ont un rôle conducteur en ce domaine. Ceci est bien montré par Paul en 1 Timothée 2:8ss: "Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, en élevant des mains pures, sans colère ni mauvaises pensées..." Dans le même contexte l'apôtre rappelle les responsabilités premières des femmes chrétiennes. (9)

e) L'efficacité de la prière

Qu'elle soit faite individuellement ou collectivement, la prière est efficace, mais sous certaines conditions. A travers le Nouveau Testament trois conditions essentielles rendent la prière efficace: la foi, la justice (qui englobe l'amour) et l'unité (en particulier pour la prière collective).

LA FOI

"C'est pourquoi je vous le dis: Tout ce que vous demanderez en priant, croyez que vous l'avez reçu, et vous le verrez s'accomplir." (Marc 11:24)

Dans ces paroles du Christ, la foi (ou la conviction) qu'on va recevoir est liée à l'accomplissement de la prière (pas nécessairement un accomplissement immédiat), d'ailleurs (10) l'accomplissement est de toute façon postérieur à la prière ("vous le verrez s'accomplir") bien qu'il y ait une certitude présente d'accomplissement ("croyez que vous l'avez reçu"). On peut avoir la certitude d'avoir été entendu de Dieu et d'obtenir une réponse, même s'il faut attendre des années et même si la réponse n'est pas précisément celle que nous attendions. Nous ne devons pas oublier que la prière est une expression de notre propre volonté et ne correspond pas nécessairement avec la volonté du Père. Jésus lui-même était conscient de ce fait: "Et s'étant mis à genoux, il pria, disant: Père, si tu voulais éloigner de moi cette coupe! Toutefois que ma volonté ne se fasse pas, mais la tienne." (Luc 22:42). Le fait que Dieu ne réponde pas à notre prière ou qu'il y réponde d'une manière différente, constitue, en soi, une réponse. L'important pour celui qui prie Dieu reste de se conformer à la volonté de Dieu (1 Jean 5:14ss).

La foi, condition d'efficacité de la prière, n'est pas la foi d'un simple moment, la foi que nous pouvons avoir à telle ou telle occasion, lors de telle ou telle prière. Cette foi-là n'est pas la foi biblique. La foi que Dieu demande est un état, une façon d'être et non un sentiment passager ou le coup d'une émotion. Pour Jacques, prier avec foi c'est prier en étant résolu dans toutes ses voies. Si d'une manière générale, dans plusieurs aspects de notre vie, on manque de résolution, de confiance dans les voies du Seigneur, on ne pourra pas prier avec foi: Jacques 1:5-8.

LA JUSTICE

Comme l'indique le paragraphe précédent, la justice n'est que la mise en évidence de la réalité de la foi. Jésus fait donc le lien entre la prière et la justice (c'est-à-dire l'observation de ses commandements): "Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, demandez ce que vous voudrez et cela vous sera accordé." cf. Jean 15:7 & 15:16,17). La prière d'Élie nous apprend, en effet, ceci: "la prière fervente du juste a une grande efficacité." (Jacques 5:16). Quand il s'agit de la prière, la foi seule ne suffit pas: il faut aussi la justice. (11)

L'UNITÉ

Matthieu 18: 19s montre clairement qu'il faut être collectivement d'accord pour pouvoir prier Dieu collectivement. En Actes 12:5ss, on voit bien l'efficacité d'une prière où tous sont d'accord pour demander une même chose.

Il ne fait aucun doute, et ce d'une manière générale, qu'un même esprit, un même sentiment, un même amour chez les disciples permettent un accès beaucoup plus efficace à Dieu, Prier ensemble tout en demeurant fondamentalement désunis, en doctrine ou en pratique, c'est se tromper sur Dieu, c'est nous tromper nous-mêmes.

f) La prière d'intercession

Dans toute la Bible, l'intercession est une des formes les plus courantes de la prière. (12) Dans les passages cités on constate que l'intercession peut être un acte individuel ou collectif. Dans l'exemple que nous trouvons en Jacques 5, ce sont les anciens qui, collectivement (les Églises primitives étaient sous la direction spirituelle d'un collège d'anciens), prient pour un membre malade. La prière des anciens a d'ailleurs trait non seulement à la condition physique, mais aussi à la condition spirituelle du malade. Le texte de Jacques précise que c'est "la prière de la foi" qui sauvera le malade. Il n'est pas nécessairement question ici d'une guérison immédiate; il n'est pas non plus question d'un pouvoir de guérison détenu par les anciens. En outre, la prière n'est pas une panacée pour tous les cas de maladie et ne peut, à cet égard, être comparée au don de guérison. L'exemple de Paul le démontre amplement (2 Corinthiens 12:7-10; 2 Samuel 13:15-18).

g) La prière et le Saint-Esprit

Bien des croyants sont dans la confusion sur la personnalité, le rôle, l'œuvre et les manifestations du Saint-Esprit. De nombreux groupes de croyants centrent leur vie d'Église, et la vie spirituelle tout court, sur les deux premiers chapitres du livre des Actes.

Disons, tout d'abord, que le Seigneur n'encourage pas les disciples à prier pour recevoir le baptême du Saint-Esprit (13) ou pour recevoir le don des langues. Jésus recommanda simplement à ses disciples de ne pas s'éloigner de Jérusalem et d'attendre ce que le Père avait promis (Actes 1:4). (14)

Ensuite, le fait que les disciples, hommes et femmes, persévéraient dans la prière (Actes 1:14) est caractéristique du comportement des disciples à travers le livre des Actes et n'est pas nécessairement en relation directe avec la promesse du Saint-Esprit (voir Actes 1:24; 6:6; 10:9; 12:12; 13:3; 16:25; 21:5).

Enfin, l'idée qu'il faut prier pour recevoir des dons tels que la prophétie ou les langues (15) est étrangère au Nouveau Testament. Les dons sont affaire de discrétion divine; tous ont reçu l'Esprit, dit Paul, mais c'est l'Esprit lui-même qui distribue les dons selon sa volonté (1 Corinthiens 12:11; 12:18,27-30; Éphésiens 4:11ss).

Par ailleurs, la possession de dons miraculeux ne constitue pas, en soi, une preuve de salut ou d'approbation divine (Deutéronome 13:1-5; Matthieu 7:15-23; cf. 2 Thessaloniens 2:9,10).

On peut ajouter qu'à travers le Nouveau Testament les disciples ne sont jamais représentés comme demandant à Dieu le Saint-Esprit... et ce parce que l'Esprit est de toute façon donné à ceux qui obéissent à l'Évangile (Actes 2:38, 39; 5:32).

Par contre, la recherche de l'amour ou de la sagesse (qui constituent des fruits de l'Esprit), au moyen de la prière, est encouragée à travers tout le Nouveau Testament (Éphésiens 3:14-19; Jacques 1:2-8; Colossiens 1:9-11; Philippiens 1:9-11).

h) La prière et l'expiation des péchés

Dans la prière on peut inclure la confession du péché. En effet, c'est à Dieu lui-même que l'homme doit confesser ses péchés; et puisqu'elle est adressée à Dieu, cette confession est considérée comme une prière. Nous en avons plusieurs exemples dans l'Ancien Testament: "O Dieu! aie pitié de moi dans ta bonté; selon ta grande miséricorde, efface mes transgressions; lave-moi complètement de mon iniquité, et purifie-moi de mon péché, car je reconnais mes transgressions..." (Psaumes 51:1-5)

"Heureux celui à qui la transgression est remise, à qui le péché est pardonné! Heureux l'homme à qui l'Éternel n'impute pas l'iniquité, et dans l'esprit duquel il n'y a point de fraude! Tant que je me suis tu, mes os se consumaient, je gémissais toute la journée [...] Je t'ai fait connaître mon péché, je n'ai pas caché mon iniquité; j'ai dit: j'avouerai mes transgressions à l'Éternel! Et tu as effacé la peine de mon péché. Qu'ainsi tout homme te prie au temps convenable! Si de grandes eaux débordent, elles ne l'atteindront nullement. Tu es un asile pour moi, tu me garantis de la détresse, tu m'entoures de chants de délivrance." (Psaumes 32:1-7) (16)

Dans le Lévitique, l'aveu du péché (qui se fait toujours à Dieu lui-même) se fait, néanmoins, en présence du prêtre. Le prêtre fait ensuite l'expiation du péché en répandant le sang de l'agneau offert par le coupable (Lévitique 5:5). Ceci est comparable à l'aveu de culpabilité de ceux qui venaient vers Jean: "Tout le pays de Judée et tous les habitants de Jérusalem se rendaient auprès de lui; et, confessant leurs péchés, ils se faisaient baptiser par lui dans le fleuve du Jourdain." (Marc 1:5). (17)

Aaron, lors de la fête annuelle des expiations, confessait tous les péchés d'Israël sur le bouc qui était, ensuite, chassé dans le désert (Lévitique 16:21). Il y a clairement, sous l'ancienne alliance, une relation entre la confession du péché, la fonction sacerdotale et l'expiation des péchés. Or, cette relation existe aussi dans le Nouveau Testament. Quand le disciple confesse à Dieu son péché, Jésus-Christ est dans la présence de Dieu tout en étant dans la présence du coupable; il fait office de prêtre en faisant l'expiation par le sang de son sacrifice (Jésus est à la fois sacrifice et sacrificateur; il s'est offert lui-même: Jean 10:17, 18):

"Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous le faisons menteur et sa parole n'est point en nous. Mes petits enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de monde entier." (1 Jean 1:9-2:2)

Nous voyons donc l'importance de cette forme de prière qu'est la confession du péché, puisque c'est elle qui nous permet de rester en communion avec Dieu et d'avoir accès au pardon de Dieu.

(1) Dans le Nouveau Testament, ENTUCHANO ne décrit jamais la prière des chrétiens mais dans plusieurs cas le contexte montre que la prière d'intercession existe toujours, comme dans l'Ancien Testament (cf. Genèse 20:7; Deutéronome 9:20; 1 Samuel 7:5; 12:23; 1 Rois 13:6; 2 Rois 6:17; Job 42:8; Jérémie 7:16).

(2) Par réaction au catholicisme, les protestants prient souvent d'une manière inaudible.

(3) Jésus avait lui-même exhorté ses disciples en ces termes: "Priez pour ceux qui vous maltraitent et qui vous persécutent, afin que vous soyez fils de votre Père qui est dans les cieux." (Matthieu 5:44). Le disciple prie donc

pour tous ceux qui sont élevés en dignité, pour les rois... même lorsque ceux-ci sont injustes (ce qui ne signifie pas qu'il approuve leur comportement; cf. 1 Pierre 2:18,13-17).

(4) Paul dira qu'il faut prier "avec intelligence" (1 Corinthiens 14:15; cf. Matthieu 6:7).

(5) Cette conception de la prière était celle du parti des pharisiens; ils priaient beaucoup et en public, mais leurs longues prières ne faisaient que refléter davantage leur hypocrisie: Matthieu 6:5,6; Luc 18:11; Matthieu 23:14; Marc 12:40; Luc 20:47; 5:33.

(6) 1 Rois 8:28, 30; 2 Chroniques 20:9; 6:34, 37; 7:14; Matthieu 6:5,6; 18:19; Marc 1:35; Luc 1:10; Actes 1:14,24; 12:12; 13:3; 14:23; 20:36; 1 Corinthiens 14:15.

(7) On peut retrouver ce principe en bien d'autres domaines; la repentance, par exemple, peut être une exigence individuelle ou collective: Jonas 1:2; Matthieu 23:37,38; Apocalypse 3:20.

(8) Ce qui souligne encore l'importance de la prière individuelle et le contenu exceptionnel de la prière collective.

(9) Les hommes sont souvent mis en garde contre une attitude irresponsable, notamment à "ne pas prendre soin des siens" (1 Timothée 5:8). C'est aussi une erreur pour l'homme de ne pas assumer, dans l'Église et dans la famille, l'autorité qui est la sienne et qui lui a été donnée par Dieu: 1 Corinthiens 11:3; Éphésiens 5:22; 1 Pierre 3:1; 1 Corinthiens 14:34.

(10) A cet égard, il y a une différence majeure entre la prière pour la guérison des malades (prière d'intercession et qui n'implique pas une guérison immédiate) et le don de guérison qui implique, dans le Nouveau Testament, une guérison complète et immédiate. Notons qu'une guérison immédiate n'est pas nécessairement impliquée en Jacques 5:15.

(11) Lorsque Jean nous exhorte à prier "selon la volonté de Dieu" afin qu'Il nous écoute (1 Jean 5:14), il ne fait que dire la même chose. En effet, "selon le Seigneur" ou "selon la volonté du Seigneur" signifie à travers les Écritures "en se conformant au Seigneur" ou "en se conformant à la volonté du Seigneur"; il faut donc demander à Dieu en ayant soin, avant tout, de conformer sa vie à la volonté de Dieu (cf. Psaumes 4:4; 10:17; 61:4; Hébreux 5:7, 8).

(12) 1 Timothée 2:155; Genèse 20:7,17; Deutéronome 9:20,26; 1 Samuel 7:5; 12:23; 13:6; 2 Rois 6:17; Job 42:8; Jérémie 7:16; Jacques 5:16; Colossiens 1:3,9; 4:3.

(13) En Actes 1:4, 5 Jésus ne s'adresse d'ailleurs pas aux disciples en général mais aux apôtres (cf. Luc 24:28-55).

(14) Le baptême du Saint-Esprit était une promesse et les apôtres n'avaient nullement besoin de prier pour la réalisation de cette promesse. En attendant la réalisation de la promesse, les apôtres prièrent en compagnie des autres disciples (Actes 1:12-14).

(15) Comme nous l'avons déjà montré toute situation exceptionnelle appelle nécessairement la prière collective; dans le cas présent, le texte ne permet pas de dire que les disciples ont prié pour la réalisation de la promesse du Saint-Esprit.

Dons qui ne sont d'ailleurs pas permanents dans l'Église: 1 Corinthiens 13:8ss. Dans ce texte, les prophéties, les langues et la connaissance doivent être remplacées par "ce qui est parfait" et qui décrit, dans le contexte, l'état même de ceux qui sont complets, accomplis en Jésus-Christ (surtout par l'amour, la foi et l'espérance: 1 Corinthiens 13:13).

(16) "Je t'ai fait connaître mon péché [...] J'avouerai mes transgressions." Segond a traduit de deux façons différentes le même verbe hébreu "yadah" qui signifie: louer, rendre grâces (ec.; en Genèse 29:35; 49:8; Psaumes 7:18; 89:5,6) et, plus rarement: confesser, avouer son péché. Au hithpael, le verbe a le sens plus fort d'accuser, d'affirmer, de déclarer la culpabilité. Avec ce texte cf. Esdras 10:1; Néhémie 1:6; 9:2; Daniel 9:4; 2 Chroniques 30:22.

(17) La réaction de ceux qui entendent la prédication de Pierre, le jour de la Pentecôte, (Actes 2:37) est assimilable à un aveu de péché devant les hommes ("Hommes frères, que ferons-nous?"). La confession du péché peut donc se faire en présence de témoins, du moment qu'on attend de Dieu seul le pardon (cf. Jacques 5:16; Luc 5:21).

CHAPITRE IX

LE CULTE ET LE CHANT

Dans l'Écriture, le chant fait partie de la louange (1) et le Nouveau Testament parle de la louange comme constituant une offrande (ou un sacrifice) qu'on offre à Dieu: "Par lui (Christ), offrons sans cesse à Dieu un sacrifice de louange, c'est-à-dire le fruit de lèvres qui confessent son nom [...] Car c'est à de tels sacrifices que Dieu prend plaisir." (2) (Hébreux 13:15, 16)

D'une manière générale, le peuple de Dieu est appelé à louer Dieu en confessant son nom (cf. Romains 10:10 "C'est en confessant de la bouche qu'on parvient au salut...") (3) Étant une confession de foi personnelle, la louange chantée ne peut être que l'expression de la voix humaine ou angélique.

Le but de la louange (parlée ou chantée) est de rendre gloire au caractère et aux œuvres de Dieu. D'ailleurs, le peuple chrétien a été acquis pour cela:

"Afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière." (1 Pierre 2:9)

1) La fonction de la louange dans l'assemblée chrétienne "Que la parole de Christ habite parmi vous abondamment; instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres de toute sagesse, par des psaumes, par des hymnes, par des cantiques spirituels, chantant à Dieu dans vos cœurs sous l'inspiration de la grâce." (Colossiens 3:16) "Soyez au contraire remplis de l'Esprit; entretenez-vous par des psaumes, par des hymnes, et par des cantiques spirituels, chantant et célébrant de tout votre cœur les louanges du Seigneur. Rendez continuellement grâces..." (Éphésiens 5:19,20) (4)

La fonction du chant dans l'assemblée est donc que les disciples aient l'occasion de s'exhorter, de s'instruire, de se parler mutuellement, de rendre grâces à Dieu et de le célébrer. Le chant constitue donc à la fois une instruction, une célébration et une expression de reconnaissance. Il est évident que ce sont les paroles contenues dans les chants qui ont la propriété d'instruire, d'exhorter, d'exprimer la reconnaissance, de célébrer. La forme musicale pourra donc varier (il est question de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels qui représentent différentes formes de chant), mais les paroles contenues dans le chant doivent constituer une louange à Dieu lui-même.

2) Le chant et les variations dans la forme musicale

Le Nouveau Testament évoque différentes catégories de chants: les psaumes, les hymnes et les cantiques.

a) Les psaumes (gr. PSALLO et PSALMOS)

La version Segond rend le verbe PSALLO par "chanter":

"C'est pourquoi je te louerai parmi les nations, et je chanterai (PSALLO) à la gloire de ton nom." (Romains 15:9 et Psaumes 18:50)

"Je chanterai (PSALLO) par l'esprit, mais je chanterai aussi avec l'intelligence." (1 Corinthiens 14:15) (5)

"Chantant et célébrant (PSALLO) de tout votre cœur..." (Éphésiens 5:19) (6)

"Quelqu'un est-il dans la joie, qu'il chante des cantiques.(PSALLO)" (Jacques 5:13) (7)

À l'origine le grec PSALLO ne signifiait pas "chanter", mais "toucher" "pincer", "tirer". En grec classique, et par l'usage, ce verbe vint à signifier "jouer d'un instrument", puis "chanter". Dans le Nouveau Testament grec, le verbe PSALLO a seulement le sens de "chanter" (ainsi qu'en grec moderne). (8)

b) Les hymnes (HUMNOS et HUMNEO)

"Après avoir chanté des cantiques (HUMNEO), ils se rendirent à la montagne des oliviers." (Matthieu. 26:30; cf. Marc 14:26)

"Vers le milieu de la nuit, Paul et Silas priaient et chantaient des louanges (HUMNEO) au Seigneur." (Actes 16:25)

"J'annoncerai ton nom à mes frères. Je te célébrerai (HUMNEO) au milieu de l'assemblée." (Hébreux 2:12) (9)

Le verbe HUMNEO signifie: dire, dire en répétant, réciter en chantant. Ce verbe est employé en grec classique pour les chants héroïques de la Grèce ancienne (Theucidie). (10)

c) Les cantiques (ODE)

Le mot ODE est souvent employé dans l'Apocalypse de Jean. Ce mot décrit un chant lyrique et s'applique souvent au chant profane (notamment dans le théâtre grec). En Éphésiens 5:19 et Colossiens 3:16, Paul précise que les cantiques chrétiens doivent être des cantiques spirituels (ODAIS PNEUMATIKAIS). (11)

3) La place de l'art dans le chant chrétien

La fonction propre de la louange chrétienne n'est pas d'ordre esthétique ou artistique. Notons bien que nous parlons de la louange chrétienne, c'est-à-dire de la louange du peuple de Dieu sous la nouvelle alliance. En effet, et par contraste, la louange (et même l'ensemble du culte et des objets du culte) sous l'Ancien Testament comportait une exigence esthétique tant au niveau du lieu que du vêtement ou de la musique. Le culte, et particulièrement la louange, sous l'ancienne alliance résonnait du son des trompettes, étalait une splendeur du vêtement, du son, de la couleur probablement inégalée. En fait, l'importance de l'art, jusque dans les moindres détails du geste ou de la parole, est évidente à travers toutes les religions de l'antiquité. A cet égard la religion d'Israël ressemblait aux religions païennes.

Mais cela ne devrait pas surprendre puisque l'ancienne alliance, avec son culte, ne fut donnée que provisoirement, jusqu'à l'établissement d'une nouvelle alliance (cf. Galates 3:19-23; 2 Corinthiens 3; Hébreux 8:13), et dans un contexte d'ignorance spirituelle (cf. Actes 17:30; 14:16,17; Jean 1:17).

Nous apprenons par le Christ et ses apôtres que la nouvelle alliance surpasse en gloire l'ancienne alliance (cf. 2 Corinthiens 3:10). Jésus annonce un temps où la façon d'adorer Dieu sera modifiée (Jean 4:23).

La nouvelle alliance est donc supérieure en gloire. Mais si nous envisageons cette supériorité comme ayant trait, notamment, à l'aspect extérieur du culte, c'est que nous n'avons pas lu attentivement le Nouveau Testament. Si nous voulons rivaliser avec Israël sous le rapport du vêtement sacerdotal ou de l'exécution musicale des lévites,

nous aurons fort à faire. Et si, au demeurant, nous réussissons à édifier des temples plus glorieux que celui de Salomon, à exécuter une musique plus grandiose ou à fabriquer des ustensiles plus précieux, qu'aurons-nous gagné, au juste, dans la qualité du culte?

D'ailleurs, il en va ainsi de toute expression de foi, à commencer par la prédication de la Parole de Dieu. La valeur et l'efficacité de la prédication ne sont pas déterminées, aux yeux de Dieu, par la facilité d'élocution, la beauté physique ou les diplômes du prédicateur. Dieu, en tout cas, n'a pas toujours choisi ses serviteurs selon ces critères. Moïse disait: "Ah! Seigneur, je ne suis pas un homme qui ait la parole facile, et ce n'est d'hier; ni d'avant hier, ni même depuis que tu parles à ton serviteur; car j'ai la bouche et la langue embarrassées." (Exode 4:10). Jérémie se trouvait dans le même cas: "Ah! Seigneur Éternel! Voici, je ne sais point parler, car je suis un enfant." (Jérémie 4:10). L'apôtre Paul était, selon les critères de son temps, loin d'être un bon orateur (ou même un bon écrivain). Encore une fois Dieu n'a pas choisi selon des normes humaines. La prédication de Paul ne consistait pas en des discours persuasifs de la sagesse (cf. 1 Corinthiens 2:1-13). (12) L'apôtre se reconnaissait "un ignorant sous le rapport du langage" (il ne peut se comparer aux sophistes et rhéteurs de son temps; 2 Corinthiens 11:6); l'on disait de lui: "Sa parole est méprisable" (2 Corinthiens 10:11).

Bien entendu, rien n'empêche qu'un prédicateur soit éloquent si tel est son don (il y a le cas d'Apollos: Actes 18:24). Rien n'empêche qu'un prédicateur soit titulaire de diplômes universitaires... Du moment qu'on se souvient que cela n'est pas déterminant pour Dieu. Une vie conforme à la justice divine et la connaissance des Écritures sont les qualifications essentielles d'un prédicateur.

Pour revenir au chant, il est clair qu'aux yeux de Dieu la valeur spirituelle du chant ne réside pas dans la qualité de l'exécution musicale. Si des disciples ont des dons musicaux ils peuvent les utiliser dans les limites autorisées par Dieu sans, pour autant, leur attribuer une valeur spirituelle. Nous pourrions demander à un conférencier professionnel de prêcher le sermon d'un prédicateur peu éloquent; nous pourrions faire appel à des chorales professionnelles pour exécuter de grandes œuvres musicales afin de pallier à la pauvreté d'exécution de disciples peu musiciens; nous pourrions même faire appel à tout un orchestre... Mais, au juste, qu'aurions-nous gagné sur le plan spirituel? Car n'en déplaît aux conférenciers, musiciens professionnels ou amateurs d'art, la prédication de l'Évangile et la louange à Dieu ne sont pas l'affaire de quelques professionnels ou artistes. Il ne faut jamais perdre de vue cette vérité fondamentale: "L'Éternel ne considère pas ce que l'homme considère; l'homme regarde à ce qui frappe les yeux, mais Dieu regarde au cœur." (1 Samuel 16:7).

4) Le contenu spirituel du chant et de la louange

Si la valeur spirituelle du chant ne réside pas dans la composition ou dans l'exécution musicales, où donc réside-t-elle? (13)

La valeur spirituelle du chant réside, selon le Nouveau Testament, à la fois dans les paroles du chant et dans la disposition de celui qui chante. (14) Les paroles ont une valeur spirituelle de par les vérités spirituelles qu'elles communiquent et qui ont leur source dans la Parole de Dieu (cf. 1 Corinthiens 2:9-14). (15) Le chant constitue une véritable louange (c'est-à-dire une "confession de foi", hébreu "hayah") dans la mesure où les paroles se réfèrent à la Parole de Dieu, unique source de foi (cf. Romains 10:16,17). Par conséquent, le Nouveau Testament enseigne que c'est en vertu de la Parole de Christ que le chant est propre à instruire et à édifier (si le chant reflète des opinions humaines et non la parole du Christ, il ne peut édifier spirituellement):

"Que la parole de Christ habite parmi vous abondamment; instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres en toute sagesse, par des psaumes, par des hymnes, par des cantiques spirituels." (Colossiens 3:16) (16)

En somme, la louange chantée doit refléter un contenu spirituel et ce contenu n'existe qu'en fonction de paroles qui ont leur source dans la Parole de Dieu.

Il y a une seconde valeur spirituelle au chant. Celle-ci est déterminée par la disposition spirituelle de ceux qui chantent. Lorsqu'on adore Dieu par le chant, il faut que le cœur soit inspiré par la grâce et qu'il participe

activement à l'acte purement physique du chant: "Chantant à Dieu dans vos cœurs, sous l'inspiration de la grâce." (Colossiens 3:16). "Chantant et célébrant de tout votre cœur les louanges du Seigneur." (Éphésiens 5:19).

Bien qu'il soit avantageux, sur le plan spirituel, d'avoir assimilé les vérités divines et de pouvoir les communiquer de mémoire, on a généralement recours à des livres de cantiques pour assister la mémoire. Si les disciples utilisent de tels livres, ils doivent veiller à ce que les paroles soient conformes à l'enseignement de la Parole de Dieu (cf. Actes 17:11. Comme ils le feraient, d'ailleurs, pour n'importe quelle forme d'enseignement qui prétendrait se référer aux Écritures).

5) La place de l'instrument de musique dans le chant chrétien L'instrument de musique ne peut avoir aucune place dans la louange du peuple chrétien et ce pour les raisons suivantes:

- a) l'instrument ne peut exprimer un contenu spirituel,
- b) l'instrument de musique ne peut édifier spirituellement,
- c) l'usage de l'instrument de musique dans la louange constitue un retour au culte qui se pratiquait par Israël sous l'ancienne alliance.

D'abord, l'instrument de musique (quelqu'il soit) ne peut communiquer un contenu spirituel. Cela ressort des remarques faites précédemment sur le contenu spirituel du chant. (17) Entendons-nous bien: l'instrument peut, cependant, produire des sentiments... Mais il ne faut jamais confondre la spiritualité et la sentimentalité. A cet égard, l'instrument de musique est comparable au don des langues: il communique des sons inintelligibles, donc il n'édifie pas spirituellement l'assemblée (1 Corinthiens 14:10-15). Étant muet sur un contenu spirituel, l'instrument de musique ne peut ni instruire, ni édifier, ni exhorter. Pour l'apôtre Paul il vaut mieux ne pas prier, ne pas chanter, si on ne peut le faire avec intelligence (1 Corinthiens 14:15). Parce qu'il ne communiquait pas des vérités intelligibles, le don des langues était dépourvu de la capacité d'édifier l'assemblée (1 Corinthiens 14). Il en va certainement de même pour un instrument de musique ou tout un orchestre!

Alors, quelle est l'utilité de l'instrument de musique? La seule réponse que l'on puisse fournir à cette question est d'ordre artistique. L'instrument de musique n'édifie pas, mais, dira-t-on, il ne constitue pas un acte de culte, d'adoration, il n'est qu'un accompagnement à l'adoration. Par conséquent, l'instrument de musique n'a aucune conséquence sur le plan spirituel. Et c'est ainsi qu'on explique l'usage de l'instrument de musique dans le culte de l'Ancien Testament.

Dès la plus haute antiquité, les instruments de musique sont utilisés dans les cultes païens (notamment par les peuples de Canaan et des pays voisins d'Israël). Les Israélites n'échappent pas à la règle. Il y a pourtant une différence avec Israël: l'usage des instruments de musique dans le culte fut réglementé d'une manière précise par Dieu. En d'autres termes, l'emploi des instruments de musique dans le culte de l'ancienne alliance n'est pas une initiative personnelle des Israélites. D'ailleurs, il n'est rien, dans le culte de l'Ancien Testament, qui ne soit réglementé. Les Israélites ne se seraient jamais permis d'introduire, de par leur seule initiative, un seul élément nouveau dans le culte. Pendant la captivité et, plus tard, après la destruction du temple (70 après J.-C.) le peuple d'Israël n'a pas cru bon de réintroduire les instruments de musique dans le culte parce qu'ils comprenaient qu'une telle pratique était directement liée au temple et au sacerdoce. Les apôtres n'ont pas non plus rétabli l'emploi des instruments de musique dans la louange chrétienne. (De même qu'ils n'ont pas rétabli l'usage de) encens, des sacrifices, des vêtements sacerdotaux ou des ustensiles liés au culte de l'ancienne alliance. En effet, il y a eu un changement d'alliance et, par conséquent, une modification du culte: cf. Hébreux 9:1,2; 9:10,11; 10:1; Philippiens 3:9).

C'est par David que Dieu régla l'usage des instruments de musique dans le culte du peuple d'Israël. (18)

"Et David dit aux chefs des Lévites de disposer leurs frères les chantres avec des instruments de musique, des luths, des harpes, des cymbales, qu'ils devaient faire retentir des sons éclatants en signe de réjouissance." (1 Chroniques 15:16)

"David et les chefs de l'armée mirent à part pour le service ceux des fils d'Asaph, d'Héman et de Jeduthun qui prophétisaient en s'accompagnant de la harpe, du luth et des cymbales [...] Tous ceux-là étaient sous la direction de leurs pères pour le chant de la maison de l'Éternel, et avaient des cymbales, des luths et des harpes pour le service de la maison de Dieu." (1 Chroniques 25:1ss)

"Qu'il y en ait vingt-quatre mille pour veiller aux offices de la maison de l'Éternel, six mille comme magistrats et juges, quatre mille comme portiers, et quatre mille chargés de louer l'Éternel avec les instruments que j'ai faits pour le célébrer." (1 Chroniques 23:5,6)

"Les sacrificateurs se tenaient à leur poste, et les Lévites aussi avec les instruments faits en l'honneur de l'Éternel, par le roi David pour le chant des louanges de l'Éternel, lorsque David les chargea de célébrer l'Éternel, en disant: Car sa miséricorde dure à toujours! Les sacrificateurs sonnaient des trompettes vis-à-vis d'eux." (2 Chroniques 7:6)

"Il établit dans leurs fonctions, telles que les avait réglées David, son père, les classes de sacrificateurs selon leur office, les Lévites selon leur charge, consistant à célébrer l'Éternel et à faire jour après jour le service en présence des sacrificateurs [...]. Car ainsi l'avait ordonné David, homme de Dieu. On ne s'écarta point de l'ordre du roi pour les sacrificateurs et les Lévites, ni pour aucune autre chose..." (2 Chroniques 8:14)

"Il fit placer les Lévites dans la maison de l'Éternel avec des cymbales, des luths, des harpes, selon l'ordre de David, de Gad le voyant du roi, et de Nathan le prophète; car c'était un ordre de l'Éternel, transmis par ses prophètes. Les Lévites prirent place avec les instruments de David, et les sacrificateurs avec les trompettes [...] Ainsi fut rétabli le service de la maison de l'Éternel." (2 Chroniques 29:25, 26, 30)

"Lorsque les ouvriers posèrent les fondements du temple de l'Éternel, on fit assister les sacrificateurs en costume, avec les trompettes, et les Lévites, ..fils d'Asaph, d'après les ordonnances de David, roi d'Israël." (Esdras 3:10)

Voyez aussi Ésaïe 38:20; Néhémie 12:36; Psaumes 150; 2 Chroniques 5:11-13.

Une chose est donc certaine: sous l'ancienne alliance l'usage des instruments de musique dans le culte est réglementé. En outre, cet usage est circonscrit à l'accompagnement de la louange dans le temple -accompagnement qui est la prérogative des Lévites. Au temps de Jésus, cet usage existait toujours dans le temple (19) mais aucun Israélite ne se serait permis de jouer d'une trompette dans une synagogue! Pourquoi? Parce qu'il n'existait aucune autorité divine pour une telle pratique.

Si nous voulons, aujourd'hui, sous la nouvelle alliance, adorer Dieu, le louer, en nous accompagnant d'instruments de musique, nous ne pouvons recourir qu'à l'autorité de l'ancienne alliance (et encore, avec certaines restrictions... il n'est pas question d'orgues ou de pianos sous l'ancienne alliance!). Et dans ce cas on pourrait tout aussi bien faire appel à l'ancienne alliance pour établir un sacerdoce dans l'Église, pour avoir recours à l'encens, aux sacrifices ou aux rites de purification lors des cultes, pour retourner aux fêtes religieuses d'Israël ou aux restrictions alimentaires. Le rétablissement, dans le culte chrétien, de tous ces éléments de l'ancienne alliance constitue un retour aux rudiments de la religion et non un progrès dans la spiritualité. Ce n'est donc pas sans raison qu'ils sont absents de la nouvelle alliance (Galates 4:8-11; Hébreux 6:1ss; 9:1ss; 10:1ss; 12:25-29; 13:8-10).

C'est parce qu'ils différencient un aspect du culte sous les deux alliances (la louange) que les instruments de musique ont une telle importance. Il s'agit bien d'une question d'autorité religieuse et non d'une question simplement culturelle car même à Jérusalem, sur le sol de la Palestine ou dans le milieu israélite de la diaspora, l'Église primitive n'utilisait pas d'instruments de musique (comme l'écrivait Adolphe Monod: "la musique instrumentale ne vint que plus tard." (20)

(1) La louange est une notion plus vaste; elle comprend le chant; pour être précis il faudrait parler de "louange chantée" cf. 2 Chroniques 7:6.

(2) Cette exhortation est faite au pluriel car la louange est souvent une expression de foi collective. L'offrande ainsi offerte l'est à Dieu (et non aux hommes, cf. Matthieu 6:15). En outre, cette offrande est le fruit de lèvres humaines (car elle est d'abord une confession de foi personnelle).

(3) Dans l'Ancien Testament, l'action de louer est décrite par deux verbes: "halai" et "yadah" (ce dernier verbe signifie "confesser de vive voix" voir 1 Chroniques 16:14; 23:5; Psaumes 22:22 et Genèse 29:35; Psaumes 7:17).

(4) Dans ce texte les participes montrent que c'est en chantant ainsi qu'on est rempli de l'Esprit. Ces participes ne ressortent pas dans la traduction de Segond:

"Vous entretenant par des psaumes, par des hymnes et par des cantiques spirituels" (gr. LALOUNTES, c'est-à-dire "vous parlant mutuellement par des psaumes..."). "Chantant et célébrant de tout votre cœur le Seigneur (gr. ADONTES KAI PSALLONTES); "rendant grâces" (EUCHARISTOUNTES; l'action de rendre grâces est ici associée au chant. Le chant peut donc être une expression de prière à Dieu).

(5) "je chanterai par l'esprit...": c'est avec raison que Segond n'a pas écrit "esprit" avec un "e" majuscule. Si l'on tient compte du verset 14 ("car si je prie en langues, mon esprit est en prière, mais mon intelligence demeure stérile...") on doit en conclure que Paul ne parle pas ici du Saint-Esprit, mais de l'esprit de celui qui chante. Le disciple doit chanter à la fois avec son esprit et avec son intelligence, afin que son chant soit intelligible et contribue à l'édification (cf. 1 Corinthiens 14:16).

(6) "De tout votre cœur" (EN TEI KARDIAI): ici le datif peut indiquer le lieu, la manière ou l'instrument. Nous pensons qu'avec le verbe PSALLO il peut s'agir du datif instrumental: le cœur est l'instrument qui accompagne le chant chrétien!

(7) Ce sont-là tous les passages où l'on trouve PSALLO dans le Nouveau Testament.

(8) Le dictionnaire grec-français par Bailly définit ainsi le verbe PSALLO: "tirer par secousses, tirer brin à brin, poil à poil; arracher...d'où faire vibrer, toucher d'un instrument." En grec moderne PSALLO ne signifie plus que chanter (voir dictionnaire grec-français publié à Athènes par Astir Papadimitriou). Dans l'Église orthodoxe, où l'on chante (PSALLO), l'instrument de musique n'est jamais employé.

(9) Ce sont-là tous les passages du Nouveau Testament où le verbe HUMNEO est utilisé (Éphésiens 5:19 et Colossiens 3:16 ont le substantif HUMNOS).

(10) Dictionnaire grec de Liddel & Scott; voir Bailly: "chanter un air grave, religieux ou héroïque.

(11) L'Église peut donc chanter des chants profanes du moment qu'on leur donne un contenu spirituel.

(12) Cela ne signifie nullement que Paul était ignorant de cette sagesse ou qu'il était un homme inculte.

(13) D'une manière générale l'enseignement du Christ et du Nouveau Testament n'accorde aucune valeur spirituelle à ce qu'on appelle "l'art chrétien". A travers l'histoire l'art chrétien est souvent un substitut à la justice, à l'amour, à la sainteté et à la véritable piété. cf.1 Jean 2:15-17 (notez le contraste entre "la convoitise des yeux et l'orgueil de la vie" d'une part et "celui qui fait la volonté de Dieu" d'autre part.)

(14) On pourrait dire que la valeur spirituelle du chant est à la fois objective et subjective (de même que la foi: cf. Romains 1:16; Jude v. 3).

(15) Les chants (tout comme la prédication) peuvent communiquer les vérités de la Parole de Dieu d'une manière explicite (par la lecture de la Bible ou des citations prises de la Bible) ou d'une manière implicite (par un contenu qui reste fidèle au contenu biblique).

(16) Dans le texte grec les participes indiquent, lorsqu'ils suivent l'impératif ("que la parole de Christ habite parmi vous...") le moyen d'accomplir l'impératif: c'est en s'instruisant et en s'exhortant par des psaumes, par des hymnes et par des cantiques spirituels que les disciples permettent à la parole de Christ d'habiter parmi eux (cf. l'impératif suivi du participe en Matthieu 18:19 "Faites des disciples, les baptisant..." cf. note 4).

(17) Cf. "Je considère la musique, par essence, comme impuissante à exprimer quoi que ce soit." (Stravinsky dans le "Dictionnaire de la musique" Microcosm, Édition du Seuil, p. 5, 1961). D. Barenboïm: "Je ne crois pas à la moralité de la musique. Il suffit de connaître l'histoire de la musique pour trouver tous les exemples de contradiction entre le caractère des compositeurs et la musique qu'ils ont créée. A commencer par Wagner. La musique est ce qu'elle représente pour chacun." (L'Express, 12 septembre, 1977).

(18) Le fait que cet usage n'ait pas été réglementé par Moïse lui-même ne change rien, à moins de supposer, contre toute évidence, que Moïse était le seul prophète inspiré de l'Ancien Testament!

(19) Voir Ch. Guignebert "Le monde juif vers le temps de Jésus" page 81, Édition Albin Michel, Paris, 1950.

(20) A. Monod "Explication de l'épître de Paul aux Éphésiens", Paris, Lib. Ch. Meyrueis (1867, page 353) On introduisit des instruments de musique dans les églises seulement à partir du septième siècle (Schaff-Herzog Encyclopedia, Tome III). Martin Luther, Jean Calvin, John Wesley, Charles Spurgeon n'admettaient pas leur emploi dans le culte. Calvin affirme qu'il s'agit-là d'un retour aux ombres de la loi (Commentaire du 23e Psaume). Pour Spurgeon "autant prier Dieu avec des machines que de chanter Dieu avec des machines" (Commentaire de C. Spurgeon sur 1 Corinthiens 14:15 dans "The Metropolitan Tabernacle Pulpit", London 1885, Volumes 23 et 29).

CHAPITRE X

LE CULTE ET L'ORDRE

Aucune société humaine ne peut subsister sans un certain ordre accepté par tous ses membres. De même, l'assemblée locale ne peut subsister si chacun agit comme il veut sans tenir compte des besoins des autres.

Certains problèmes liés à l'ordre ressortent avec acuité dans les épîtres de Paul aux Corinthiens (et plus particulièrement en 1 Corinthiens). D'une manière générale, on peut dire que ce problème s'est surtout posé aux assemblées issues des milieux païens et non aux assemblées issues de milieu israélite (qui semblaient avoir le problème inverse d'une trop grande rigidité).

Dès qu'on parle d'ordre, c'est aussi la liberté chrétienne qui est mise en question. D'où les nombreuses références à la liberté chrétienne dans la première épître aux Corinthiens. Le cas de Corinthe est évidemment particulier sous un certain nombre d'aspects mais l'enseignement de Paul nous permet de dégager des principes constants à travers le Nouveau Testament et applicables aux assemblées, encore de nos jours.

1) Le cas de l'Église de Corinthe

Notons, tout d'abord, ce qui était propre à l'Église de Corinthe. A cet égard le fait que c'était une assemblée fondée par un apôtre est significatif. La première épître de Paul aux Corinthiens est adressée à une assemblée dans laquelle le témoignage apostolique a été confirmé par des pouvoirs surnaturels et dans laquelle un certain nombre de membres ont reçu d'un apôtre des pouvoirs surnaturels (il est clair que seuls les apôtres avaient le pouvoir de transmettre des dons surnaturels par l'imposition des mains: cf. Actes 8:14-17).

Les dons, ou pouvoirs, surnaturels avaient été accordés aux apôtres dès qu'ils avaient été choisis par Jésus et comme confirmation de leur autorité apostolique (Voir Matthieu 10:5-10; Marc 6:7-13; Luc 9:1-6; 10:1-12; Marc 16:20). L'autorité des douze, déjà confirmée lorsqu'ils étaient avec Jésus, se trouva pleinement confirmée après son ascension, et ce dès le jour de la Pentecôte (Matthias ayant remplacé Judas: Actes 1:8, 26; 2:1ss). Ils pouvaient, dès lors, témoigner avec autorité de la résurrection du Christ et devenir eux-mêmes des fondements de l'Église (-Éphésiens 2:20; Actes 1:8). Le témoignage et l'autorité des douze furent donc confirmés "par des signes, des prodiges et divers miracles, et par les dons du Saint-Esprit distribués selon sa volonté." (Hébreux 2:3,4; voir note 1).

Apôtre à part entière, Paul rappelle aux Corinthiens que les preuves de son apostolat s'étaient manifestées au milieu d'eux: "les preuves de mon apostolat ont éclaté au milieu de vous par une patience à toute épreuve, par des signes, des prodiges et des miracles." (2 Corinthiens 12:12). Dès le commencement de sa première épître aux Corinthiens, Paul peut affirmer que "le témoignage de Christ fut solidement confirmé à Corinthe." (1)

Parmi les prérogatives apostoliques, il faut mentionner celle de transmettre des dons spirituels par l'imposition des mains: Actes 8:17; 19:6; 2 Timothée 1:6-8; cf. Actes 6:6; 1 Corinthiens 6:7. (2)

L'Église de Corinthe, riche de dons spirituels (dont le parler en langues et la prophétie) était cependant une Église dépourvue de spiritualité: "Pour moi, frères, ce n'est pas comme à des hommes spirituels que j'ai pu parler, mais comme à des hommes charnels, comme à des enfants en Christ." (1 Corinthiens 3:1). Cette Église était troublée, entre autres, par un manque d'ordre dans le déroulement des assemblées. Contrairement aux disciples de Colosses, ceux de Corinthe ne marchaient pas en bon ordre (Colossiens 2:5). (3)

Pour l'apôtre Paul la recherche de l'ordre et de la bienséance implique un certain nombre de choses:

- 1) La nécessité de communiquer une parole distincte et compréhensible pour l'assemblée (1 Corinthiens 14:7-9,11,15, 23.) Le don des langues ne devait donc pas primer sur le besoin d'ordre mais, au contraire, ce don devait être assujéti à ce besoin.
- 2) La nécessité que plusieurs ne parlent pas en même temps. Ceux qui ont entendu des conversations où tout le monde parle en même temps comprendront bien ce problème! (1 Corinthiens 14:29-31).
- 3) La nécessité d'une discrétion des femmes dans l'assemblée (1 Corinthiens 14:34,35). Discrétion qui est d'ailleurs exigée de tous si l'on veut tenir compte des impératifs précédents (s'il est fait mention des femmes c'est, évidemment, parce que certaines d'entre elles à Corinthe voulaient prendre en mains la situation). Le verbe "se taire" (SIGAO) signifie aussi "rester tranquille, être discret". Paul enseigne que sur ce point il y a accord entre ce que dit "la loi" et son enseignement (cf. Genèse 3:16; Éphésiens 5:22). Il faut noter que cette exigence est délimitée à l'assemblée chrétienne: "Comme dans toutes les Églises des saints, que les femmes se taisent..." Ce commandement n'a donc pas valeur absolue dans toutes les situations et, en effet, le Nouveau Testament nous montre des situations dans lesquelles les femmes enseignent: cf. Tite 2:3,4; Actes 18:26; Romains 16:1-6. Sur ce point les commentaires de L. Bonnet sont utiles (Commentaire sur 1 Corinthiens, Lib. Émile Beroud, Genève 1852).
- 4) La nécessité de prier et de chanter avec intelligence: 1 Corinthiens 14:15.

En somme, la spiritualité (dont étaient dépourvus les chrétiens de Corinthe) n'exclut pas l'usage de l'intelligence et l'ordre dans les assemblées. Pour l'apôtre, le laisser-aller, l'exaltation et l'improvisation ne sont pas synonymes de spiritualité.

- 2) La place de l'ordre dans la fraction du pain

Toujours dans le contexte des désordres à Corinthe, Paul traite de la fraction du pain. C'est encore la même leçon: la spiritualité n'exclut pas l'intelligence de ce qu'on fait et le besoin d'ordre dans l'assemblée. C'est ainsi que Paul entame ce sujet en disant: "Je parle comme à des hommes intelligents; jugez vous-mêmes de ce que je dis." (1 Corinthiens 10:15). Paul est en train de dire que son enseignement sur ce point ne comporte rien d'extraordinaire; qu'il devrait, au contraire, être perceptible pour des gens capables de réfléchir et d'exercer un jugement (cf. Marc 12:32-34).

Quand on se réunit pour rompre le pain, il est indispensable d'appliquer les principes de l'apôtre sur l'intelligence de ce qu'on fait. Sans cette intelligence, on tombe inévitablement dans les excès (il en est ainsi pour tout acte religieux). Les Corinthiens sont corrigés par l'apôtre Paul quant à trois problèmes particuliers qui ont une incidence sur la façon de prendre le repas du Seigneur et, d'une manière générale sur l'ordre dans l'assemblée. Ces trois problèmes sont:

- 1) Le problème de l'idolâtrie (dont sortaient les Corinthiens).
- 2) Le problème du comportement des femmes (lié, à Corinthe, à la question du voile).
- 3) Le problème des agapes (les repas fraternels pris en commun).

Il importe de souligner que l'idolâtrie, le port du voile et les agapes constituent trois usages liés à des coutumes existant au temps de Paul et spécifiques à ce temps et à la ville de Corinthe. Le christianisme, en soi, a une réalité propre en dehors de ces coutumes. En d'autres termes, le christianisme n'est pas la source de ces coutumes et des problèmes qu'elles pouvaient engendrer, mais il s'est simplement trouvé confronté à ces coutumes. Paul dut faire face aux abus qu'entraînaient ces coutumes mais il faut reconnaître que celles-ci ont plus ou moins disparu (du moins en Europe, mais pas en d'autres régions du globe). Ceci dit, nous devons comprendre et appliquer les principes qui ressortent de l'enseignement apostolique et qui permettent de faire face à certaines coutumes auxquelles nous pouvons être confrontés (en particulier si nous sommes des missionnaires). Nous avons retenu dix principes qui nous semblent constants à travers le Nouveau Testament:

- 1) On ne provoque pas impunément la jalousie du Seigneur (une référence toute particulière à l'idolâtrie: 1 Corinthiens 10:22).
- 2) Être libre ne signifie pas qu'on puisse toujours, et dans tous les cas, user de sa liberté (1 Corinthiens 10:23, 24).
- 3) Il ne faut être une occasion de chute pour personne, que ce soit dans l'Église ou à l'extérieur de l'Église (1 Corinthiens 10:32).
- 4) Avant tout, il faut imiter Jésus (1 Corinthiens 11:1).
- 5) La femme ne doit pas rejeter l'autorité de l'homme et doit conserver une marque de l'autorité dont elle dépend (1 Corinthiens 11:10. En l'occurrence, le voile ou bien les cheveux peuvent constituer cette marque (1 Corinthiens 11:14, 15).
- 6) Les disciples doivent s'assembler pour devenir meilleurs et non pour devenir pires (1 Corinthiens 11:17).
- 7) Le mépris de frères ou sœurs en Christ constitue un mépris pour l'Église de Dieu (1 Corinthiens 11:21,22).
- 8) Le discernement dans ce que nous faisons nous évite d'être ensuite jugés par Dieu: "Si nous nous discernions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés." (1 Corinthiens 11:31). (5)

9) Prendre le repas du Seigneur indignement consiste, avant tout, à ne pas discerner le corps du Seigneur offert pour notre salut. (6) Un certain nombre de manuscrits importants portent le texte suivant en 1 Corinthiens 11:29: "Car celui qui mange et boit indignement mange et boit un jugement contre lui-même." (7)

10) Lorsqu'une assemblée prend le repas du Seigneur indignement (c'est-à-dire d'une manière indigne de cet acte), lorsqu'elle prend le repas sans discerner le corps du Seigneur (sans discerner dans ce geste le Fils de Dieu crucifié et mort pour nos péchés), cela a pour conséquence l'infirmité, la maladie et le sommeil spirituels (1 Corinthiens 11:30). (8)

3) La relation entre l'ordre et la liberté chrétienne

Il ne fait aucun doute qu'il existe une grande marge de liberté dans le déroulement des assemblées chrétiennes si l'on en juge par les Églises du Nouveau Testament. Mais il est tout aussi clair qu'il y a une mesure à cette liberté puisqu'il existe une exigence d'ordre et de bienséance. Rappelons que d'une manière générale, dans l'Écriture, il n'est jamais question pour l'homme d'être libre d'une manière absolue, que la liberté offerte à l'homme n'est pas simplement l'absence de contraintes. Car la responsabilité est le propre de l'homme au même titre que la liberté. Le bon usage de la liberté est donc quelque chose qui s'apprend (ce n'est pas quelque chose d'inné ou de naturel) et qui doit être recherché comme la sagesse ou la piété (cf. 1 Corinthiens 10:5, 6 et Jacques 1:5; 3:17,18).

On sait, par exemple, qu'on fait un mauvais usage de la liberté quand celle-ci devient un prétexte:

1) Prétexte pour satisfaire la chair (Galates 5:13; la chair n'est pas le corps ou la vie physique mais désigne, dans l'Écriture, tout ce qui dans l'homme se rebelle à la vie spirituelle de Dieu).

2) Prétexte pour faire chuter un frère plus faible: 1 Corinthiens 8:9.

3) Prétexte pour agir d'une façon qui n'édifie pas l'Église: 1 Corinthiens 10:23.

4) Prétexte pour provoquer le désordre ou l'indignité: 1 Corinthiens 11:17-34.

5) Prétexte pour créer des schismes: 1 Corinthiens 11:18; cf. Galates 5:13,19.

6) Prétexte pour être en communion avec le mal: 1 Corinthiens 10:20.

La liberté bien employée ne peut donc jamais avoir pour conséquence l'immoralité, la chute d'un frère, le manque d'édification, le désordre, la division ou la participation au mal. En d'autres termes, c'est à ses fruits qu'on reconnaît une liberté mal employée (Galates 5:22-26).

Nous pouvons d'emblée comprendre l'importance de ces principes au niveau de toute une assemblée et il va sans dire que sans la présence d'anciens qualifiés ils seront difficiles à appliquer (pour ma part, je suis convaincu que l'absence d'anciens qualifiés représente toujours un risque potentiel pour une assemblée).

Si l'ordre dans l'assemblée a une telle importance c'est tout simplement parce que l'assemblée de frères et sœurs en Christ constitue leur affirmation commune à vouloir marcher ensemble, à vouloir marcher en bon ordre, à vouloir s'édifier, à vouloir devenir meilleurs, à vouloir être unis dans un même esprit et dans un même sentiment (Colossiens 2:3; 1 Corinthiens 14:12; 1 Corinthiens 11:17; Romains 15:6; cf. Colossiens 3:16; Éphésiens 5:19-21).

4) L'ordre et la liberté selon le contexte culturel

Dignité, ordre et bienséance ne doivent pas être synonymes de rigidité, de rigorisme ou de simple uniformité. Dans les grands principes nous pouvons aisément discerner les situations où l'ordre et la bienséance sont menacés. Il n'en reste pas moins vrai que le Nouveau Testament n'est pas un livre de recettes toutes faites et

qu'il ne dit rien sur la variété des situations humaines et des conditions de vie qui peuvent influencer sur l'Église locale et qui sont uniquement liées au contexte historique, géographique ou culturel. On ne doit pas envisager comme une question morale ou de foi tout ce qui relève simplement d'arrangements opportuns dans tel ou tel contexte culturel (arrangements qui peuvent aussi devenir inopportuns!). Nous pouvons en noter quelques-uns:

Il peut être opportun de construire un bâtiment pour les réunions lorsque l'assemblée grandit, mais cela n'est nullement une question de foi ou de spiritualité.

Il peut être opportun de réunir les enfants afin de leur offrir des "écoles du dimanche", mais cette pratique n'est nullement obligatoire à la constitution d'une assemblée locale.

Il peut être opportun pour les femmes chrétiennes de s'assembler pour prier ou étudier la Parole de Dieu, mais cette pratique ne devrait pas être envisagée ou présentée comme étant indispensable à la constitution d'une assemblée locale ou comme étant obligatoire pour toutes. (9)

Il peut être opportun que des disciples reçoivent une formation approfondie dans la connaissance des Écritures; il est indéniable qu'une telle formation peut contribuer à l'édification de l'Église. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'une telle formation ne peut être envisagée au niveau de tous les disciples. (10)

Il peut être opportun que les disciples fassent usage de livres de cantiques pour la louange, mais on peut chanter sans faire usage de tels livres.

Ce ne sont là que quelques exemples. Mais il va sans dire que ce qui fait l'objet, dans le Nouveau Testament, d'un enseignement précis (soit par un commandement, soit par une interdiction) (11) ne peut être assimilé à cette catégorie d'exemples.

Tous ces arrangements plus ou moins opportuns ne mettent en cause ni le salut des chrétiens, ni l'unité spirituelle des frères et sœurs en Christ. Car, précisément, si l'on parle de liberté, et qu'on use de cette liberté, c'est que la foi, le culte, la doctrine et l'unité ne sont pas remis en cause.

La considération de quatre principes importants enseignés par l'apôtre Paul permet de résoudre les tensions et les difficultés qui peuvent surgir au sein de l'assemblée pour des questions secondaires ou qui ont trait à la conscience individuelle. Nous en parlons dans le chapitre qui suit.

(1) I Corinthiens 1:6: "Le témoignage de Christ ayant été solidement établi parmi vous..." (Segond). Le verbe traduit "établi" par Segond (gr. BEBAIO) signifie "confirmer", "rendre une chose certaine"; voyez son emploi en Marc 16:20; Romains 15:8; Hébreux 2:3; cf. Philippiens 1:7.

(2) Dans le Nouveau Testament, le geste de l'imposition des mains (geste très courant à l'époque et dans l'Ancien Testament) ne représente pas uniquement la communication de dons spirituels; mais les apôtres seuls communiquaient, par ce geste, des dons spirituels.

(3) D'où l'exhortation suivante: "Mais, que tout se fasse avec bienséance et avec ordre..." (1 Corinthiens 14:40). Le mot traduit "bienséance" est joint à l'adverbe EUSKEMONOS et signifie "conduite honorable"; voyez les passages suivants où il est traduit "distinction", "bienséant", "honnête": Romains 13:13; 1 Thessaloniens 4:12; EUSKEMON: Marc 15:43; Actes 13:50; 17:12; 1 Corinthiens 7:35; 12:24. Le mot traduit "ordre" (TAXIN) veut dire "d'une façon ordonnée, fixée"; cf. Colossiens 2:5.

(5) Dans ce texte Paul emploie deux mots distincts traduits "juger" par Segond. Au verset 29, l'apôtre exhorte les participants au repas du Seigneur à discerner, à travers le pain, le corps du Seigneur brisé sur la croix: c'est ce discernement (DIAKRINO) quant à la vie du Seigneur offerte en sacrifice qui est précisément la base de notre salut, qui nous délivre du châtement du Seigneur (verset 31) et nous permet d'avoir le respect qui convient dans la fraction du pain.

(6) "indignement": gr. ANAXIOS. Cet adverbe souligne la manière concrète dont l'Église de Corinthe prend, collectivement le repas du Seigneur. L'apôtre exige ici, et ce de la part de toute l'assemblée, un comportement digne de cet acte (mais il n'est pas en train de dire que nous pouvons être spirituellement dignes du repas!).

(7) Voir: The Greek New Testament Ed. par Kurt Aland, Mathew Black, Bruce M. Metzger, Allen Wikgren. United Bible Societies, London.

(8) Second traduit KOIMAO "dormir" par "mourir"

(9) Il faut souligner le rôle des femmes plus âgées, et dont la vie est un exemple, dans l'enseignement des femmes plus jeunes: Tite 2:3,4.

(10) Il n'est pas recommandé d'offrir une telle formation à des hommes qui ne sont pas fidèles: "... confie-le à des hommes fidèles, qui soient capables de l'enseigner aussi à d'autres." 2 Timothée 2:1-3; cf. 1 Corinthiens 12:29,30.

(11) Un commandement n'a pas besoin d'être agrémenté d'une interdiction! Quand le Seigneur commande l'usage du pain dans le repas du Seigneur, il est exclu qu'on puisse utiliser de la viande. Il en va ainsi de tous les éléments du culte et de toutes les ordonnances relatives au culte.

CHAPITRE XI

LE CULTE ET LA CONSCIENCE

L'apôtre Paul a exposé quatre grands principes qui, s'ils sont mis en pratique par tous les membres, permettent à une assemblée de s'édifier dans la paix et d'éviter les schismes.

1) Le premier principe: "Tout est permis, mais tout n'est pas utile; tout est permis, mais tout n'édifie pas." (1 Corinthiens 10:23; 6:12)

Par les termes "tout est permis" l'apôtre n'entend pas énoncer une vérité d'ordre général! Il est évident qu'il n'est pas en train de dire que rien n'est interdit dans le christianisme ou même que tout ce qui n'est pas interdit est, de ce fait, autorisé (cf. 1 Corinthiens 6:9,10).

Il faut d'abord garder ce principe dans le contexte qui est particulier à Corinthe et à ce que Paul évoque dans le dixième chapitre de 1 Corinthiens. Dans ce chapitre Paul traite un problème spécifique à l'assemblée de Corinthe: "Que peut-on manger? Peut-on manger ce qui a été préalablement offert aux idoles?" Pour l'apôtre la vérité essentielle sur ce point est simple: "Mangez de tout ce qui se vend au marché; car la terre est au Seigneur, et tout ce qu'elle renferme." (1 Corinthiens 10:25). Paul est donc en accord avec Jésus: les aliments n'ont aucune conséquence sur le plan spirituel. Il dit aussi: "Les aliments sont pour le ventre, et le ventre pour les aliments; et Dieu détruira l'un comme l'autre." (1 Corinthiens 6:12). La question des aliments est en outre traitée aux chapitres 8 et 9 de 1 Corinthiens. (1)

Mais les aliments présentent un problème pour les Églises primitives, tant en milieu juif qu'en milieu non-juif. Chez les chrétiens issus du judaïsme existait une tendance à conserver les restrictions alimentaires de la loi de Moïse (cf. Galates 8:1,7,10, 19). Ceci représentait un problème pour toutes les assemblées, même celles qui étaient composées d'une majorité de chrétiens non-juifs, du fait que les premiers conducteurs et docteurs de l'Église étaient issus du judaïsme (cf. Actes 18:1, 2; 18:24; 15:1ss; Philippiens 3:4ss; Actes 10:9ss). Chez les chrétiens issus du paganisme, c'est le problème des aliments consacrés aux idoles qui représentait un obstacle (1 Corinthiens 8:1, 7, 10, 19). Or, les Corinthiens étaient issus de ce milieu païen et pour nombre d'entre eux la consommation d'aliments offerts aux idoles représentait un retour en arrière et constituait un obstacle à la

conscience (1 Corinthiens 8:10). Il faut donc admettre que l'apôtre traite ici d'un problème qui n'a plus cours aujourd'hui sous la forme précise qu'il revêtait aux premiers siècles et dans le Nouveau Testament.

En disant que "tout n'est pas utile" et que "tout n'édifie pas" l'apôtre, encore une fois, traite du bon usage de la liberté chrétienne et n'entend pas énoncer une vérité d'ordre général. En outre, Paul tient à souligner le souci que nous devons avoir de l'autre: dans ce que nous sommes libres de faire tout n'est pas utile pour les autres, tout n'édifie pas les autres. C'est pourquoi il ajoute: "Que personne ne cherche son propre intérêt, mais que chacun cherche celui d'autrui." (1 Corinthiens 10:24). En effet "par l'usage absolu de mon droit et de la liberté chrétienne sans égard aux autres, je puis agir en parfait égoïste." (2)

Pour combattre cette forme d'égoïsme, l'apôtre énonce un principe important et qu'il s'efforce d'appliquer dans sa propre vie: "Moi aussi je m'efforce en toutes choses de complaire à tous, cherchant non mon avantage, mais celui du plus grand nombre, afin qu'ils soient sauvés." (1 Corinthiens 10:33). Paul est un chrétien concerné, avant toutes choses, par le salut du plus grand nombre. Il agit toujours en fonction du salut des autres et non pour satisfaire ses droits ou sa liberté. A cet égard, il ne fait qu'imiter Jésus-Christ (Romains 15:1-9). Dans toutes ses activités l'apôtre veut se souvenir qu'il n'est pas envoyé pour perdre mais pour sauver: "J'ai été faible avec les faibles, afin de gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, afin d'en sauver de toutes manières quelques-uns. Je fais tout à cause de l'Évangile afin d'y avoir part." (1 Corinthiens 9:22, 23).

Bien entendu, dans les questions de foi, dans ce qui fait l'objet d'un commandement précis (ou d'une interdiction), le disciple ne peut pas complaire au prochain. Il faut garder ce principe dans le contexte où Paul l'applique, c'est-à-dire l'usage de la liberté chrétienne. En fait la "complaisance" dont parle l'apôtre n'est jamais au niveau de la vérité des principes, mais au niveau des personnes elles-mêmes qui se trouvent souvent prisonnières de leur propre faiblesse ou de leur conscience. Cette démonstration d'amour envers la personne n'exclut pas la haine du mal et de l'injustice. Il n'est pas question de faire soi-même entorse à la vérité sous prétexte de "complaire" au prochain. Complaire au prochain n'est donc pas complaire au mal. En outre, le disciple ne peut pas, sous prétexte de "complaisance" envers le prochain, enfreindre les convictions de sa propre conscience s'il a lui-même une conscience faible (cf. Romains 14:23). Il faut donc non seulement comprendre la nature et l'objet de cette "complaisance" dont parle l'apôtre Paul, mais il faut encore savoir si l'on est capable de l'exercer!

la recherche, face à la liberté chrétienne, de ce qui est utile au salut d'autrui et à l'édification de l'Église implique une autre exigence: celle de développer un discernement personnel pour nombre de questions et de problèmes qui se posent quotidiennement aux hommes et à l'Église et pour lesquels nous n'avons pas de réponses toutes faites. Le but étant que nous puissions discerner non où se situe notre droit ou notre liberté, mais où se situe la parfaite volonté de Dieu.

"Mais la nourriture solide est pour les hommes faits, pour ceux dont le jugement est exercé par l'usage à discerner ce qui est bien et mal." (Hébreux 5:14)

"Ne vous conformez pas au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, agréable et parfait." (Romains 12:2)

Il existe un lien certain entre ces passages et ce que nous avons dit au chapitre précédent concernant la place de l'intelligence dans la spiritualité (voir 1 Corinthiens 10:15). Le renouvellement de l'intelligence est donc à la fois le garant de l'ordre et de la bienséance et le garant d'un usage judicieux de la liberté chrétienne.

2) Deuxième principe: "Tout m'est permis, mais je ne me laisserai pas asservir par quoi que ce soit." (1 Corinthiens 6:12) (3)

L'apôtre, toujours dans le contexte de la liberté chrétienne, présente ce qui semble, à priori, un paradoxe. Puisque tout lui est permis (l'apôtre parle toujours de ce en quoi Dieu nous a laissés libres), pourquoi, dès lors, parler d'un risque d'esclavage? De quel asservissement Paul parle-t-il?

Paul refuse de devenir l'esclave de sa propre liberté. Il refuse l'obligation tyrannique de toujours rendre des comptes à sa liberté. Il y a plus de liberté dans l'obligation de la liberté. Le jour où tous les membres d'une assemblée se placent sous le joug de leur propre liberté, il n'y a plus d'assemblée! Et quand chacun insiste sur ses droits et sur ses libertés, on peut être certain qu'il en résultera des schismes. Car avant d'être le produit d'une doctrine les schismes sont le produit de cœurs mal affermis ou trop charnels (1 Corinthiens 3:1-9).

A l'instar du Christ et de son apôtre, les disciples doivent pouvoir librement renoncer à leurs droits et à leur liberté (cf. 1 Corinthiens 9:12,13). Et cela peut être nécessaire, en particulier, si la foi ou le salut d'un autre est en jeu: "N'en mangez pas, à cause de celui qui a donné l'avertissement, et à cause de sa conscience. Je parle ici, non de votre conscience, mais de celle de l'autre. Pourquoi, en effet, ma liberté serait-elle jugée par une conscience étrangère? Si je mange avec actions de grâces, pourquoi serais-je blâmé au sujet d'une chose dont je rends grâces." (1 Corinthiens 10:28-30). Pour le disciple fidèle qu'était Paul, il est plus important d'éviter un blâme que d'user de sa liberté.

En somme, il n'y a aucun avantage à ma liberté lorsqu'elle me contraint à devenir un sujet de blâme ou de calomnie (Romains 14:16), lorsqu'elle me contraint à attrister mon frère ou à causer sa perte (Romains 14:15) ou lorsqu'elle détruit l'œuvre de Dieu (Romains 14:20).

3) Troisième principe: "Prenez garde, toutefois, que votre liberté ne devienne une pierre d'achoppement pour les faibles." (1 Corinthiens 8:9) Ce principe est lié au précédent. Il nous éclaire sur le rôle important de la conscience. Il est difficile de donner une définition précise de la conscience mais nous trouvons en Romains chapitre 2, un texte qui s'apparente à une description du fonctionnement de la conscience. En effet, l'apôtre, en Romains 2, parle de conscience quand la pensée d'un individu opère un jugement en bien ou en mal sur ses actes. La conscience, dans ce texte, semble être le pendant de la loi chez ceux qui n'ont pas reçu la loi de Moïse: "Quand les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement (4) ce que prescrit la loi, ils sont, eux qui n'ont point de loi, une loi pour eux-mêmes; ils montrent que la loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience en rendant témoignage et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour." (Romains 2:14,15).

Chez le Juif qui a reçu la loi ce n'est plus seulement la conscience (c'est-à-dire la pensée qui exerce un jugement d'ordre moral) qui porte un jugement sur ses actes, mais c'est aussi, et avant tout, la loi (dont la fonction est précisément d'accuser ou de défendre: Romains 7:7, 12, 13, 14, 22; 1 Timothée 1:5). (5)

Dans les textes ci-dessous, nous voyons la conscience à l'œuvre:

"Quand ils entendirent cela, accusés par leur conscience; ils se retirèrent un à un, depuis les plus âgés jusqu'aux derniers." (Jean 8:9)

"C'est pourquoi je m'efforce d'avoir constamment une conscience sans reproche devant Dieu et devant les hommes." (Actes 24:16)

Notez qu'en Jean 8:9, les Juifs ne se sentent accusés par leur conscience qu'à partir du moment où Jésus les confronte à leur hypocrisie et à leur manque de miséricorde. Nous voyons en Actes 24:16 qu'il faut chercher à avoir une conscience sans reproche à la fois devant Dieu et devant les hommes. C'est cette double exigence qui fait qu'on ne peut se servir de la conscience comme d'un prétexte pour transgresser la volonté divine.

Dans le contexte de 1 Corinthiens, l'apôtre Paul n'offre pas un traité systématique sur le rôle de la conscience. L'existence et le rôle de la conscience sont admis au départ et l'apôtre situe le rôle de la conscience, pour le chrétien, dans les questions qui touchent à sa liberté. Il est clair qu'à Corinthe certains ne semblent pas avoir connaissance de la liberté dont ils jouissent en Christ (cf. 1 Corinthiens 8:1-3). A cet égard ils se trouvent dans le même cas que ces chrétiens convertis du judaïsme et qui se croient encore dans l'obligation d'observer les prescriptions alimentaires de la loi de Moïse (cf. Actes 15:20,21; 16:3). Or, il faut bien remarquer que ces chrétiens troublés par leur conscience ne s'opposent pas à l'Évangile qui leur enseigne l'affranchissement de la

loi; ils se savent sauvés par Christ et frères avec ceux qui n'observent ni les restrictions alimentaires ni les jours de fêtes; ils ne cherchent donc pas à asservir les autres à leur propre conscience (cf. Galates 2:3,4). Tout juste sortis du judaïsme ou du paganisme, ils ne peuvent encore concevoir pour eux-mêmes toutes les conséquences de l'affranchissement de la loi de Moïse ou de l'affranchissement des superstitions païennes. (6) Il ne faut donc pas assimiler ces chrétiens à ceux qui voulaient judaïser ou s'opposer aux vérités fondamentales de l'Évangile.

On ne peut, cependant, invoquer la conscience à tout propos. Il faut être respectueux de la conscience sans pour autant, négliger les conséquences morales ou spirituelles d'un comportement. Nous en avons un bon exemple avec Pierre qui ne voulut plus manger avec les païens (les chrétiens non-juifs). Il agissait par hypocrisie et non par faiblesse dans la foi. En effet, "avant l'arrivée de quelques personnes" il mangeait bien avec les païens sans pour autant être perturbé par sa conscience (Galates 2:11-14).¹¹ Il ne faut donc pas confondre le légalisme doctrinal ou le pharisaïsme religieux avec la faiblesse de conscience.

Il faut toujours se souvenir qu'il existe une différence entre une conviction produite par la conscience et une conviction produite par la Parole de Dieu (par ce qui est expressément enjoint ou interdit dans le Nouveau Testament). Lorsqu'on invoque ce principe il faut donc s'assurer qu'il s'agit réellement d'une conviction produite par la conscience. Dans tous les domaines où le Nouveau Testament ne nous enjoint rien, (7) il faut que chacun soit libre d'agir selon la conviction de sa conscience (sans cette latitude, la conscience elle-même serait abolie). Mais dans l'application, souvent difficile, de ce principe, il est bon de s'assurer de trois choses:

1) S'agit-il d'un domaine où l'on peut réellement agir en toute liberté? S'agit-il d'un domaine où le Nouveau Testament n'a rien enjoint?

2) En ce domaine le frère ou la sœur agissent-ils réellement selon la conviction produite par la conscience (cf. Romains 14:23)?

3) N'y a-t-il pas une confusion entre une conviction personnelle produite par la conscience (et qui doit être respectée) et ce qui fait autorité pour tous les disciples sans exception?

Il est nécessaire de se poser ces questions afin que le frère qui est faible en la foi ne soit pas en mesure d'imposer comme une norme pour toute l'Église ce qui n'est que la conviction de sa propre conscience ou ce qui ne peut être autorisé de toute façon.

Il est clair qu'en toutes choses une norme existe. Pour la question des aliments Paul rappelle qu'il y a une norme pour l'Église: "rien n'est impur en soi." (8) (voir Romains 14:14; 1 Corinthiens 8:8; 9:4). Par conséquent, nul ne peut imposer à l'Église des restrictions alimentaires sous prétexte d'une conscience faible. Celui qui le ferait deviendrait, du même coup, un faux docteur, semblable à ceux qui "prescrivent de s'abstenir d'aliments que Dieu a créés pour qu'ils soient pris avec actions de grâces par ceux qui sont fidèles et qui ont connu la vérité." (1 Timothée 4:3; cf. Colossiens 2:16). Celui qui est faible dans la foi ne devrait pas "prescrire", ne devrait pas enseigner. A partir du moment où un enseignant, où un conducteur spirituel, impose les dictées de sa propre conscience, il devient un faux docteur "portant la marque de la flétrissure dans sa propre conscience"; en prenant sur lui-même d'imposer aux autres les dictées de sa conscience, il contribue, en fait à "la satisfaction de la chair" (Colossiens 2:23) ou au joug de la servitude de la loi (Galates 5:1). D'où l'avertissement de Jacques: "Mes frères, qu'il n'y ait pas parmi vous un grand nombre de personnes qui se mettent à enseigner, car vous savez que nous serons jugés plus sévèrement." (Jacques 3:1). Nombre de personnes ont fondé des sectes ou des Églises en s'appuyant essentiellement sur les dictées de leur conscience faible et non sur les enseignements du Christ et du Nouveau Testament (ce qui, d'ailleurs, était prophétisé: 1 Timothée 4:1-5). C'est pour cette raison que les sectes suivent non pas le Nouveau Testament, mais des Gourous, des Maîtres, des Sages. Ces hommes ont à cœur d'imposer les interdits de leur conscience et sont, en réalité, dépourvus du souci des âmes.

4) Quatrième principe: "Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu." (1 Corinthiens 10:31)

Encore une fois, l'apôtre Paul traite ici du bon usage de la liberté chrétienne. Dans les domaines où les disciples ont toute liberté d'agir, ce n'est plus l'acte lui-même qui a une valeur morale ou spirituelle mais l'état d'esprit avec lequel l'acte est accompli. Quand le disciple se trouve dans une situation où il peut user de sa liberté, il doit se poser la question suivante: "Quel est mon état d'esprit? Quelle est mon attitude?" Et dans ce cas c'est l'attitude et non plus l'acte lui-même qui détermine si ce qu'on fait est bien ou mal, utile ou inutile. Toutes les actions du disciple qui entrent dans cette catégorie, même les plus banales (manger, boire, etc.) peuvent être faites à la gloire de Dieu. En faisant les actions les plus banales pour la gloire de Dieu, le disciple s'offre tout entier, dans tout ce qu'il fait, comme une offrande vivante, sainte et agréable à Dieu. Et lorsque les actions les plus banales sont faites pour rendre gloire à Dieu, elles constituent un culte à Dieu (Romains 12:1,2).

Notons bien que l'attitude ou l'état d'esprit ne détermine pas la valeur morale ou spirituelle d'un acte quand il s'agit d'un acte dont Dieu a déjà déterminé la valeur morale ou spirituelle (nous restons toujours dans le domaine de la liberté). Par conséquent, il ne peut être question pour le chrétien de mentir, d'être impudique, de modifier le culte ou l'organisation de l'Église, en prétextant une bonne attitude! Nous avons déjà parlé de ce principe capital: le zèle ou la sincérité ne remplacent pas l'obéissance, mais doivent simplement l'accompagner (cf. 1 Samuel 15:22,23; Romains 10:2,3; Jean 16:1-3). Mais dans tous les domaines de la vie où nous pouvons agir en toute liberté "le même homme peut s'abstenir pour la gloire de Dieu ou manger et boire pour la gloire de Dieu, et il en est ainsi de tous les actes de notre vie." (l. Bonnet). (9)

la recherche de la gloire de Dieu, en toutes choses, en tout temps, est le principe suprême qui doit gouverner la vie de tout croyant. Il est même difficile de parler de foi ou de croyance chez celui qui ne recherche pas la gloire de Dieu: "Comment pouvez-vous croire, vous qui tirez votre gloire les uns des autres, et qui ne cherchez pas la gloire qui vient de Dieu seul." (Jean 5:44).

Et l'on peut dire que la multiplicité des sectes, des dénominations, des Églises, des rites, des cultes, des confessions, des traditions au sein de la chrétienté ne proviennent généralement pas d'autre chose: on a cherché la gloire des hommes et non celle de Dieu seul.

(1) le Nouveau Testament est clair sur ce point: les aliments n'ont aucune portée spirituelle: Marc 7:19-21; 1 Timothée 4:1-5; Colossiens 2:20-23. Seuls les excès de table sont condamnés: Galates 5:21.

(2) L. Bonnet "Commentaire sur les deux épîtres aux Corinthiens" page 171, Genève 1852.

(3) "Asservir", en grec EXOUSIASTHESOMAI (je ne serai pas sous l'autorité, le pouvoir de quoi que ce soit...).

(4) "Naturellement", grec PHUSIS: voyez aussi Romains 1:16; 2:27; 11:21, 24 où l'on retrouve le même terme; ici il y a un contraste entre le circoncis (le Juif) et "l'incirconcis de nature" qui fait "naturellement" ce que prescrit la loi.

(5) Par la conscience on exerce un jugement sur soi, mais c'est la loi révélée de Dieu qui demeure le critère déterminant de ce qui est bien ou mal.

(6) C'est en songeant à ces chrétiens "faibles en la foi" que Paul rédige le quatorzième chapitre de l'épître aux Romains.

(7) La foi vient de ce qui est enjoint par la Parole de Dieu (Romains 10:17); il y a faiblesse de la foi lorsque ce qui est enjoint par la Parole de Dieu (ou autorisé par la Parole de Dieu) n'a pas été bien assimilé ou compris: c'est alors qu'intervient la conscience. Dans ce cas, l'amour doit toujours prédominer sur la connaissance (1 Corinthiens 8: 1-3, 10-13).

(8) Encore une fois l'affirmation que "rien n'est impur en soi" ne doit pas être sortie de son contexte (c'est-à-dire une discussion du problème de la liberté chrétienne).

CHAPITRE XII

LE CULTE ET L'AUTORITÉ

Comment l'autorité s'exerce-t-elle dans l'assemblée? Quelle place joue-t-elle dans le culte? On ne peut répondre à ces interrogations sans prendre en considération le principe même de l'autorité tel qu'il est exposé dans les écrits bibliques.

Pour les besoins de cette étude nous devons replacer cette question dans le contexte de la nouvelle alliance et par rapport aux enseignements du Nouveau Testament. Il faut tenir compte, notamment, que dans le Nouveau Testament les relations entre l'autorité civile et l'autorité spirituelle sont modifiées. (1) Tout jugement est dorénavant remis au Fils de Dieu. Et il n'appartient à personne de contraindre les hommes à se soumettre au Christ. Il n'appartient à personne de se poser en juge et exécuteur des décrets divins car, à présent, c'est le Fils de l'homme qui détient les clés de la mort et du séjour des morts (cf. Apocalypse 1:17, 18) et c'est lui qui a été choisi pour exécuter les jugements de Dieu (Matthieu 25:31-33).

Toute intolérance religieuse a sa source dans un mépris de l'autorité suprême du Christ et dans la présomption à vouloir exercer une autorité spirituelle qui n'appartient qu'au Christ.

Quoi qu'il en soit, nulle créature (y compris le Fils de David) ne peut jouir d'une autorité quelconque sans qu'elle lui ait été déléguée par Dieu ou sans qu'elle soit momentanément autorisée par Dieu. (2) La créature peut, elle aussi, déléguer une partie de l'autorité qu'elle a reçue de Dieu: l'Écriture montre bien que les anges et les hommes délèguent aussi une autorité. (3)

1) Les autorités déléguées par Dieu Nous pouvons distinguer entre les autorités qui sont déléguées par Dieu et celles qui le sont par les hommes. Parmi les autorités déléguées (ou simplement autorisées) par Dieu, l'Écriture fait mention des anges, des autorités civiles, des hommes et du Fils de l'homme.

a) Les anges

Dieu a délégué (ou autorisé) une autorité aux archanges, aux anges, aux puissances ou gloires spirituelles dans les lieux célestes: 2 Chroniques 18:18ss; Job 1; 2:1-10; Romains 8:38; Éphésiens 1:21; 2:2,3; 3:10; 6:10-12; Colossiens 1:16; 2:10,15; Tite 3:1; 1 Jean 3:8; 4:1-3; 5:19; Jude 8-10.

b) Les autorités civiles les autorités qui légifèrent et exécutent la justice parmi les hommes sont voulues de Dieu.

"Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, (4) et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu. C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes. Ce n'est pas pour une bonne action, c'est pour une mauvaise, que les magistrats sont à redouter. Veux-tu ne pas craindre l'autorité? Fais le bien, et tu auras son approbation. Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais, si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal. Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte de la punition, mais encore par motif de conscience.

C'est aussi pour cela que vous payez les impôts. Car les magistrats sont des ministres de Dieu entièrement appliqués à cette fonction. Rendez à tous ce qui leur est dû: l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur. Ne devez rien à

personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres; car celui qui aime les autres a accompli la loi." (Romains 13:1-8)

Il est question, ici, de l'autorité civile, des magistrats, de ceux qui perçoivent l'impôt et font respecter les lois et la justice. Les magistrats sont là pour punir ceux qui font le mal et non ceux qui font le bien. L'apôtre n'entre pas ici dans le détail. Il n'explique pas que les magistrats peuvent, eux aussi, commettre des injustices et qu'ils sont responsables devant Dieu de leurs propres actes. Seul Christ possède toute autorité (Matthieu 28:18). Les magistrats -ni aucune autre créature -ne peuvent prétendre à une autorité absolue. Paul écrit donc que la crainte (PHOBOS) des autorités se justifie dans la mesure où l'on commet des mauvaises actions (Romains 13:3). Paul a déjà traité de la question de la relation des disciples envers ceux qui les traitent injustement et leur font du mal (Romains 12:17-21): il ne faut jamais rendre le mal pour le mal; il faut rechercher ce qui est bien devant les hommes; il faut s'efforcer d'être en paix avec tous les hommes; il ne faut point se venger soi-même; il faut donner à manger et à boire à son ennemi; il ne faut pas se laisser vaincre par le mal mais surmonter le mal par le bien.

Ce comportement exige que l'on soit soumis, comme le dit Pierre, "à toute autorité établie parmi les hommes." (1 Pierre 2:13ss). Paul dit que les autorités qui existent (ou qui sont) ont été ordonnées de Dieu. Or, c'est Néron qui, à l'époque, est le maître de Rome. Ce même Néron rendra les chrétiens responsables de l'incendie de Rome et les fera massacrer par milliers. A l'époque c'est à ce Néron que l'on doit le tribut et l'impôt! Il faut donc reconnaître que le chrétien doit obéissance à l'autorité qui existe de fait. Et l'apôtre lui-même ne se situe pas -ni dans son enseignement ni dans son comportement -au-dessus de cette autorité de fait. Il faut "rendre à César ce qui est à César" même lorsqu'il s'agit de Néron (Matthieu 22:17ss).

Mais comme nous l'avons dit, seul Christ possède "toute autorité". De ce fait, seul Christ peut exiger l'obéissance absolue et inconditionnelle. Lorsque l'autorité des hommes vient contrecarrer celle de Dieu il y a, bien entendu, un choix à faire. Les apôtres, qui étaient soumis aux autorités, devaient d'abord obéissance à Dieu: "Jugez s'il est juste, devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu." (Actes 4:19).

Il va de soi que l'obéissance à Dieu ne peut jamais être le prétexte d'une mauvaise action. On ne peut donc invoquer le spirituel pour frustrer le temporel de sa légitime autorité. C'est pour cette raison que Paul affirme que celui qui aime son prochain ne fait point de mal au prochain et accomplit la loi (Romains 3:9-10).⁴ L'obéissance à Dieu consiste en l'obéissance à la loi de Dieu: et celui qui obéit à la loi de Dieu, celui-là ne peut pas craindre les magistrats puisqu'il agit avec justice.

c) L'autorité de l'homme

Dans la famille comme dans l'Église, Dieu a délégué une autorité à l'homme qu'il n'a pas déléguée à la femme. (5)

"Je veux cependant que vous sachiez que Christ est le chef de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef de Christ." (1 Corinthiens 11:3,4)

"Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur l'homme; mais elle doit demeurer dans le silence." (2 Timothée 2:12)

"Femmes, soyez de même soumises à vos maris..." (1 Pierre 3:1)

"Femmes; soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur; car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Église qui est son corps..." (Éphésiens 5:22)

d) L'autorité des parents sur les enfants

Dieu a délégué aux parents une autorité sur leurs enfants.

"Enfants, obéissez en toutes choses à vos parents, car cela est agréable dans le Seigneur." (Colossiens 3:20)

"Enfants, obéissez à vos parents, selon le Seigneur, car cela est juste [...] Et vous, pères, n'irritez pas vos enfants, mais élevez-les en les corrigeant et en les instruisant dans le Seigneur." (Éphésiens 6:1,4)

e) La soumission aux maîtres "Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement, dans la simplicité de votre cœur, comme à Christ, non pas seulement sous leurs yeux, comme pour plaire aux hommes, mais comme des serviteurs de Christ, qui font de bon cœur la volonté de Dieu. Servez-les avec empressement comme servant le Seigneur et non des hommes, sachant que chacun, soit esclave, soit libre, recevra du Seigneur selon ce qu'il aura fait de bien." (Éphésiens 6:5-8)

"Serviteurs, soyez soumis en toute crainte à vos maîtres, non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais aussi à ceux qui sont d'un caractère difficile." (1 Pierre 2:18)

Tout ceci ne signifie pas que les autorités sont intouchables ou qu'elles peuvent agir impunément à l'encontre de la justice. Il n'y a pas, notamment, de contradiction entre le fait de rester soumis aux autorités instituées de Dieu et le fait d'enseigner, de corriger, de convaincre, d'instruire dans la justice par le moyen des Écritures (2 Timothée 3:16, 17). Par l'Évangile nous exhortons tout homme en toute sagesse à se conformer au Christ (Colossiens 1:28; Romains 1:16). Le témoignage chrétien, par la parole et par l'acte n'est donc pas un acte d'insoumission car Dieu exige de tous l'obéissance à sa volonté et ne fait point acception de personnes (Actes 10:34). Les apôtres ont été persécutés par les autorités en raison du témoignage qu'ils ont rendu à la vérité et non parce qu'ils étaient insoumis.

les autorités -magistrats, rois, parents, maîtres -ne peuvent donc se soustraire aux exigences divines sous prétexte de leur autorité. Et les disciples ne doivent pas craindre d'annoncer "maintenant à tous les hommes, en tous lieux, qu'ils aient à se repentir." (Actes 17:20).

2) Les autorités déléguées par les hommes

La délégation d'autorité est indispensable dans les affaires ainsi que dans les relations humaines. De tout temps il fut même nécessaire à ceux qui avaient reçu une autorité de Dieu de déléguer eux-mêmes une partie de cette autorité. Moïse délégua lui-même une autorité à des hommes compétents afin que sa tâche puisse être facilitée (Exode 18:21-26). Ces hommes n'étaient d'ailleurs pas autorisés à modifier les ordonnances de la loi. En réalité, c'est l'autorité de Moïse, prophète de Dieu, qu'ils faisaient respecter. Lorsque, plus tard, les scribes se mirent à enseigner la loi de Moïse au peuple, Jésus ne contesta pas leur rôle: "Les scribes et les pharisiens sont assis dans la chaire de Moïse. Faites donc et observez tout ce qu'ils vous disent; mais n'agissez pas selon leurs œuvres." (Matthieu 23:3).

Du vivant de Jésus, les Israélites se soumettaient à l'autorité de Moïse en écoutant les enseignements de Moïse transmis dans les Écritures:

"Et il dit: Non, père Abraham, mais si quelqu'un des morts va vers eux, ils se repentiront. Et Abraham lui dit: s'ils n'écoutent pas Moïse et les prophètes, ils ne se laisseront pas persuader quand même quelqu'un des morts ressusciteraient." (Luc 16:30,31)

Les scribes n'étaient pas eux-mêmes au-dessus de l'observation de la loi de Moïse: "Et les pharisiens et les scribes lui demandèrent: Pourquoi tes disciples ne suivent-ils pas la tradition des anciens, mais prennent-ils leurs repas avec des mains impures? Jésus leur répondit: Hypocrites, Ésaïe a bien prophétisé sur vous, ainsi qu'il est écrit: Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est éloigné de moi. C'est en vain qu'ils m'honorent, en donnant des préceptes qui sont des commandements d'hommes. Vous abandonnez le commandement de Dieu, et vous observez la tradition des hommes. Il leur dit encore: Vous anéantissez fort bien le commandement de Dieu, pour garder votre tradition." (Marc 7:5-8).

Jésus conteste les scribes et les anciens lorsqu'ils se mettent à substituer leurs propres traditions à la loi de Moïse. Leurs traditions n'ont donc pas la même portée que la loi et n'ont pas à être observées par ceux qui veulent être agréables à Dieu.

Moïse autorisa le souverain sacrificateur (Aaron) à déléguer une autorité aux fils de Lévi pour tout ce qui touchait au culte et au tabernacle (Nombres 1:47 -54).

3) La délégation d'autorité dans l'Église

En tant que chef de l'Église, Christ a délégué une autorité aux apôtres. (6)

Christ a délégué une autorité aux apôtres pour agir en tant qu'apôtres. Il est évident qu'il n'a délégué à aucun des douze l'autorité d'être Roi, Prophète, Souverain sacrificateur, Seigneur et Juge du peuple de Dieu.

L'autorité des apôtres s'exerce: premièrement: dans le témoignage rendu au Fils de Dieu et, notamment, à sa résurrection.

deuxièmement: dans les révélations qu'ils ont reçues pour l'instruction, l'édification et l'organisation de l'Église.

a) Le témoignage apostolique

Les apôtres sont des témoins au sens légal et historique. Ils parlent de ce qu'ils ont vu et entendu, de ce qu'ils ont contemplé et touché de leurs mains (cf. 1 Jean 1:1ss; Luc 1:2).

"Et vous aussi, vous rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi dès le commencement." (Jean 15:27)

"Mais vous recevrez une puissance, le Saint-Esprit survenant sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre." (Actes 1:8)

"C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité; nous en sommes tous témoins." (Actes 2:32)

Ils témoignent, en particulier, du fait historique de la résurrection de Jésus: "Dieu l'a ressuscité le troisième jour, et il a permis qu'il apparût, non à tout le peuple, mais aux témoins choisis d'avance par Dieu, à nous qui avons mangé et bu avec lui, après qu'il fut ressuscité des morts. Et Jésus nous a ordonné de prêcher au peuple et d'attester que c'est lui qui a été établi par Dieu juge des vivants et des morts." (Actes 10:41,42; 13:31).

Ce témoignage unique des apôtres a été confirmé, de leur vivant, par "des signes, des prodiges et des miracles": "Comment échapperons-nous en négligeant un si grand salut, qui, annoncé d'abord par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'ont entendu, Dieu appuyant leur témoignage par des signes, des prodiges; et divers miracles, et par les dons du Saint-Esprit distribués selon sa volonté." (Hébreux 2:3, 4).

A proprement parler, nul ne peut aujourd'hui attester avec une telle autorité que Jésus a été établi juge des vivants et des morts. Ce sont encore les apôtres, ces témoins "choisis" qui attestent de ce fait. Tout ce qui est demandé des prédicateurs actuels, c'est qu'ils soient trouvés fidèles au témoignage historique des apôtres.

b) La direction apostolique

Les apôtres ont aussi reçu des révélations qui concernent l'édification et la marche de l'Église. Ils sont inspirés au même titre que des prophètes; ils parlent en étant guidés par le Saint-Esprit (cf. 2 Pierre 1:21). Jésus lui-même leur avait certifié cette prérogative: "Mais le consolateur, le Saint-Esprit que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit." (Jean 14:26). "J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter maintenant. Quand le consolateur sera venu, l'Esprit

de vérité, il vous conduira dans toute la vérité; car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. Il me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera. Tout ce que le Père a est à moi; c'est pourquoi j'ai dit qu'il prend de ce qui est à moi, et qu'il vous l'annoncera." (Jean 16:12-15; cf. Marc 13:11).

De par leur autorité en matière doctrinale, les apôtres sont constitués des juges du peuple de Dieu (Matthieu 19:28). Dans la vision de Jérusalem céleste, qui est l'épouse de Christ c'est-à-dire l'Église, Jean voit une muraille qui repose sur douze fondements et sur ces fondements sont gravés les noms des apôtres de l'agneau (Apocalypse 21:14). Ainsi, l'Église est fondée sur les apôtres et les prophètes (Éphésiens 2:19-22).

Paul est lui aussi un témoin choisi de Dieu, lui "le dernier de tous les apôtres" (1 Corinthiens 15:8,9). Il fut en effet appelé après les douze. Paul tient à rappeler que ce ne sont pas les douze qui l'ont enseigné ou qui l'ont éclairé sur la volonté du Seigneur, cela pour souligner l'autorité qu'il avait reçue du Seigneur lui-même (Voir Galates 1:1, 2; 1:11, 12, 15-17; 1 Corinthiens 14:37; 2 Thessaloniens 3:14; 1 Timothée 1:1; Tite 1:1; Éphésiens 3:3-6).

c) Comment on se soumet à l'autorité des apôtres

On se soumettait bien à Moïse par une conformité à son enseignement (cf. Malachie 4:4; Luc 16:30,31). On se soumet, de même, au Christ lorsqu'on conforme sa vie à sa parole (Jean 12:48; Matthieu 28:19). Il n'en est pas autrement pour la soumission aux apôtres: on se soumet à leur autorité lorsqu'on se conforme à leurs enseignements contenus dans le Nouveau Testament. Ceci comprend les enseignements de Paul qui font partie intégrante des Écritures (cf. 2 Pierre 3:15, 16) et ne doivent pas être considérés comme ayant une importance mineure ou négligeable.

Bien entendu, les apôtres n'ont fait que communiquer à l'Église la volonté du Christ et non leurs propres interprétations de cette volonté. D'ailleurs, le dernier commandement donné par Jésus avant son ascension est significatif de l'œuvre des apôtres: "Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit." (Matthieu 28:19).

En quoi consiste l'œuvre des apôtres? A communiquer à tous les disciples, et ce d'une manière intégrale, la volonté du Christ. L'enseignement des apôtres, scellé de l'autorité du Saint-Esprit, ne pouvait être étranger à la révélation de Dieu, donnée en son Fils Jésus-Christ: "Il (le Saint-Esprit) me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera. Tout ce que le Père a est à moi; c'est pourquoi j'ai dit qu'il prend de ce qui est à moi, et qu'il vous l'annoncera." (Jean 16:14, 15).

L'enseignement des apôtres, même dans ce qu'il peut paraître avoir de nouveau par rapport aux Évangiles, est la communication à l'Église de la volonté du Christ lui-même. Les apôtres ne sont que les porte-parole de la volonté du Christ et la totalité de leur enseignement est de par l'autorité du Fils de Dieu. L'Esprit (qui est aussi l'Esprit du Christ: Romains 8:9) convainc le monde du péché, de la justice et du jugement. Mais à travers cette œuvre de conviction, l'Esprit ne se glorifie pas lui-même, il ne glorifie pas les apôtres ou l'Église: il glorifie uniquement le Fils (Jean 16:8-10, 14). C'est toujours l'Esprit qui parle dans l'Écriture inspirée de Dieu (2 Timothée 3:16ss) et ce malgré la mort des prophètes qui ont reçu les oracles de Dieu. En ceci, les apôtres ne diffèrent pas de Moïse et de tous les prophètes qui parlent encore quoique morts (2 Pierre 1:19,21). En se référant à l'enseignement apostolique, on ne fait que glorifier Jésus, d'où l'importance qu'il y a à rester attaché au Nouveau Testament.

d) Les apôtres ont-ils délégué leur autorité à d'autres hommes?

A ce point de notre étude, nous pouvons nous poser une question capitale: les apôtres ont-ils délégué à d'autres hommes leur autorité apostolique?

Or, la réponse du Nouveau Testament est claire: les apôtres n'ont jamais délégué l'autorité qui leur était propre. Ils n'ont jamais enseigné à la déléguer. Ils ont même contesté ceux qui, de leur vivant, s'arrogeaient l'autorité d'apôtres dans l'Église (dans l'Église primitive on trouve déjà "ceux qui se disent apôtres et qui ne le sont pas." Apocalypse 2:2).

L'autorité apostolique, dans le Nouveau Testament, se limite aux apôtres, c'est-à-dire aux onze, à Matthias (le remplaçant de Judas, Actes 1) et à Paul qui reçut la charge apostolique après l'établissement de l'Église (1 Corinthiens 15:7-9; Galates 1:17).

Ni les douze, ni Paul n'ont délégué leur autorité apostolique à quelqu'un d'autre. Nous n'en avons aucun exemple dans le Nouveau Testament. Aucun enseignement du Nouveau Testament ne l'autorise. Or, si la charge apostolique devait, ou pouvait, se transmettre d'homme à homme, cela se serait fait du vivant des apôtres; nous serions enseignés à le faire par les apôtres eux-mêmes.

Le Nouveau Testament enseigne une primauté des apôtres, non seulement en fonction des particularités de la fonction apostolique, mais aussi dans le temps. Lorsqu'ils sont nommés au côté des anciens ou des prophètes, ils viennent toujours en premier (Voir Éphésiens 2:20; 3:5; 4:11, 12; Actes 15:2,6, 22; Apocalypse 18:20). L'établissement de l'Église a commencé par celui des apôtres: "Et Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs..." (1 Corinthiens 12:28)

L'apôtre précède le prophète ou le docteur car, par définition, l'apôtre (APOSTOLOS, envoyé) est un envoyé du Seigneur et non le prophète ou le docteur. Au sens large, le prophète désigne simplement quelqu'un qui proclame un message (en général d'origine divine, bien que le terme soit employé dans la littérature profane). (7)

Le mot docteur désigne simplement quelqu'un qui enseigne. Mais les douze sont des apôtres, et ce dans un sens unique car ils ont été choisis puis envoyés par le Seigneur en personne. Ils sont, tout comme Paul, "apôtres non de la part des hommes mais de Dieu." (Galates 1:1); ils sont les apôtres du Seigneur ou de Dieu (cf. Actes 1:1,26; Romains 1:1; 1 Corinthiens 1:1; 1 Pierre 1:1). (8)

Les apôtres avaient reçu leur apostolat du Christ lui-même. Cet apostolat, qu'ils n'avaient pas reçu de mains d'hommes, comment auraient-ils pu le transmettre eux-mêmes à des hommes? Les déclarations de Paul dans l'épître aux Galates, et par lesquelles il affirme son autorité d'apôtre (Galates 1:1; 2:7-9) s'appliquent aux douze choisis pour recevoir des révélations du Père. Car sinon, quelle force peuvent-elles constituer si l'apostolat peut être reçu par une autorité humaine? En Galates, Paul ne cherche-t-il pas à affirmer son autorité d'apôtre, et donc l'autorité de son enseignement, face à ceux qui ont été apôtres avant lui? Ne cherche-t-il pas à rappeler son autorité aux Galates qui se laissent troubler par un autre Évangile (Galates 1:7)?

Nous voyons que c'est l'Église locale toute entière, et non seulement les apôtres, qui participe au choix des diacres, des anciens, des docteurs ou des évangélistes. Les apôtres partagent, bien entendu, ce privilège, mais ce avec l'Église locale. Dans le Nouveau Testament les apôtres participent au choix des diacres, des anciens, des docteurs ou des évangélistes mais ni eux-mêmes, ni l'Église, n'a de pouvoir pour désigner des "apôtres de Jésus-Christ".

Ainsi, toute l'Église de Jérusalem participe au choix des diacres: "Frères, choisissez parmi vous sept hommes, de qui l'on rende un bon témoignage, qui soient pleins d'Esprit-Saint et de sagesse, et que nous chargerons de cet emploi." (Actes 6:3, 4). Ce choix des diacres de Jérusalem ne réside pas dans la décision exclusive des apôtres. Toute l'Église de Jérusalem choisit d'envoyer Paul et Barnabas à Antioche (Actes 15:22). Paul et Barnabas firent nommer (ils chargèrent les disciples de cette responsabilité) des anciens dans chaque Église (Actes 14:23). Dans les épîtres de Paul à Timothée et à Tite nous constatons que Tite et Timothée, à leur tour, jouent un rôle dans le choix des anciens et des diacres. Mais il ne s'agit pas là, encore une fois, d'un privilège exclusivement réservé à ces deux disciples, mais d'un privilège qu'ils partagent avec toute l'Église. En fait,

l'Église primitive fonctionne comme un corps et c'est l'Église toute entière qui exerce un pouvoir de choix et de décision pour ce qui est l'exercice des ministères.

Le cas du choix des diacres dans l'Église de Jérusalem (Actes 6) est sans doute un cas type dont les éléments principaux se retrouvent à travers tout le Nouveau Testament:

1. Les frères devaient eux-mêmes choisir ces hommes.
2. Ces hommes devaient remplir certaines qualifications spirituelles et être approuvés ("de qui l'on rende un bon témoignage").
3. Les apôtres les ont chargés d'un emploi (et non d'un titre ecclésiastique): "et que nous chargerons de cet emploi".
4. Ils furent mis à part devant tous (ce qui est indiqué par l'imposition des mains: Actes 6:6). (9)

Plus tard nous trouvons des anciens dans l'Église de Jérusalem (et qui sont bien distingués des apôtres, Actes 15:2). Il y a tout lieu de croire qu'ils furent choisis selon le même processus, et c'est en tout cas ce qui est confirmé dans les autres textes où il est question des anciens: tous les disciples participent à leur nomination (Actes 14:23); ils doivent être approuvés et remplir certaines qualifications spirituelles (1 Timothée 3:1ss, 7); ils sont chargés d'un emploi, d'un travail précis à accomplir (1 Timothée 3:1); ils sont mis à part devant tous (cf. 1 Timothée 5:22 et 3:10). La parallèle entre 1 Timothée 3:1-7 et 3:8-13 montre une similitude dans le choix et la consécration des anciens et des diacres.

Sur ce point l'enseignement des apôtres est clair: s'il se trouve dans l'Église des frères zélés et qualifiés pour l'accomplissement de certaines tâches, ils doivent être mis à part par une assemblée de disciples. Nul ne prend sur lui-même une tâche, une fonction dans l'Église, sans avoir été confirmé par les disciples.

En ce qui concerne Timothée ou Tite, ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme des "successeurs" de Paul ou comme ayant été investis de son autorité. Il existe une différence fondamentale entre Timothée qui doit confier à des hommes fidèles "le modèle" (10) des saines paroles reçues de Paul, un apôtre (2 Timothée 1:13), et Paul lui-même qui reçut sa doctrine, non d'un homme, mais du Christ (Galates 1:11,12; cf. Actes 9:15). C'est donc l'enseignement apostolique qui constitue "le modèle des saines paroles" qui doit être confié à des hommes fidèles. (11) Pourquoi "fidèles"? Parce que tout ce que Dieu demande des dispensateurs de la Parole, c'est qu'ils soient trouvés fidèles (1 Corinthiens 4:1-3). C'est cette fidélité personnelle de l'enseignant qui détermine la validité de son ministère et non l'approbation reçue d'un homme ou d'une Église. Même Timothée doit veiller sur lui-même: "Veille sur toi-même et sur ton enseignement; persévère dans ces choses, car, en agissant ainsi, tu te sauveras toi-même, et tu sauveras ceux qui t'écoutent." (1 Timothée 4:16 cf. 1 Thessaloniens 2:3, 4).

La même chose s'applique aux anciens: ils sont les pasteurs du troupeau en étant les modèles du troupeau et non en vertu d'une autorité reçue de quelqu'un d'autre ou qui leur serait propre (1 Pierre 5:1-4). Ils peuvent donc être repris et corrigés (1 Timothée 5:20); ils peuvent apostasier (Actes 20:29, 30).

les apôtres étaient donc irremplaçables. Comme prophètes de Dieu, ils étaient inspirés et communiquaient les vérités révélées de Dieu (Romains 16:25,26). Il n'existe pas de chaîne apostolique remontant aux premiers siècles du christianisme. Si des Églises veulent prétendre à une chaîne apostolique, cette chaîne n'a pas son origine dans quelque chose pratiqué et enseigné par les apôtres. (Mais elle peut avoir son origine dans la fausse autorité qui caractérise l'apostasie dès le début de l'Église: cf. Actes 20:29,30; 2 Corinthiens 11:1-6; 12:11; 2 Pierre 2:1-3; 2 Thessaloniens 2:1-12; 3 Jean 9,10; Apocalypse 1 à 3.)

e) Le culte dans le modèle de l'enseignement apostolique

De par l'autorité des apôtres, notre culte devra toujours faire appel à leur enseignement. Et il est bien évident que cette autorité se manifeste dans le Nouveau Testament et non dans l'Ancien; pour ceux qui sont placés sous la nouvelle alliance et non pour ceux qui étaient sous l'ancienne.

D'aucuns s'étonnent de cette autorité des apôtres en matière de culte tout en en admettant le principe pour des questions encore plus fondamentales. Si les apôtres ont pu donner à l'Église une révélation unique de ce qui constitue l'essence même de la nouvelle alliance, c'est-à-dire "le mystère de la dispensation de la grâce de Dieu" (Éphésiens 3:1ss), il ne devrait y avoir aucune difficulté à admettre qu'ils ont aussi reçu des révélations pour le culte de ceux qui bénéficient de cette grâce. Ceux qui ont reçu des révélations sur la première chose sont naturellement attirés pour en recevoir sur la seconde. De même, Moïse reçut-il les dix commandements -le cœur de la loi -puis toutes les ordonnances relatives au culte (entièrement dépendantes des lois et des principes écrits sur les tables de pierre). De la même manière, le culte chrétien ne peut être dissocié de la révélation de la grâce de Dieu en Jésus-Christ et des apôtres qui furent choisis pour être les porte-parole de cette révélation (cf. Hébreux 2:1ss).

L'Église primitive devait donc persévérer dans la totalité de l'enseignement apostolique (cf. Actes 2:42ss). Le livre des Actes montre d'une manière historique que cet enseignement avait trait non seulement à la personne et à l'œuvre du Christ, mais aussi à la communion fraternelle, à la fraction du pain, aux prières... En somme, à tout ce qui concerne l'assemblée et le culte. Les épîtres fournissent le modèle doctrinal du culte qui fut le même pour toutes les Églises locales. A cet égard, les épîtres complètent mais ne contredisent pas le témoignage historique. Les apôtres ne prescrivent que le chant dans la louange: la partie historique du Nouveau Testament ne montre pas des chrétiens ayant recours à des instruments. Les apôtres prescrivent une persévérance dans la fraction du pain: le récit historique du Nouveau Testament en donne des exemples (cf. Actes 2:42; 20:7 et 1 Corinthiens 11:23-26). L'étude des Écritures est continuellement encouragée: historiquement, l'Église du Nouveau Testament lui accorde une grande place (1 Pierre 2:1,2; Hébreux 5:11ss; Actes 6:2; 15:35; 20:20,27).

On constate, et ce quel que soit l'aspect du culte, que les apôtres eux-mêmes n'occupent pas une place privilégiée dans l'exercice communautaire du culte. Il n'y avait pas de prêtres pour officier dans les assemblées primitives et par conséquent tel n'est jamais le rôle des apôtres. Par exemple, la distribution du pain lors du repas du Seigneur n'est pas considérée comme un ministère en soi et n'est pas non plus un geste sacré réservé à une catégorie de disciples. La même constatation s'impose en ce qui concerne la prière, le chant ou les collectes. Tous ces actes de culte sont des expressions de foi ou de reconnaissance de toute l'assemblée, et bien qu'une considération spéciale soit due naturellement aux conducteurs spirituels (en particulier, aux anciens: cf. Hébreux 13:17), leur personne n'est jamais attachée d'une manière obligatoire ou absolue à un acte de culte, quel qu'il soit. Par conséquent, tes disciples peuvent louer Dieu, étudier sa Parole, rompre le pain là où il n'y a ni anciens, ni évangélistes, ni enseignants.

(1) Avant l'établissement de la nouvelle alliance, le fils de David n'avait pas encore reçu toute autorité dans les cieux et sur la terre (Matthieu 28:18; Éphésiens 1:21); l'allégeance qui est due par tous à Christ met en cause les responsabilités de "tous les hommes" -grands et petits -qui devront rendre compte à celui qui est leur juge suprême (Actes 9:15, 16; 17:30, 31).

(2) Il faut distinguer entre une autorité déléguée par Dieu et une autorité autorisée par Dieu; en effet, une créature peut usurper une autorité spirituelle, civile ou religieuse (cf. 2 Thessaloniens 2:3, 4) sans que Dieu s'y oppose. Mais, bien entendu, l'usurpation ou l'abus d'autorité sont passibles du jugement de Dieu (Matthieu 23:11, 12; cf. 2 Pierre 5:5, 6).

(3) Nous ne traitons pas en détail de l'autorité des anges, c'est-à-dire des créatures spirituelles dans les lieux célestes (Éphésiens 6:12; cf. Apocalypse 13:4-8; 12:17).

(4) le sens de l'original est qu'il n'est point d'autorité qui ne soit sous Dieu (HUPO THEOU); et qu'il n'est point d'autorité sous Dieu (HUPOTHEOU) qui ne soit instituée de Dieu (fin du verset 1).

(4) Romains 12:17 à 13:14 traite du même sujet, c'est-à-dire des rapports des chrétiens envers ceux du dehors, y compris les autorités. Voir L. Bonnet "Commentaire sur l'épître aux Romains" Éd. Émile Bérout, Genève 1852.

(5) Et ceci ne veut absolument pas dire que la femme est inférieure à l'homme ou moins capable que lui, ou bien que la femme n'a aucun recours quand l'homme est injuste, ou encore que l'homme est autorisé à manquer de respect envers la femme. Comme dans le cas précédent, il n'est pas question ici d'une autorité absolue et d'une obéissance inconditionnelle!

(6) Christ a été exalté pour être Seigneur, Roi, Prophète, Médiateur, Prêtre, Juge (Actes 2:36; Philippiens 2:11; Actes 3:22; Hébreux 5:4,5; Actes 17:30,31). Pour être ainsi exalté Jésus dut satisfaire à toutes les conditions requises (Hébreux 5:1-10; 1 Jean 1:1-4; 2:2; 1 Pierre 2:22; etc.) et son exaltation correspond à une œuvre qu'il accomplit actuellement dans l'Église. De par le caractère propre de cette œuvre, nul ne peut l'accomplir à la place du Christ. Christ n'est pas remonté au ciel pour déléguer à un homme pécheur l'œuvre que lui seul est en mesure d'accomplir: il est bien le seul médiateur entre Dieu et les hommes (1 Timothée 2:5ss).

(7) Arndt & Gingrich, Greek-English lexicon, p. 730 cf. Tite 1:12 "L'un d'entre eux, leur propre prophète, a dit: Crétois toujours menteurs, méchantes bêtes..."

(8) Les douze et l'apôtre Paul sont "apôtres" dans un sens unique: apôtres envoyés par Jésus. Au sens large Jésus est aussi appelé un apôtre (Hébreux 3:1), Paul et Barnabas sont les apôtres de l'Église d'Antioche qui les envoie (Actes 13:3; 14:4, 14). Voyez encore le verbe APOSTELLO en Jean 1:19; 3:17; 17:18; Actes 8:14; 13:15; Romains 10:15; 2 Timothée 4:12; 1 Pierre 1:12; Apocalypse 22:6. Voir Romains 10:15 "Et comment y aura-t-il des prédicateurs, s'ils ne sont pas envoyés (du verbe APOSTELLO)".

(9) Ils étaient déjà remplis de l'Esprit et ce ne fut donc pas pour recevoir l'Esprit qu'ils reçurent l'imposition des mains, mais uniquement comme un signe de consécration.

(10) Gr. HUPOTUPOSIS, modèle, prototype (de TUPOS qui décrit ce qui est moralement et spirituellement exemplaire: Philippiens 3:17; 1 Thessaloniciens 1:7; 1 Timothée 4:12; 2 Thessaloniciens 3:9; Tite 2:7; Hébreux 8:5; etc.).

(11) La précision qu'ils doivent être fidèles est d'une importance capitale; cette exigence de fidélité à la parole reçue montre bien que ces hommes ne détiennent pas une autorité en vertu d'une ordination.

CHAPITRE XIII

LE CULTE ET LES CONDUCTEURS SPIRITUELS

Sur le point qui nous préoccupe à présent, l'enseignement du Nouveau Testament paraît, à certains, contradictoire. D'aucuns ont même pensé que les apôtres avaient trahi le Christ en structurant les Églises locales. Pour d'autres, l'organisation de l'Église est laissée à la libre appréciation des chrétiens et les apôtres n'auraient fait qu'user de cette liberté. (1)

Cette conception (Christ n'a pas voulu organiser l'Église) provient du fait qu'on ne comprend pas la complémentarité entre l'œuvre de Jésus et l'œuvre des apôtres. L'œuvre de Jésus ne s'arrête pas avec sa mort. Son enseignement ne se limite pas aux quatre Évangiles. Sans le reste du Nouveau Testament, les quatre Évangiles n'offrent pas une base suffisante pour fonder et édifier une Église. Dans les Évangiles, l'Église demeure une réalité du futur (Matthieu 16:18) dont la première mention ne sera faite qu'en Actes 2:42-47.

On oublie trop souvent que l'œuvre de Jésus était toute orientée vers le peuple d'Israël. L'Église ne fut établie qu'après la résurrection du Christ et ce fut la tâche des apôtres d'en poser les fondements. Il ne pouvait y avoir d'Église avant la résurrection, et avant l'ascension de Jésus. Christ ne pouvait être le sauveur et le chef de l'Église qu'après avoir été exalté par le Père et aux côtés du Père (Actes 2:32-34; Éphésiens 1:20-23).

L'enseignement des Évangiles concerne en priorité le peuple d'Israël. Tout ce qui se situe dans les Évangiles doit être compris dans la perspective de l'ancienne alliance, de la loi de Moïse. Ce n'est qu'avec la mort, la résurrection puis l'ascension du Christ que la nouvelle alliance "en son sang" entre en vigueur.

Sous cette optique on comprendra mieux les paroles suivantes:

"N'allez pas vers les païens, et n'entrez pas dans les villes des Samaritains; allez plutôt vers les brebis perdues d'Israël. Allez, prêchez, et dites: le royaume des cieux est proche." (Matthieu 10:6, 7)

"Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël." (Matthieu 15:24)

"Maintenant, Seigneur, tu laisses ton serviteur s'en aller en paix, selon ta parole. Car mes yeux ont vu ton salut, salut que tu as préparé devant tous les peuples, lumière pour éclairer les nations, et gloire d'Israël, ton peuple." (Luc 2:29-32)

Après l'ascension de Jésus, le salut offert d'abord à Israël fut ensuite étendu à toutes les nations grâce au témoignage apostolique (Matthieu 28:18ss; Marc 16:16ss; Romains 1:16).

Dès lors, et en accomplissement de l'Ancien Testament, il n'y a plus qu'un peuple, qu'un seul troupeau réuni par la croix de Jésus-Christ (Genèse 12:1-3; Jean 10:16; 11:52; Éphésiens 2:11-22; Galates 6:15,16; 1 Corinthiens 1:22-25).

C'est sur sa propre mort et sur sa propre résurrection que Jésus a voulu établir l'Église. Tout ce que Jésus accomplit pendant son ministère terrestre est en préparation de ces deux grands événements. La croix, la résurrection, l'Église ne sont pas des incidents de parcours mais les moyens par lesquels Dieu sauve à la fois Israël et toutes les nations.

Et c'est aussi pour le salut des hommes que Dieu suscite des conducteurs dans l'Église.

1) Les conducteurs spirituels au temps de Jésus

Avant l'établissement de la nouvelle alliance la connaissance de Dieu et des choses spirituelles reposait sur une connaissance précise et étendue de la Loi. Les prêtres, les rois, les prophètes, puis les scribes détenaient et transmettaient cette connaissance.

L'Ancien Testament nous raconte, à maintes reprises l'histoire d'hommes qui ont abusé de leur influence religieuse sur le peuple d'Israël. Mais il faut aussi tenir compte que le peuple d'Israël n'était jamais, pour autant, tenu pour irresponsable de son infidélité. Ce peuple était même coupable dans la mesure où il se soumettait docilement à une tradition qui n'avait plus rien à voir avec la religion révélée à Moïse et aux prophètes. Le peuple était sensé connaître la loi et fut averti de ne pas se laisser conduire aveuglément (cf. Deutéronome 13:1-11; Jérémie 23:15, 15; Ézéchiel 18:1-32).

Jésus condamne les mauvais conducteurs, mais il n'excuse pas pour autant le peuple. Il s'en prend aux conducteurs aveugles, mais aussi à ceux qui se laissent conduire aveuglément (Matthieu 15:14). Et ceux qui se laisseront conduire par des faux docteurs, même parmi les disciples, sont tout aussi coupables: "Ils se donneront une foule de docteurs selon leurs propres désirs, détourneront l'oreille de la vérité, et se tourneront vers les fables." {2 Timothée 4:3, 4}.

L'homme et la femme de Dieu ont toujours eu le devoir impérieux de ne pas se laisser conduire par n'importe qui, de ne pas se laisser enseigner n'importe quelle doctrine ("Gardez-vous des scribes..." Marc 12:38).

Il faut donc tenir compte de deux réalités complémentaires: d'une part, l'abus d'autorité religieuse; d'autre part, une coupable docilité à l'égard de mauvais conducteurs. C'est de là, d'ailleurs, que viennent toutes les sectes. Et

les sectes étaient nombreuses à l'époque de Jésus. La secte des esséniens représente sans doute le degré extrême de cette docilité religieuse. Flavius Josèphe en dit quelques mots: "Ils révèrent tellement, après Dieu, leur législateur, qu'ils punissent de mort ceux qui en parlent avec mépris et considèrent comme un très grand devoir d'obéir à leurs anciens et à ce que plusieurs leur ordonnent [...] Les plus jeunes ont un tel respect pour les anciens, que lorsqu'ils les touchent ils sont obligés de se purifier, comme s'ils avaient touché un étranger." (F. Josèphe "La guerre des Juifs contre les Romains" Éd. Lidis, Paris 1973, pages 711,712).

Cette docilité envers les "conducteurs" religieux et notamment envers les prêtres, explique en grande partie les circonstances de l'arrestation et de la crucifixion de Jésus (cf. Marc 15:11; Jean 12:42). On comprend mieux certaines paroles de Jésus à propos des conducteurs et dont Josèphe dit qu'ils sont "ceux que l'on estime avoir une plus parfaite connaissance de nos lois et de nos cérémonies." (Ibid. page 713). Et, en effet, ces conducteurs sont souvent érudits; ils connaissent par cœur la loi; ce sont d'excellents exégètes. Mais ce n'est pas pour cela que Jésus les reprend.

Ces spécialistes de la religion aiment faire leurs actions pour être vus des hommes; ils aiment porter de longues franges à leurs vêtements et être revêtus de longues robes blanches; ils aiment avoir les premiers sièges dans les synagogues; ils aiment la première place dans les festins des grands; ils aiment être salués sur les places publiques et être appelés Maître, Père, Conducteur... Ils font, pour être admirés, de longues prières; ils sont zélés pour le prosélytisme mais font de leurs prosélytes des gens pires qu'eux-mêmes; ce sont des voleurs; ils bâtissent de magnifiques tombeaux aux justes qu'ils ont assassinés (Matthieu, chapitre 23).

En reprenant ainsi les conducteurs spirituels de son temps, Jésus ne s'attaque pas au principe même de la transmission des connaissances religieuses. Lui-même se fera appeler Rabbi par ses disciples. Il dira même: "Voici, je vous envoie des prophètes, des sages et des scribes. Vous tuerez et crucifierez les uns, vous battrez de verges les autres dans vos synagogues..." (Matthieu 23:24). Jésus ne s'oppose pas au principe d'une direction spirituelle et le souligne quand il dit: "Les scribes et les pharisiens sont assis dans la chaire de Moïse. Faites donc et observez ce qu'ils vous disent; mais n'agissez pas selon leurs œuvres." (Matthieu 23:12).

Il est donc important de souligner que Jésus ne s'oppose jamais au principe d'une direction et d'une connaissance spirituelles prodiguées par des hommes qualifiés. Mais il s'oppose à l'utilisation de l'influence religieuse pour couvrir ou justifier l'injustice, pour imposer des traditions ou pour s'élever devant les hommes: "Vous de même, au-dehors, vous paraissez justes aux hommes, mais, au-dedans, vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité." (Matthieu 23:28). "Quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé." (Matthieu 23:12).

Mais l'on peut être un conducteur spirituel sans pourtant s'élever (Hébreux 13:7); un père spirituel, sans chercher à se faire appeler Père (1 Timothée 1:2); un enseignant ou un pasteur, sans se parer de titres ou sans se démarquer par un vêtement particulier (Éphésiens 4:11).

2) Les conducteurs spirituels dans l'Église

Le Nouveau Testament est clair sur un point qui nous semble fondamental: il n'y a pas, dans l'Église, une catégorie d'individus intouchables ou infaillibles. Paul dit aux évêques d'Éphèse: "Je sais qu'il s'introduira parmi vous, après mon départ, des loups cruels qui n'épargneront pas le troupeau, et qu'il s'élèvera du milieu de vous des hommes qui enseigneront des choses pernicieuses, pour entraîner les disciples après eux." (Actes 20:29-30). Pierre écrit: "Il y a eu parmi le peuple de faux prophètes, et il y aura de même parmi vous de faux docteurs, qui introduiront des sectes pernicieuses, et qui, reniant le maître qui les a rachetés, attireront sur eux une ruine soudaine. Plusieurs les suivront dans leur dissolution, et la voie de la vérité sera calomniée à cause d'eux. Par cupidité, ils trafiqueront de vous au moyen de paroles trompeuses, eux que menace depuis longtemps la condamnation, et dont la ruine ne sommeille point." (2 Pierre 2:1-31. L'exhortation de Pierre aux anciens constitue un avertissement dans le même sens: "Paissez le troupeau de Dieu qui est sous votre garde, non par contrainte, mais volontairement, selon Dieu; non pour un gain sordide, mais avec dévouement; non comme dominant sur ceux qui vous sont échus en partage, mais en étant les modèles du troupeau." (1 Pierre 5:1-3).

Dans l'Église (et il en fut toujours ainsi, même dans l'Ancien Testament) Dieu exige, de la part des conducteurs spirituels, des qualifications spirituelles les habilitant à accomplir leur tâche. L'apôtre Pierre tient à ce que l'ancien soit un modèle; Paul tient à ce que l'évangéliste soit un modèle (1 Timothée 4:11,12). D'une manière générale les épîtres à Timothée et l'épître à Tite soulignent la nécessité d'une qualification spirituelle des conducteurs.

La double nécessité pour les conducteurs de remplir des qualifications et d'être des modèles implique qu'il peut en être autrement si l'on n'y prend pas garde. Il est fort possible que des hommes se disent enseignants ou conducteurs spirituels sans, toutefois, posséder les qualifications requises. Mais c'est à Dieu, et non à des hommes, qu'ils usurpent une charge qui ne devrait pas leur revenir. Ce faisant, bien entendu, ils détruisent l'œuvre de Dieu (cf. Jean 10:10). Et c'est pour cette raison qu'il ne faut pas douter de l'importance des qualifications qui sont exigées de la part des conducteurs spirituels.

Cette importance des qualifications spirituelles est soulignée par l'apôtre Paul lorsqu'il les introduit en ces termes: "Cette parole est certaine [...] Il faut donc que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme... Il faut qu'il ne soit ni adonné au vin ni violent... Il faut qu'il dirige bien sa propre maison..." (1 Timothée 3:2ss).
(2)

Les conducteurs spirituels doivent donc posséder certaines qualifications pour pouvoir accomplir certaines tâches. Et toutes ces tâches ont un même but: que les disciples deviennent spirituellement accomplis. En Éphésiens 4:1-16, où cette idée ressort nettement, l'apôtre Paul ne fait que projeter au niveau de l'Église toute entière ce que le Christ exige de chaque disciple: "Soyez donc parfaits, comme votre Père céleste est parfait." (Matthieu 5:48). Et dans les deux textes l'accent est mis sur la perfection dans l'amour.

"Je vous exhorte donc, moi, le prisonnier dans le Seigneur, à marcher d'une manière digne de la vocation qui vous a été adressée, en toute humilité et douceur, avec patience, vous supportant les uns les autres avec charité, vous efforçant de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix. Il y a un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés à une seule vocation; il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, et parmi tous, et en tous.

Mais à chacun de nous la grâce a été donnée selon la mesure du don de Christ. C'est pourquoi il est dit: Étant monté en haut, il a emmené des captifs, et il a fait des dons aux hommes.

Or, que signifie: il est monté, sinon qu'il est aussi descendu dans les régions inférieures de la terre? Celui qui est descendu, c'est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses. Et il a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ afin que nous ne soyons plus des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur ruse dans les moyens de séduction, mais que, professant la vérité dans la charité, nous croissions à tous égards en celui qui est le chef, Christ. C'est de lui, et grâce à tous les liens de son assistance, que tout le Corps, bien coordonné et formant un solide assemblage, tire son accroissement selon la force qui convient à chacune de ses parties, et s'édifie lui-même dans la charité." (Éphésiens 4:1-16)

Le but de tout vrai disciple du Christ devrait être de parvenir à "l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ". Et pour Jésus ce perfectionnement est lié à un enseignement (cf. Matthieu 28:18-20). On retrouve cette idée en Éphésiens 4 où Paul associe la tâche des conducteurs spirituels, des enseignants et la mise en pratique de l'amour. Ce texte de Paul entend montrer que lorsque tous les éléments sont liés (le rôle des conducteurs spirituels, l'enseignement de la vérité, la pratique de l'amour) le corps de Christ (l'Église) peut alors s'édifier. Ces éléments constituent, en outre, une protection à l'encontre de l'erreur (Éphésiens 4:14).

Mais notons bien que si la doctrine et l'œuvre des conducteurs spirituels permettent de réaliser le perfectionnement de toute l'Église, il ne faut pas négliger les conditions premières posées par Paul et qui tiennent d'abord en une unité d'esprit ou de sentiment. Tous ceux qui professent suivre Jésus-Christ doivent manifester une unité d'esprit (Éphésiens 3:1-3); unité qui précède l'unité structurelle, formelle ou d'organisation. Cette unité d'esprit se fait sur la base de l'humilité, de la douceur, de la patience, de la paix: "Je vous exhorte donc, moi, le prisonnier dans le Seigneur, à marcher d'une manière digne de la vocation qui vous a été adressée, en toute humilité et douceur, avec patience, vous supportant les uns les autres avec charité, vous efforçant de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix." Second a parfaitement raison de mettre un "e" minuscule à "esprit". Il est question de paix dans ce texte car la paix entre les hommes doit être la base de toutes leurs relations ou associations. La sagesse d'en-haut a ses exigences premières: elle est premièrement pure, ensuite pacifique, nous dit Jacques (Jacques 3:17, 18). Il y a des choses à faire "premièrement" parce qu'il y a une démarche logique dans la religion pure et sans tache (comme le montre si bien Jacques dans son épître, cf. Jacques 1:26,27).

S'il n'y a pas, entre ceux qui professent la foi en Jésus-Christ, une unité d'esprit se manifestant par un comportement digne de l'appel du Christ, l'unité au niveau de la connaissance doctrinale n'est plus qu'une utopie. N'oublions pas que les Pharisiens étaient doctrinalement unis, mais quel était leur état d'esprit? Comment se comportaient-ils les uns à l'égard des autres? Avaient-ils de l'amour les uns pour les autres? cf. Matthieu 5:46.

Mais l'unité d'esprit (de sentiment, de cœur) ne suffit pas. Il faut aussi une unité au niveau de la profession de foi et de l'obéissance à la foi. Cela, Paul le souligne en Éphésiens 4:4-6. Il est vain pour des croyants de chercher à s'unir ou à se perfectionner s'ils ne croient pas et ne se soumettent pas au même Seigneur; s'ils ne reçoivent pas la même foi de l'Évangile (cf. Romains 1:16); s'ils ne reçoivent pas le même baptême; baptême ordonné par le Christ pour ceux qui croiraient (Matthieu 28:18,19; Marc 16:16; Actes 2:36-38). La foi et le baptême constituent la réponse de chaque disciple à la bonne nouvelle (cf. Marc 16:16). Tous sont fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ et tous revêtent Christ dans le baptême (Galates 3:25-29). Par conséquent, tous sont la postérité d'Abraham et "héritiers selon la promesse" (Galates 3:29; cf. Luc 1:54, 55). Dans ce texte (Galates 3) l'importance de la foi et du baptême est soulignée par leur relation avec la promesse faite à Abraham. On ne fait certes pas justice à l'enseignement apostolique lorsqu'on relègue le baptême à un sacrement d'Église.

Répetons-le: sans une unité d'esprit (qui doit prévaloir chez tous ceux et toutes celles qui prétendent suivre Jésus), sans une réponse adéquate à la bonne nouvelle (par la foi et le baptême), il n'y a pas de base suffisante pour rechercher la perfection et, par conséquent, le rôle des conducteurs spirituels est perdu de vue. En somme, s'il n'y a pas l'esprit du Christ, il n'y a pas réellement d'Église du Christ et le Seigneur ne peut pas répandre ses dons pour le perfectionnement des saints.

On ne dira jamais assez que la responsabilité première des conducteurs spirituels, c'est d'être eux-mêmes des hommes accomplis. Il importe donc pour l'apôtre Paul que ceux qui aspirent à la charge d'évêque ne soient pas des hommes jeunes ou des nouveaux convertis (ils sont d'ailleurs appelés "anciens": Tite 1:5ss).

Le mot "économe", utilisé par Paul, décrit bien le rôle de l'ancien. Ce mot désigne, dans le Nouveau Testament, un serviteur de maison qui surveille les autres serviteurs et s'assure qu'ils accomplissent convenablement leurs tâches. (3) Jésus fait une distinction entre le rôle de l'économe et celui des autres serviteurs (Matthieu 25:45). Parlant de lui-même et des autres apôtres, Paul écrit: "Ainsi, qu'on nous regarde comme des serviteurs de Christ, et des dispensateurs (OIKONOMOS) des mystères de Dieu. Au reste, ce qu'on demande des dispensateurs, c'est que chacun soit trouvé fidèle." (1 Corinthiens 4:1-3).

A certains égards tous les disciples de Jésus sont des économes de Dieu. Les apôtres sont économes "des mystères de Dieu" (cf. Éphésiens 3:1-5); les anciens sont économes dans l'assemblée locale (Tite 1:7; cf. 1 Timothée 3:15); et tous les disciples sont économes des dons qu'ils ont reçus (1 Pierre 4:10).

les termes "apôtre", "prophète", "évangéliste", "pasteur" et "docteur" ou "anciens" délimitent, dans le corps de Christ, les différentes charges qui incombent aux économes de Dieu. Tous ne sont pas apôtres, tous ne sont pas prophètes ou docteurs, tous ne font pas des miracles (1 Corinthiens 12:27-30). En tout cas, les vrais économes de Dieu ont toujours en vue la croissance spirituelle des disciples du Christ. Ils ont toujours su enseigner l'importance et la pérennité de la foi, de l'amour et de l'espérance (1 Corinthiens 13:13) qui doivent être la base d'un culte agréable à Dieu.

(1) Pour l'Église catholique, l'organisation est du ressort du pape et des évêques; pour les protestants, il y a une plus grande liberté d'appréciation, mais une tendance à vouloir centraliser l'organisation. Rares sont les Églises protestantes qui adoptent le principe de l'autonomie des assemblées sans y adjoindre une organisation parallèle centralisatrice.

(2) "Cette parole est certaine" (gr. PISTOS HO LOGOS cf. 1 Timothée 1:15; 2 Timothée 2:11). Les versets 1 à 7 de 1 Timothée 3 sont partagés, en grec, par l'expression "il faut" qui introduit une liste de qualifications aux versets 2 et 7. "Il faut donc" (v. 2) est une forme impersonnelle et se rapporte aux qualifications elles-mêmes (le verbe "être" étant sujet). Le verbe DEOMAI (il faut) désigne à travers le Nouveau Testament une nécessité morale ou spirituelle (cf. Matthieu 16:21; Luc 2:49).

(2) En grec OIKONOMOS, cf. "l'économe fidèle" en Luc 12:42; "l'économe infidèle" en Luc 16:8; "les dispensateurs des mystères de Dieu" 1 Corinthiens 4:2; "les dispensateurs des diverses grâces de Dieu" 1 Pierre 4:10.

BIBLIOGRAPHIE

Bible, Traduction révisée de L. Segond

Bonnet L. Commentaire sur l'épître aux Romains, Genève 1852 Commentaire sur les deux épîtres aux Corinthiens, Genève 1852

Baunard Histoire de saint Ambroise, Paris 1827

Dictionnaire grec-français, A. Papadimitriou, Athènes

Dictionnaire grec-français, Bailly

Dictionnaire grec-français, M. Carey

Dictionnaire de la Musique, Microcosm, Édition du Seuil, 1961

Eusèbe, Histoire ecclésiastique, A. Picard, Paris 1913

Greek New Testament, Éd. K. Aland, M. Black, B.M. Metzger, A. Wikgren, United Bible Societies, London

Greek-English lexicon, Arndt & Gingrich

Guignebert Ch. Le monde juif vers le temps de Jésus, Éd. Albin Michel, Paris, 1950

Josèphe F. La guerre des Juifs contre les Romains, Lidis, Paris 1973

Kaegi A. Grammaire abrégée de la langue grecque

Kittel (Éd.) Theological Dictionary of the New Testament

Monod Adolphe, Explication de l'épître de Paul aux Éphésiens, Lib. Meyrueis, Paris, 1867

Paul VI, Lettre encyclique sur la doctrine et le culte de la sainte eucharistie, septembre 1965

Presses de Taizé, Vers une même foi eucharistique? Accord entre catholiques et protestants, 1972

Schaff-Herzog, Dictionary of Church History

Spurgeon C., The Metropolitan Pulpit Tabernacle, London 1885

Thomas d'Aquin, Somme Théologique, F. Lachat, Éd. 1. Vivès, Paris 1859 Vatican II, "lumen gentium"
-"presbyterorum ordinis".